

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Date: Jeudi 17 Novembre 2022
Horaire: 18:00
Lieu: Hôtel de ville et d'agglomération

Commission ville durable

1 - Schéma Directeur Patrimonial Immobilier - Présentation de la méthodologie de définition de l'Ecole de Référence (DPEL) - Rapporteur : Françoise DORVAL

DEBAT PRELIMINAIRE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

2 - Adoption d'un barème d'évaluation de la valeur des arbres (DPVB) - Rapporteur : Valérie HUET MORINIERE

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

Commission ville des savoirs et des temps libres

3 - Protection d'objets mobiliers au titre des monuments historiques (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

4 - Subventions aux associations culturelles - année 2022 (DDC) - Rapporteur : Laurence VIGNON

DELIBERATION

Commission ville solidaire et inclusive

5 - Avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville - Quartier de Kermoyan - Quimper (RC) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

6 - Labellisation "Ville amie des aînés" (DAS) - Rapporteur : Matthieu STERVINO

DELIBERATION

Commission ressources et évaluation des politiques publiques

7 - Indemnisation d'agents victimes d'outrages et de rébellion (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

8 - Signature de marchés publics après consultation (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

9 - Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal (DGS) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

10 - Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

11 - Décision modificative n°3 (DFCP) - Rapporteur : Jacques LE ROUX

DELIBERATION

DEBAT DE LA COMMISSION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

Convoqué le 10 novembre 2022

Présidé par Madame Isabelle ASSIH

Le conseil municipal de la ville de Quimper s'est réuni le 17 novembre 2022, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 49

ÉTAIENT PRESENTS :

Mme Isabelle ASSIH, **Maire**,

M. GRAMOULLE, Mme DORVAL, M. LESVENAN, Mme VIGNON, M. LE ROUX,
Mme QUERE, M. STERVINO, Mme HUET MORINIERE, M. KALONN,
Mme PRIGENT, M. CREQUER, Mme DURRWELL, M. BROUDEUR,
Mme CHAPALAIN, M. LE BRUN, Mme PHILIPPE, M. JASSERAND, **Adjoints**,

Mme RAINERO, MM. LE BIGOT, ANDRO, SINQUIN, BILIE, Mmes RICHARD,
URVOIS, JEAN-JACQUES, DADKHAH, LE TREUST (à partir de 18h15), M. LE GOFF,
Mme MOSTAJO, MM. TROGLIA, DERE (à partir de 18h15), FORMENTIN-MORY,
MUSHINGANTAHE, Mmes PUILLANDRE-COLLARD, HENRY, LE CAM,
MM. CALVEZ, JOLIVET, Mme LEVRY GERARD, M. FONTAINE (à partir de 18h25 et
jusqu'à 20h00), Mme POSTIC, M. MENGUY, Mme DAVID, MM. GHACHEM,
QUIDEAU, **Conseillers Municipaux**.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. HASCOET	à	M. JOLIVET
Mme LECERF LIVET	à	Mme LEVRY GERARD
Mme LE MEUR	à	M. GHACHEM

Secrétaire de Séance : Mme Nolwenn HENRY

Ouverture de la séance :

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, maire de Quimper, ouvre la séance.

En application de l'article L2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, madame la maire invite le conseil municipal à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil municipal nomme Nolwenn HENRY.

Propos liminaires :

Mme Assih : *« Avant de démarrer l'examen des onze rapports de cette séance, je souhaiterais évoquer le contexte de la COP 27, dont les travaux se terminent demain en Égypte. Quimper n'est pas en dehors du monde, de ses crises climatiques et de ses urgences sociales. Les effets du réchauffement et de son impact dans nos villes se répètent. Les COP se succèdent, et malgré les rapports de l'ONU (Organisation des Nations Unies) et du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'ensemble des décideurs de la planète ne parviendra pas, une fois de plus, à maintenir le climat sous l'augmentation de 1,5 degré des températures.*

Si le temps des climatosceptiques pouvait paraître révolu, les « climatopassifs » sont encore majoritaires dans la place. Et pourtant, les enjeux sont connus. Alors, qu'y pouvons-nous ? À la fois peu à l'échelle du monde et du changement à opérer, diraient certains, et beaucoup dans notre capacité à faire ensemble, sur notre territoire. C'est ma conviction. « Celui qui déplace une montagne commence par déplacer de petites pierres » disait Confucius.

Quelles sont ces pierres que Quimper et son agglomération posent sur le chemin de la nécessaire transition écologique ?

Je veux prendre quelques exemples de cet engagement des équipes municipales et communautaires, dont certains se retrouvent dans plusieurs rapports de notre conseil municipal de ce soir.

Tout d'abord, les investissements dans la transition énergétique, avec la rénovation des écoles et des centres de loisirs, avec un cap clair pour engager des rénovations complètes. C'est le cas de Kervilien pour cette année scolaire.

Par ailleurs, la production d'énergie locale dont l'urgence s'est rappelé à nous avec le contexte que nous connaissons : l'installation de photovoltaïque sur le gymnase de Pen Ar Stang, dont les travaux vont démarrer en 2023 ; la première ferme solaire de Quimper sur le site de l'ancienne décharge de Kerjequel, dont la phase d'information aura lieu au premier trimestre 2023 ; la relance du projet de réseau de chaleur de Penhars, avec le démarrage de la rénovation de la piscine de Kerlan Vian dès 2023.

Ensuite, il nous faut encourager aux mobilités décarbonées : le réseau des pistes cyclables qui s'étoffe, avec notamment cette future ligne structurante très attendue ; l'offre de transport en commun, qui mérite aussi d'être étoffée, elle l'a déjà été ; mais aussi la préservation et la valorisation de nos ressources naturelles par le réemploi des matériaux, notamment dans le

cadre de la déconstruction de la tribune de Penvillers qui démarre et de la rénovation de la gare. À ce titre, l'Agglomération vient de se voir attribuer un prix européen dans ce domaine, signe que notre action est reconnue.

Nous pouvons également citer la question des déchets, avec la nouvelle collecte pour réduire et valoriser davantage – cela démarre le 1^{er} janvier prochain pour les habitants du cœur de ville piéton – ou encore la végétalisation renforcée de la ville dans nos cours d'école et dans l'espace public. Cet engagement demeurera plus que jamais une priorité dans les budgets 2023, aux deux échelles de notre collectivité : ville et agglomération.

Les changements à venir sont profonds. Ils peuvent inquiéter et c'est légitime. Je veux rappeler la définition commune de la transition : un passage progressif entre deux états, deux situations. Ce n'est pas une rupture sèche.

Je le redis : ma responsabilité de maire est d'accompagner tous les Quimpérois dans ces évolutions, en recherchant toujours les bons compromis pour ne pas susciter et entretenir à dessein des conflits d'usage (je peux citer comme exemple la place du vélo et de la voiture), en prenant en compte les diversités, mais aussi et surtout en n'ajoutant pas de la fracture sociale, en restant positive pour tous les Quimpérois et en donnant toujours des perspectives et de l'espoir. N'ajoutons pas du noir au noir, comme j'ai pu le dire pour les animations de Noël.

Si nous voulons une mobilisation collective, je crois également qu'il nous faut apporter des réponses aux attentes quotidiennes des Quimpérois. Les attentes sont fortes, comme ils ont pu l'exprimer dans les réunions publiques pour lesquelles j'ai pris beaucoup de plaisir à animer en septembre et octobre dans les quatre quartiers de la ville : la préservation du cadre de vie, la tranquillité publique, la prévention des incivilités, l'offre de service public de proximité, les besoins des familles, des enfants et de la jeunesse dans les modes d'accueil et dans l'éducation. Évidemment, la liste n'est pas exhaustive.

Nos outils de participation citoyenne ne cessent de s'étoffer. Je veux encore saluer le succès du premier budget participatif, dont les lauréats seront annoncés samedi prochain. Je vous invite à y participer nombreux.

Le lancement du prochain conseil municipal des jeunes, ainsi que la reprise de la démarche de « Ville amie des Aînés » présentée lors du conseil de ce soir, nous permettent de poursuivre l'élan vers plus d'implication des citoyens dans les projets de notre ville.

Voilà pour les propos liminaires de notre conseil municipal. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 novembre 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Schéma Directeur Patrimonial Immobilier - Présentation de la méthodologie de
définition de l'Ecole de Référence**

Le conseil municipal a adopté en février 2022 sa stratégie patrimoniale immobilière et a priorisé la rénovation des groupes scolaires. Pour engager ces opérations qui vont fixer pour les décennies à venir la configuration des écoles de la ville, il est indispensable de définir un certain nombre de standards (fonctions recherchées, quels usages mutualisés, principes constructifs, surface, etc.) qui serviront de base pour les rénovations. Le présent rapport a pour objet de présenter la méthodologie de travail et son calendrier.

La stratégie développée dans le schéma directeur patrimonial immobilier a priorisé les groupes scolaires et le type de travaux à effectuer ainsi qu'un planning à moyen et long terme. Il est important de noter que dans le cadre de cette stratégie, la ville s'engage essentiellement sur des restructurations plus ou moins lourdes de ses groupes scolaires et non pas sur des nouvelles constructions (pas de nouveaux besoins d'écoles en lien avec une éventuelle augmentation des effectifs).

Chaque projet de restructuration est donc dépendant de l'existant. Toutefois, afin d'assurer des projets pérennes et adaptés à long terme et d'assurer une équité/homogénéité à l'échelle de l'ensemble des sites, il est important de définir l'école de demain et d'établir un référentiel sur le bâti scolaire voulu par la ville. Celle-ci servira de base aux futurs réaménagements.

La mise en place de ce référentiel Bâti scolaire dite « Ecole de référence » implique une concertation à plusieurs niveaux. Pour mener à bien ce dialogue la ville est assistée par le bureau d'étude CERUR. Un exemplaire de référentiel développé par la ville de Marseille est donné en annexe.

L'objectif de la mission devra permettre de penser l'école de demain et donc de répondre aux ambitions suivantes :

- intégrer les besoins et attentes des élèves, corps enseignant, autres professionnels accompagnant les enfants (RASED...) et agents d'entretien et de restauration ;
- intégrer les évolutions de pédagogie ;
- assurer une fluidité fonctionnelle ;
- offrir une modularité et une évolutivité des espaces ;
- réintégrer les espaces perdus dans un objectif d'avoir des bâtiments plus compacts et donc plus économes (en termes d'imperméabilisation des sols et de consommations énergétiques) ;
- intégrer l'école dans son environnement (quartier, sport ouvert aux riverains, mutualisation avec les CLSH...) ;
- penser des espaces extérieurs de qualité (végétalisation, égalité fille-garçon, etc.) ;
- répondre à l'ensemble des exigences réglementaires (notamment en termes d'accessibilité handicapés, qualité de l'Air et de décret tertiaire) ;
- intégrer les notions de décarbonation de la construction et de coût global (prise en compte du coût d'entretien/maintenance et des fluides) ;
- répondre à l'ensemble des besoins fonctionnels tout en veillant à une rationalisation des surfaces.

L'objectif est de co-construire un référentiel de l'école de demain qui sera le socle des futurs programmes de réhabilitation des écoles. Il reprendra les éléments relatifs à chaque entité (maternelle, élémentaire, restauration, sport, récréation) en termes d'usage et les valeurs guides (ex surfaces), les principes constructifs s'y référant. Le niveau d'ambition sera aussi défini.

À cet effet, vous trouverez le questionnaire qui a été transmis à l'ensemble de la communauté éducative et pour lequel nous avons eu plus de 600 réponses qui viendront enrichir notre réflexion.

Ce référentiel intégrera également les critères techniques et environnementaux généraux de l'école de demain.

La mission se décompose en 5 phases et les conclusions sont attendues en mars 2023.

- **Phase de démarrage** → juillet
Benchmarking

- **Phase d'immersion** → octobre
Entretien auprès des personnes référentes
Synthèse de l'expression des besoins
- **Phase Idéation – Co-conception** → octobre/novembre
Ecole type version 1 : Atelier de définition
COPIL Présentation VI
Ecole type version 2 : Mise au point
- **Phase test/concertation** → novembre/décembre
Mise à jour des éléments et rédaction
- **Phase de définition détaillée** → janvier/février
Rédaction des référentiels
Réunion de travail thématiques sur les référentiels

Suite à cette dernière validation politique, l'AMO devra écrire de manière précise les différents référentiels qui constituent l'école type de préconisations techniques et environnementales.

Les référentiels demandés seront les suivants :

- **Référentiel « plans »** : surfaces et logigramme de fonctionnement de l'école précisant ce qui est commun et les surfaces minimales des pièces (scolaires, sanitaires, stockage, personnel...);
- **Référentiel extérieur** : sujet de la végétalisation et répartition non genrée de la cour + type clôture + contrôle d'accès ;
- **Référentiel Maintenance** : Type d'équipements/préconisations à inscrire dans les futurs AO pour une maintenance limitée ; simple ;
- **Référentiel intérieur** : Ligne directrice de l'ambiance du groupe scolaire, confort visuel (colorimétrie, éclairage), confort hygrothermique, qualité de l'air prenant en compte les préconisations nécessitant d'aller au-delà de la réglementation en vigueur.

Une fois le programme de « l'Ecole de Référence » validé, il sera décliné sur les 3 groupes scolaires prioritaires (Penanguer, Blum, Michelet), puis à plus long terme sur l'ensemble des écoles municipales.

Le conseil municipal en prend acte.

Débats relatifs au rapport n°1

Mme Assih : « Il y a une modification sur le premier rapport : il ne sera pas proposé au vote, car c'est un rapport pour information et pour échange. Françoise vous le redira.

Le second rapport sera présenté par Valérie HUET MORINIERE, puis nous procéderons, comme à l'accoutumée, à la présentation des rapports par les présidents de commissions. Je cède donc la parole à Françoise DORVAL. »

Mme Dorval : « Effectivement, ce rapport est plutôt un point d'information pour vous présenter la méthode de mise en œuvre afin de définir un référentiel sur le bâti scolaire.

Le schéma directeur a identifié trois écoles prioritaires (Penanguer, Blum et Michelet), qui devront faire l'objet de rénovations et de restructurations lourdes. Il est donc important de bien définir ce que sera l'École de demain.

La mise en place de ce référentiel implique de la concertation à différents niveaux. Pour cela, la ville est assistée par un bureau d'études, le bureau CERUR, pour mener à bien cette mission de co-construction.

L'objectif est de répondre à de nombreuses ambitions :

- *intégrer les besoins et les attentes des élèves, du corps enseignant et des différents professionnels accompagnant les enfants ;*
- *intégrer les évolutions de pédagogie ;*
- *assurer une fluidité fonctionnelle ;*
- *offrir de la modularité et de l'évolutivité pour les espaces ;*
- *réintégrer les espaces perdus pour avoir des bâtiments plus compacts et plus économes ;*
- *intégrer l'école dans son environnement ;*
- *penser des espaces extérieurs de qualité avec la végétalisation, l'égalité filles-garçons ;*
- *répondre à l'ensemble des exigences réglementaires : accessibilité handicapés, qualité de l'air, décret tertiaire ;*
- *intégrer les notions de décarbonation et de construction globale avec la prise en compte de la durée de vie des bâtiments, de l'entretien, de la maintenance et des fluides ;*
- *répondre à l'ensemble des besoins fonctionnels tout en veillant à une rationalisation des espaces.*

Il s'agit d'en faire le socle des futurs programmes de réhabilitation des écoles en ayant défini une école type, même s'il faudra bien sûr s'adapter à l'existant.

La mission se décompose en cinq phases qui vous sont présentées dans le rapport et qui s'étalent de juillet 2022 à février 2023, avec des conclusions pour les mois de mars ou avril, normalement.

Il y a d'abord eu une phase de démarrage, puis une phase avec la présentation de la méthodologie du cabinet, une phase d'immersion avec des entretiens auprès des personnes référentes pour faire une synthèse des besoins et des enjeux, une phase d'idéation avec des réunions de travail thématiques qui ont actuellement lieu, des ateliers avec des participants conviés par le service Enfance, une phase test-concertation avec la mise à jour des éléments de rédaction.

Au fil de ces phases, nous allons nous diriger vers l'école type. Il y aura ensuite une phase de définition détaillée avec la rédaction des référentiels.

Quatre référentiels sont demandés :

- un référentiel " plans " sur les surfaces et logigramme de fonctionnement, présentant les surfaces mutualisées, les surfaces minimales des différentes pièces ;*
- un référentiel extérieur concernant les cours avec la végétalisation, la répartition ;*
- un référentiel de maintenance sur le type d'équipements et préconisations à inscrire dans les futurs appels d'offres ;*
- un référentiel intérieur avec la ligne directrice de l'ambiance souhaitée, le confort visuel et thermique, la qualité de l'air.*

En pièce jointe, vous avez deux modèles de questionnaires qui ont été distribués : l'un pour les enseignants, les agents et différents personnels, et le second pour les parents d'élèves.

À ce jour, nous avons eu 720 retours de questionnaires : 585 retours de la part des parents et 135 de la part des enseignants et des agents.

Une fois ce programme de l'École de référence validé, il sera décliné sur les groupes scolaires prioritaires, et à plus long terme, sur l'ensemble des écoles.

Je vais passer la parole à ma collègue Laurence, qui va compléter. »

Mme Vignon : *« C'est assez intéressant, puisque nous sortons à l'instant d'un comité de pilotage avec le cabinet qui nous accompagne sur ce projet. L'idée est effectivement de rattraper des décennies où les écoles n'ont pas été prioritaires. C'est la première chose.*

Il s'agit d'arrêter le système de rustine que nous avons tous eu à un moment, qui consiste à faire des travaux un peu au fil de l'eau, et d'installer vraiment la réhabilitation des écoles, qui sont pour certaines dans un état très dégradé, dans un programme qui nous permet

d'abord d'avoir une perspective, de répondre à une volonté politique, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la politique éducative fait partie des politiques prioritaires, avec aujourd'hui un budget de 18 millions d'euros qui lui sera alloué.

L'idée est de pouvoir proposer l'École de demain. La base de ce travail est la proposition qui a été faite à Marseille, puisqu'au vu de l'état des écoles marseillaises, nous sommes très loin d'eux, Il y a effectivement des schémas qui se dessinent pour imaginer l'école, " parfaite " mais surtout, l'école dans laquelle les différents acteurs (enfants, parents, communauté éducative) se sentent le mieux.

Il est vrai que nous sommes dans ce travail de concertation. Nous avons eu aujourd'hui les premières ébauches extrêmement intéressantes du retour des questionnaires, qui nous interrogent et qui nous prouvent la nécessité de ce travail. L'idée de la co-construction est pour nous quelque chose de très intéressant. Cette École de demain se fera avec tous les acteurs, y compris les enfants. Même s'ils ne font que passer dans cette école, ils y passent plusieurs années et l'objectif est qu'ils s'y sentent le mieux possible.

Il s'agit aussi de prendre en compte les demandes de l'Éducation nationale, le personnel municipal, le périscolaire, etc., et peut-être imaginer aussi les évolutions de société, parce qu'il y a, par exemple, des questions qui reviennent telles que les espaces non genrés dans les cours. Cette demande est extrêmement forte. Elle n'émergeait pas il y a quelques années et nous avons aussi quelque chose à y faire, notamment autour de l'utilisation de l'espace de la cour.

Madame la maire, vous avez fait de votre propos liminaire l'écologie, nous avons aussi cette volonté de travailler sur des matériaux spécifiques (le biosourcé) et d'être vraiment au mieux pour avoir les matériaux les plus sains et les écoles les moins énergivores, puisque nous savons très bien que certaines sont aujourd'hui de vraies passoires énergétiques. Nous avons donc cette attention-là.

Il s'agit d'aller jusqu'au bout de ce projet, qui est pour nous très important. C'est « l'école de la réussite ». Je n'aime pas ce mot, parce qu'il y a parfois une connotation un peu péjorative, mais il s'agit en tout cas de faire en sorte que les enfants réussissent à s'y sentir le mieux possible et qu'ils aient la scolarité la plus agréable possible.

Sur ce projet, le temps de calendrier peut vous paraître un peu court, mais les travaux qui sont faits sont d'abord extrêmement intéressants, très actifs. C'est une vraie transversalité dans les différents services qui les accompagnent, que ce soient les travaux, les bâtiments avec Françoise, et le service de l'Éducation. L'intérêt de cette transversalité fait qu'aujourd'hui, nous allons arriver à un modèle d'école que nous pourrions non pas dupliquer, parce que l'idée n'est pas de ne fabriquer qu'une école et que nous fassions tous pareil. Mais c'est vraiment de s'adapter aux réalités de chacune des écoles et de pouvoir proposer un projet type que nous adapterons au fur et à mesure. C'est vraiment une démarche extrêmement importante et très intéressante pour nous. »

Mme Assih : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Karim Ghachem. »

M. Ghachem : « Je voudrais remercier la prise en compte de ce que nous avons dit en commission sur la prise d'acte d'information, puisque valider quelque chose qui est en plein milieu n'avait pas trop d'intérêt. Il est en effet plus logique de le valider à la fin.

Sur ce rapport assez intéressant, j'ai plusieurs remarques déjà faites en commission, mais que je répète ici, sur deux aspects et sur la forme.

Il fallait un questionnaire, même si je le trouve un peu orienté et parfois incomplet, car ne donnant pas assez la place à l'expression libre.

Il y a un aspect que je trouve essentiel dans l'école en ce qui concerne notre responsabilité en tant que municipalité, c'est la cantine. Je pense qu'il faudrait aller encore plus loin dans l'imagination de la cantine de demain, parce que même si nous parlons d'alimentation, la structure, les bâtiments, ce sont des choses importantes. Nous l'avons vu dans les lycées, les collèges, où il y a eu des selfs mis en place, avec des légumes de saison et de proximité mis à disposition, avec le pain mis à disposition pour limiter les déchets... Cela se pense aussi dans l'infrastructure de la cantine et cela permet d'imaginer la cantine de demain.

Le second aspect, je l'ai dit en commission, c'est vrai que si nous avons passé cette délibération il y a cinq ans, nous aurions mis l'accent sur la sécurité, et je ne vois absolument pas cet aspect dans le questionnaire. L'École de demain, l'École de référence, est aussi l'école où les parents savent que leurs enfants sont en sécurité. Il est vrai que cette question s'est énormément posée il y a quelques années : comment sécuriser les écoles ou les lieux publics pour qu'ils soient un cocon, un lieu sans angoisse, même si nous ne pouvons pas atteindre une sécurité à 100 %, mais où l'extérieur ne puisse pas rentrer dans le lieu du savoir et que les enfants soient dans la quiétude ?

Je trouve que cette question de sécurité a été complètement ignorée dans ce questionnaire. Cela n'empêche pas que les gens puissent s'exprimer sur ce point, mais je pense qu'il est essentiel d'y penser.

À Quimper, nous sommes préservés aujourd'hui, mais nous avons vu que nous ne sommes préservés nulle part des risques d'attentat, des risques d'intrusion et des risques sanitaires. »

Mme Assih : « D'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Laurence VIGNON voulait répondre, ainsi que Gilbert GRAMOULLE. »

Mme Vignon : « Merci, Karim, pour ces remarques. Nous avons vu les retours des questionnaires ouverts ou fermés aujourd'hui. Ce n'est pas qu'il n'y a pas d'espace de discussion, puisqu'il y en a toujours un peu, mais le cabinet souhaitait des réponses assez précises sur des sujets pas trop techniques. En tout cas, nous l'avons vu aujourd'hui, puisque nous avons rebalayé les questionnaires et que nous avons été interrogés nous-mêmes, c'est vrai que parfois, le oui/non est très compliqué, parce que lorsque nous sommes dans une adaptabilité, nous ne sommes pas forcément sur « oui » ou sur « non ». Nous avons donc eu de nombreux " ne se prononce pas " ».

Ce que nous allons refaire, c'est qu'ils vont nous donner aujourd'hui les éléments qu'ils ont eus et nous allons pouvoir retravailler cette zone grise des " ne se prononce pas ", mais qui a été argumentée. Je partage donc plutôt ce point.

La question de la cantine est essentielle pour nous. Nous ne l'avons pas forcément noté, mais c'est quelque chose sur laquelle que nous avons échangé aujourd'hui. Effectivement, je pense que nous ne devons pas nous interdire de réfléchir à une autre forme de service. Tu parlais du

self, pourquoi pas ? La question se posera de toute façon à un moment avec l'arrivée de l'inox, auquel les textes réglementaires nous obligent.

Nous serons donc obligés de repenser le mode de cantine : puisque nous ne serons plus au plastique, nous mettrons de l'inox, donc comment allons-nous fonctionner ? Peut-être que cela nous obligera aussi à regarder ou rebalayer la chaîne sur l'ensemble des choses, c'est-à-dire de la livraison du plat jusqu'au service à table. Le service à table est-il toujours judicieux avec l'arrivée de ce nouveau matériel, etc. ? C'est vrai que ce sont des questions que nous allons nous poser. Dans les questionnaires, les parents remontent la question de la cantine, pas sur la qualité du produit servi, mais sur le lieu.

Au moment du changement de pause méridienne, nous avons beaucoup défendu l'idée de la qualité de service et de l'accompagnement des enfants. Cela passe aussi par des locaux plus adaptés, plus agréables, ou en tout cas, peut-être un peu différents. Cette réflexion est induite de façon extrêmement claire dans le débat, puisque nous l'avons aussi posée aujourd'hui.

La question de la sécurité est également une vraie question. C'est assez intéressant, parce que dans les retours de questionnaires, la question de la sécurité qui a été posée, notamment pour les parents, est la sécurité aux abords des écoles. C'est un chantier que nous commençons à mener aujourd'hui, que nous vous présenterons aussi à un autre moment.

Comme toi, je suis assez frappée par le fait que la question de la sécurité en termes d'intrusion dans l'école n'est pas forcément prégnante. Tu as raison de poser le fait que nous ne sommes à l'abri nulle part. Aujourd'hui, les trois quarts des écoles sont équipées en caméras de surveillance, les portails doivent être fermés et les écoles équipées. Moi, je souhaite que ce programme-là puisse être continué, parce que si le risque terroriste est, de fait, présent, et même s'il est peut-être moins prégnant aujourd'hui, les intrusions peuvent être tout simplement le fait de personnes malveillantes, en dehors de tout acte terroriste dans l'école. Je n'aime pas le mot « sanctuarisé », parce que cela veut dire que nous mettons l'école dans une bulle, mais elle doit être un endroit où les enfants et les parents doivent savoir que les enfants sont en sécurité, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, avec la sécurisation des abords.

Ce sont donc des questions que nous intégrons aujourd'hui, qui réapparaissent moins, mais sur lesquelles nous travaillons également. »

Mme Assih : « Merci. Gilbert GRAMOULLE et Philippe CALVEZ. »

M. Gramoullé : « Juste quelques remarques. Effectivement, je pense qu'il faut prendre en compte d'une manière évolutive les questions posées ou les interrogations autour de la restauration scolaire, qui est un enjeu important. Idem autour de la question de la sécurité dans l'école ou hors de l'école, pour que l'école soit un lieu de sérénité pour les enfants et les adultes. Les écoles sont donc des lieux d'éducation qui évoluent. La société change, évolue, et les écoles également.

Le second point est l'importance de la notion de schéma directeur en général, et là de schéma directeur sur les écoles. Derrière les mots, c'est l'importance de la méthode, qui donne des perspectives. C'est une mise en place qui va évidemment s'inscrire dans la durée. Il est vrai que c'est positif, parce que cela donne de la visibilité et permet d'avoir une véritable stratégie. C'est donc un outil, et il faut le prendre comme tel, qui est intéressant. Un outil

change, évolue. Il faut donc l'interroger, le modifier. En clair, c'est une méthode de travail évolutive. »

Mme Assih : *« Merci. Philippe CALVEZ. »*

M. Calvez : *« Quand j'ai entendu ma collègue Laurence qui m'a apporté une réponse très rapide... Je plaisante, Laurence. N'y vois pas malaise.*

Par rapport à Karim, qui est parti sur les cantines, j'avais soumis à notre collègue un cas particulier il y a quelques semaines, voire quelques mois. Cela me faisait penser, comme vous avez fait un focus spécifique sur l'école, à : est-ce qu'à un moment ou un autre, nous pouvons nous attendre à des changements sur le service commun ? J'ai l'exemple sous les yeux. J'étais en train de relire ce que tu m'as amené, un comparatif entre Brizeux et nos écoles, même si je ne mélange pas : Brizeux est en liaison chaude, avec un seul établissement ; nous, avec le service commun, nous sommes en liaison froide.

Dans la sécurisation de l'alimentation ou le changement dans les cantines, avons-nous la possibilité de voir une évolution, en particulier en ce qui concerne les particularités alimentaires de certains élèves ? Cela, c'était le premier point.

Le second point, j'ai balayé très rapidement notre budget, celui sur lequel nous sommes aujourd'hui en train de travailler, et je n'ai pas vu (c'est une question) de moyens supplémentaires dégagés sur ces travaux sur les écoles. Un document existe au sein de la collectivité : cela prend en compte l'ensemble des travaux à réaliser dans nos bâtisses. À l'époque, je me suis particulièrement intéressé à tout ce qui était associatif, mais pas uniquement, car nous avons aussi les églises, les chapelles, tout ce que vous voulez. Nous avons également les travaux qu'il y a à faire dans toutes les écoles.

Pour bâtir l'École de demain, avez-vous dégagé des moyens supplémentaires ou faites-vous un focus ? À un moment, j'ai aussi fait du saupoudrage sur une partie de bâtiment, jusqu'à ce que je me rende compte que ce n'était absolument pas prégnant, que ce n'était absolument pas cohérent. Après, je choisissais, en particulier sur les MPT (Maison Pour Tous). Nous en avons discuté avec Nabila PRIGENT : je choisissais une, voire deux MPT par rapport au budget, qui devaient être de 50 000 euros à l'époque sur cet objectif-là, puis je mettais un paquet pour que les travaux soient réellement pérennes et significatifs dans la cohérence des choses.

Avez-vous dégagé un budget supplémentaire et qu'est-ce qui a déterminé le choix ? Est-ce que les trois écoles précitées sont les plus vétustes ? Nous les connaissons bien, ces écoles, elles sont toutes quasiment de plain-pied, donc était-ce pour éviter de mettre un ascenseur pour les rendre accessibles ou pas ? »

Mme Assih : *« Sur la deuxième partie des questions - la question bâtementaire -, je vais proposer à Françoise DORVAL de répondre. Comment avons-nous sélectionné les trois écoles ? Est-ce qu'il existe un budget spécifique ? Est-ce un focus particulier sur les écoles, mais pas sur les autres catégories de bâtiments ? Concernant la question relative à la restauration scolaire, j'y répondrai également. »*

Mme Dorval : *« Je vais commencer par un petit point sur la restauration scolaire, pour compléter. Dans les retours que nous avons eus, un élément ressortait beaucoup : l'ambiance*

sonore dans les cantines. J'étais assez étonnée, parce que c'était vraiment ce qui arrivait quasiment en premier sur les cantines.

Karim, dans les sujets qui ont été abordés, il y a aussi le tri des déchets dans les cantines, et la question du service à table ou du self. Tout cela fait partie de ce qui est étudié à l'heure actuelle.

Par rapport au budget pour les écoles, en 2022, des études sont actuellement en cours. Trois études sont menées parallèlement entre les trois écoles définies comme prioritaires dans le cadre du schéma directeur : Blum, Penanguer et Michelet. Les trois études sont donc menées parallèlement. Au vu de ces dernières, nous allons définir l'école qui sera numéro un pour les travaux, mais actuellement, dans le budget actuel, ce sont les études.

Ensuite, dans la PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements), des budgets ont été prévus pour les travaux dans les écoles, certains pour les travaux courants et d'autres dans le cadre du schéma directeur. »

Mme Assih : *« Concernant la question relative à la restauration scolaire, nous en avons parlé il y a quelques jours, puisque j'ai eu la même interpellation d'une maman qui se désole (à raison) de ne pas avoir le menu adopté à la pathologie de santé de son enfant. Nous avons donc fait le lien avec le service de restauration collective. La réponse qui a été faite à cette pathologie particulière, mais il y en a d'autres (intolérances, allergies diverses), a été de dire qu'actuellement, la restauration collective ne prépare pas de repas adapté, donc avec les restrictions préconisées, parce qu'il existe toujours un risque. Nous ne pouvons pas garantir à 100 % le respect des indications nutritives dans le repas. C'est donc une mesure de précaution, dirons-nous, par rapport aux risques concernant les réactions allergiques. C'est la réponse que nous avons eue. Daniel, tu es d'accord ?*

Cela ne m'a pas totalement satisfaite. En début de semaine, j'ai donc demandé à pousser un peu plus la réflexion, notamment en essayant de voir les différentes demandes qui remontent sur les différentes pathologies médicales, voir dans quelle mesure nous pouvons tout de même répondre à certains régimes particuliers et essayer de voir ailleurs comment cela est pratiqué, pour pouvoir proposer les menus adaptés aux pathologies. Je ne dis pas que cela va être fait, parce que c'est d'abord la précaution qui vaut. Je rappelle que les enfants sont évidemment accueillis, mais en demandant aux parents de confectionner le repas de l'enfant. Il est vrai que c'est une contrainte complémentaire : il y a déjà la pathologie médicale, mais il faut en plus rajouter tout ce qui est organisation de la journée scolaire.

Nous poussons donc la réflexion pour voir s'il n'y a tout de même pas des possibilités d'évolution, notamment en allant voir comment cela se passe du côté des autres restaurations collectives. Voilà où nous en sommes.

Yvonne RAINERO souhaitait prendre la parole, ainsi que Jean-Claude LE GOFF et Philippe BROUDEUR. »

Mme Rainero : *« C'est sur deux points précis, parce qu'évidemment, je me félicite de l'ambition affichée dans ce rapport, mais aussi de la réponse que tu viens de faire sur le cas des enfants qui présentent des pathologies particulières, parce que cela fait partie de l'inclusion. L'école n'est pas seulement le temps scolaire, c'est aussi la cantine.*

Le premier point précis que je voulais soulever concerne la végétalisation des espaces extérieurs, ce qui est évidemment une excellente mesure. Nous avons tout de même été alertés par l'Association des dermatologues sur le fait qu'il fallait aussi penser cette végétalisation en fonction de l'ombre, parce qu'il y a la protection contre les ultra-violets, mais il y a aussi la protection contre les épisodes caniculaires, le fait de pouvoir disposer d'ombre. Je crois que nous sommes bien obligés de l'inclure dans notre réflexion. La complexité est que les arbres qui proposent le plus d'ombre sont des feuillus qui abandonnent aussi beaucoup de feuilles dans les cours d'école. Cela peut poser un problème de sécurité, mais je pense que nous avons des techniciens qui sont capables de résoudre cette contradiction.

Le second point précis que je voulais soulever porte sur la campagne de la Ligue contre le cancer sur les espaces sans tabac, qui développe aujourd'hui une orientation d'espaces sans tabac à proximité des écoles. Je pense que ce serait une démarche complémentaire à celle que nous avons eue pour apaiser par exemple la circulation, le stationnement, les abords des écoles, de penser aussi cette possibilité d'avoir des espaces sans tabac près de nos écoles, à la fois pour protéger les enfants, mais aussi pour dénormaliser la consommation du tabac. »

Mme Assih : *« Merci. Jean-Claude Le Goff. »*

M. Le Goff : *« Je souhaitais juste revenir sur les allergies. Les PAI, ce sont les projets d'accueil individualisés. Il faut déjà commencer par former les cuisiniers, parce qu'au départ, ils ne le sont pas pour cela. Ils ne sont pas médecins, ils ne sont pas allergologues, ce sont d'abord des cuisiniers. Il est vrai que certains enfants arrivent avec beaucoup de pathologies, beaucoup d'allergies, donc c'est très compliqué. Vu que c'est une cuisine satellite, dès que cela part de la cuisine, il n'y a plus de trace. Il faudrait donc former également le livreur, les agents à l'école. Cela dépend de ce qu'ils touchent, etc. Cela devient donc très vite compliqué.*

Par contre, il faut le faire, il faut vraiment essayer de faire le maximum, parce que c'est très important : tous les enfants doivent manger à la cantine. La relation est très importante, nous ne devons pas laisser un enfant seul manger à l'extérieur. »

Mme Assih : *« Je rappelle que Jean-Claude est chef cuisinier dans une cantine d'un collègue quimpérois.*

Il y avait Philippe BROUDEUR, puis Georges-Philippe FONTAINE. Je n'ai peut-être pas vu d'autres mains se lever. »

M. Broudeur : *« C'est juste pour répondre à Karim GHACHEM. Nous avons notamment fait une réunion cette semaine sur la sécurisation aux abords des écoles, et c'est effectivement là où nous constatons le plus de risques. Par rapport à cette sécurisation, je tiens aussi à rappeler que depuis 2015, l'Éducation nationale, donc des services départementaux de l'Éducation nationale, ont l'obligation de mettre en place deux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) à deux niveaux : le premier sur les attentats et intrusions, et le second sur les risques majeurs. Cela appartient à l'État, aux services départementaux de l'Éducation nationale. Pour la mairie, c'est le bâtimentaire. Comme tu l'as dit tout à l'heure, Françoise, nous en tiendrons compte dans l'École de demain.*

Je tiens également à souligner une autre chose. Dans les écoles, la plupart des incidents ou des agressions sont envers les professeurs, de la part de parents d'élèves. »

Mme Assih : « C'est vrai. C'est notamment arrivé dans la même école quimpéroise à deux reprises (parent sur enseignant), mais peu importe : il faut protéger toutes les personnes au niveau des écoles, adultes ou enfants.

Je reprends l'ordre réel : Ronan SINGUIN, Karim GHACHEM et Georges-Philippe FONTAINE. Faisons comme cela. Après, vous vous arrangez ! »

M. Singuin : « Je voulais simplement aiguiller un petit peu par rapport aux inquiétudes de Karim sur les questions de sécurité dans le processus. Comme Gilbert a parlé, à juste raison, du process en cours et de la méthode, je voulais juste insister sur le fait que la sécurité fait effectivement partie intégrante de notre projet. Comme le dit d'ailleurs ce projet, les services techniques sont également très avisés sur les questions de sécurité, de normes, etc. D'ailleurs, tout cela est même discuté dans les écoles, du moins dans certaines écoles visées. Il n'y a donc pas d'inquiétude de ce côté-là. Quand nous parlons de sécurité, c'est aussi la sécurité qu'a évoquée Philippe, bien sûr. »

Mme Assih : « Merci, Ronan. Karim GHACHEM. »

M. Ghachem : « Je vais juste enchaîner sur la sécurité. Ce n'était pas une inquiétude, mais une remarque par rapport au questionnaire, qui n'abordait pas du tout cet axe-là. Pour avoir été dans beaucoup de lycées lorsque j'étais conseiller régional, j'ai rencontré cette problématique. Les plans sont là, et si nous poussons le plan à fond, aucun établissement sur notre ville n'est vraiment adapté contre les intrusions, quelles qu'elles soient, que ce soit les écoles, lycées, collèges, etc., même si des moyens ont été mis. Lorsque nous refaisons l'École de demain, nous pensons à ce que nous ne faisons pas forcément avant, ou nous mettons des "rustines" pour pallier ce manque de sécurité.

Je voulais revenir sur l'alimentation. J'en ai également parlé en commission : passer en inox, oui, mais nous avons aussi débattu sur : faut-il des plats individuels ou un service ? Parce que dans beaucoup de communes, la question porte aussi sur la quantité, c'est-à-dire que tous les enfants n'ont pas besoin de la même quantité d'alimentation, tout le monde n'a pas la même faim. Quand nous normons avec un service collectif, c'est généralement la même chose pour tous. Pour éviter des déchets, pour éviter des frustrations, pour faire que chacun puisse se servir à sa faim et à son envie, généralement, cela économise plus que cela ne génère de coûts supplémentaires, parce qu'il y a moins de déchets, les enfants sont rassasiés, et ceux qui craignent de ne pas avoir assez peuvent se resservir, etc. Nous arrivons à un système beaucoup plus libre et à une culture de l'enfant sur lui-même et ses besoins alimentaires.

C'est pour cela qu'il y a tout ceci à repenser quand nous refaisons une cantine. Je pense que ces débats peuvent être très longs. C'est pour cela que je disais que ces deux aspects manquaient sur le questionnaire, parce que je pense qu'ils sont au cœur du projet. »

Mme Assih : « Je crois que Laurence souhaitait répondre, puis Georges-Philippe FONTAINE. »

M. Fontaine : « (S'adressant à Laurence VIGNON) Tu me répondras après, tu en profiteras. Ce ne sont pas vraiment des questions, mais c'est une ambiance. C'est peut-être parce que nous approchons de Noël et que nous parlons des enfants que nous avons l'impression que nous faisons une liste de cadeaux sur l'école. C'est vrai que par définition, l'école, nous lui devons tout, parce que ce sont les enfants, parce que c'est notre système éducatif, parce que

nous, la Ville, nous sommes responsables de l'école que nous proposerons à nos enfants. D'ailleurs, s'il y avait un père Noël ici, ce serait Karim GHACHEM, parce qu'il a une exigence pour l'école qui est quand même... Nous avons tous cette exigence, c'est bien, mais comment finançons-nous tout cela ?

Excusez-moi d'être arrivé en retard, mais j'ai bien compris que nous étions sur le plan des études. Mais les études, cela a un coût. C'est facile, nous savons combien cela va coûter avant. Ensuite, il y a le projet qu'il faut mettre en œuvre, et là, cela va monter dans les tours. J'ai vu les plans de restructuration d'un certain nombre d'écoles, je ne sais pas combien (deux, trois, ou peut-être toutes), parce que si la norme doit s'appliquer partout... Il est vrai qu'elle devrait s'appliquer partout et pas seulement dans les dernières écoles. S'il faut une école hyper sécurisée ou avec Fort Knox pour rentrer, cela va aussi être très cher.

Karim, je te rappelle que nous avons travaillé sur la sécurisation dans les écoles et que cela a beaucoup grevé notre budget. Je ne pense pas qu'il y ait des écoles à Quimper qui soient non sécurisées ou insécurisées. Il est certain que nous pouvons toujours essayer de trouver le terroriste qui va réussir à rentrer avec une voiture bélier ou une grenade, mais normalement, l'accès dans les écoles est assez compliqué.

Ensuite, il faut parler des arbres dans les jardins, protéger les enfants contre leurs futurs mélanomes, protéger les enfants contre la pollution de l'air, protéger les enfants contre le radon, protéger les enfants contre la malbouffe, protéger les enfants contre leurs propres pathologies, contre leur propre immunité... Oui, c'est sûr que c'est idéal, bravo, mais combien cela va-t-il coûter ?

Il y a quelque chose qui me paraît important et que je rappelle chaque fois que nous parlons de l'école. Je l'avais dit la dernière fois lors du précédent mandat, lorsque monsieur Bernard POIGNANT siégeait ici. À un moment, l'école est tout simplement faite pour éduquer les enfants, leur enseigner, leur apprendre à lire et à compter, et en faire de bons citoyens. Ce n'est pas forcément de leur apporter à manger dans les meilleures conditions.

Dans de nombreux pays, et si je pense à l'Ukraine, il y en a d'autres, où j'ai notamment eu la chance d'être élevé quand j'étais tout petit, nous étions 50 par classe, il n'y avait pas de climatisation, il faisait 40 degrés dans la classe, nous étions tous ensemble, nous faisons du sport par des chaleurs incroyables, nous allions à l'école, nous ne prenions pas de douches, il n'y avait pas de cantine, nous mangions ce que nous pouvions, et nous faisons de très bonnes études. Nous apprenions à lire, à compter, et cela se passait très bien.

Ce que je veux dire, c'est que nous pouvons toujours nous inventer des budgets et des normes à respecter, mais que nous n'arriverons jamais à faire, parce que nous n'aurons jamais le budget. J'aimerais bien savoir comment l'adjoint aux finances compte financer cela. Quand il a entendu les gens parler, je ne sais pas s'il a fait des petites additions à la louche pour voir à peu près combien cela allait coûter, mais cela va faire exploser le budget de la ville. S'il avait quelques éléments à nous donner... »

Mme Assih : « J'y reviendrai dans ma conclusion globale. Laurence voulait parler. »

Mme Vignon : « Oui, je vais parler de la cantine après ce beau discours auquel je ne répondrai pas, car je suis contente de voir un enfant du XXe siècle qui a lu le « Tour de France par deux enfants », quelqu'un qui a été élevé à la dure. L'exposé que tu viens de nous

faire était de très grande qualité. Je t'en remercie, cela faisait longtemps. Ce sont deux visions des choses, mais il y a probablement un juste milieu à trouver entre ces deux visions. (S'adressant à Georges-Philippe FONTAINE) Ne me pousse pas, ne me tente pas ! Je pense que ce soir, chacun souhaite rentrer de bonne heure, donc ne me tente pas.

Je vais répondre à Karim sur la question des cantines. Nous l'avons dit plusieurs fois, c'est une vraie question, en dehors de l'alimentation, etc., mais déjà du lieu. Aujourd'hui, tout un travail est fait dans les cantines. Tu parlais des portions... Je parle sous le regard de Jean-Claude, avec qui nous avons déjà échangé. Il y a des choses qui existent pour les enfants qui sont de petits mangeurs, de gros mangeurs, les enfants ont la possibilité de revenir. Le temps est fini où c'était la même portion pour tout le monde et que nous générions effectivement beaucoup de déchets.

Mardi, j'étais au self d'Ergué-Gabéric pour voir comment les choses fonctionnaient. J'ai effectivement été assez surprise par la façon dont les choses sont faites, par l'attention qui était portée à la qualité, c'est une évidence, mais aussi aux portions qui étaient données pour que les enfants aient assez et ne sortent pas avec le ventre vide, et, deuxièmement, pour ne pas avoir trop de déchets. Ce travail existe déjà, il est fait.

Aujourd'hui, nous n'en sommes donc plus au stade de nous demander quelle portion nous allons faire, mais de nous demander comment nous allons faire pour que les enfants mangent dans un endroit qui est le plus agréable possible. Françoise reparlait des nuisances sonores qui remontent dans le questionnaire de façon extrêmement prégnante. Cela fait partie des choses à regarder.

Sans polémique, non pour répondre, mais pour donner un autre regard à Georges-Philippe FONTAINE : c'est une façon de voir les choses, nous sommes d'accord. Les enfants qui ont vécu cela, tu en donnes l'exemple, n'en sont pas sortis plus malheureux, mais cela dépend de la vision que nous pouvons avoir. Je ne veux pas faire de la polémique, ce n'est pas le lieu, mais il y a des décennies de non-entretien des écoles (je dis décennies comme cela, tout le monde est concerné) parce qu'il y a probablement un temps où cela n'était pas une priorité, et où ce que tu as défendu ou que tu poses comme principe était la politique éducative, c'est-à-dire fournir un tableau (qu'il soit noir, blanc, bleu ou vert, c'était la même chose) avec des chaises. Du moment qu'il y a du bois et un Bic, cela suffisait largement pour faire l'école.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec un bâti, en dehors de la question de ce que nous voulons en faire. Tant qu'à y faire quelque chose, autant y faire quelque chose de bien, qui est nécessairement à retravailler, parce qu'il y a un danger potentiel aujourd'hui. Nous ne sommes même pas à la question de la couleur de la peinture, mais d'un plafond qui risque de tomber, des murs avec des infiltrations... Nous n'en sommes plus au stade où c'est du luxe. Il est vrai que financièrement, cela a un coût. C'est un choix politique.

La question de l'École de demain, je l'ai dit tout à l'heure : c'est Marseille, c'est le milliard que l'État a donné pour la ville de Marseille. Moi, je rêve que l'État donne une petite partie, ou en tout cas, prenne conscience de l'état de dégradation des écoles partout en France, et puisse participer. Moi, le milliard, je n'en ai pas besoin. Si je me souviens bien, si nous devons refaire des bâtiments neufs dans la ville de Quimper aujourd'hui, nous serions autour de 200 millions. Ce n'est pas du tout le choix, nous sommes bien d'accord là-dessus, mais cela veut dire qu'à un moment, dans toutes les écoles en France, il y a ce travail-là. À

Quimper, les écoles sont vieilles, comme elles peuvent l'être ailleurs. Il n'y a pas eu de nouvelles écoles. Il y a eu l'école Le Guyader qui a été réhabilitée, mais pour partie. Nous n'avons donc pas d'écoles neuves aujourd'hui.

Nous ne sommes plus au stade de nous dire que c'est un choix politique, c'est clair, mais cela ne devient plus un luxe, c'est vraiment une nécessité. Nous sommes en train de rafistoler des Algeco qui ont dépassé leur durée de vie, nous avons explosé les scores. Je dis « nous » de façon collective, vraiment. Aujourd'hui, c'est la question de la sécurité de nos enfants. Quel coût a-t-elle et comment faisons-nous un choix quand nous réhabilitons ? Cela se discute.

Là où je suis assez d'accord, c'est que les normes sont parfois très contraignantes, et la particularité d'une norme est qu'elle évolue. Ce que nous allons bâtir aujourd'hui sera peut-être obsolète dans quelque temps parce que de nouvelles normes arriveront. Ceci étant dit, tant qu'à rebâtir, autant faire les choses le plus correctement possible et de la façon la plus adaptée possible.

Jacques parlera de la question des financements mieux que moi, mais c'est la question du phasage et des priorités. Aujourd'hui, quand nous avons fait des études, il y a des écoles qui ressortent et qui ont potentiellement un besoin impérieux d'être retravaillées. Oui, c'est effectivement un choix d'y mettre quelques millions, parce que c'est cela, la réhabilitation d'une école. Ce n'est peut-être pas de faire partir quatre chantiers en même temps, mais c'est de les phaser différemment et imaginer que les choses se fassent au fur et à mesure. C'est plus cela, l'idée qui est gardée. »

Mme Assih : « Ludovic JOLIVET, Françoise DORVAL, puis je conclurai. »

M. Jolivet : « C'est un joli sujet ambitieux, bien évidemment, mais je crois que les écoles de Quimper ont été réhabilitées au fur et à mesure, parfois par des rustines, mais nous savons très bien ici que la construction du Grand Quimper en 1960 a profondément changé les choses. Pour ceux qui sont des enfants de Quimper, moi, j'ai connu cela dans les années 70, où Kerlaëron, Kermoyan, des quartiers qui étaient en pleine évolution, ont eu leur école neuve. Kermoyan, cela date des années 70, 71, 72. Pauline Kergomard, Kerlaëron, c'est pareil, cela a été agrandi. Michelet, cela date des années 80, de la construction du Braden. Nous n'avons donc pas que de vieilles écoles. Nous avons des écoles qui ont eu des constructions qui n'étaient pas aussi consciencieuses, ou avec des matériaux un peu différents, peut-être un peu dans la précipitation, quoique.

Nous ne pouvons pas toujours dire qu'il y a eu un défaut par les collectivités, par les majorités successives, par les conseils municipaux successifs. Je pense que nous ne pouvons pas trop nous plaindre de la qualité des écoles, des bâtis, même s'il y a des problèmes à résoudre.

Vous évoquiez tout à l'heure l'histoire de Frédéric Le Guyader. La question s'est posée en 2000, 2001 : que faisons-nous de cette école ? Je ne sais pas si mes collègues s'en souviennent. Faut-il la laisser là, au cœur de l'avenue France libre, ou la mettre éventuellement au cœur de quartiers nouveaux, du côté de Kervouyec ? La question s'est posée. Ensuite, il y a eu le choix de la réhabilitation. Mais, c'est vivant, et cela vide les quartiers.

Prenez le cas de Kerjestin ou de Kermoysan. Ce sont des quartiers avec régulièrement une population jeune, donc il y a besoin de place et d'effectifs. Mais vous avez aussi des quartiers vieillissants où les écoles ne sont plus adaptées. Ensuite, vous avez la démographie. Tout cela est un challenge extrêmement important.

Madame la maire, j'ignore ce que tu répondras à Georges-Philippe FONTAINE, mais il faut être ambitieux pour l'école, c'est une évidence. Georges-Philippe FONTAINE épaississait le trait exprès tout à l'heure, mais il est évidemment que les pays qui ont la chance d'avoir une école solide avec des formations, des acquis extraordinaires, y compris les temps extrascolaires, sont capitaux dans cette affaire.

Maintenant, dans le contexte dans lequel nous allons être, il va falloir faire des choix. Le réchauffement climatique, les changements, les évolutions de climat, la contrainte du budget, va faire que vous allez devoir créer une perspective nouvelle, mais qui va coûter, et je crains que nous n'ayez les moyens pour réaliser tout cela. Attention donc à des faux espoirs, puisque ce sont tout de même quelques millions, au moins quatre ou cinq millions qu'il faudra mobiliser. Sous combien de temps ? C'est la question.

Ensuite, nous avons cette démographie. Où réhabiliter des écoles ? Dans les quartiers qui seraient en baisse de régime - Kerlaëron, dans les années 70, a été en vogue -, aujourd'hui, ce sont des quartiers qui vieillissent, enfin avec un renouvellement, bien évidemment. Mais la ville est vivante, et je crains que le projet soit intéressant, peut-être trop ambitieux, mais il va falloir ensuite que monsieur LE ROUX trouve les gwenneqs. »

Mme Assih : « Très rapidement, Karim GHACHEM, Françoise DORVAL, puis moi. »

M. Ghachem : « Cela va être rapide. Sur le discours, il faut faire attention. Laurence, je suis assez d'accord sur beaucoup de choses que tu as dites, mais dire : " Toutes les écoles en France sont dans un état, etc. ", ce serait presque contreproductif, parce qu'on dirait presque que la décentralisation qui a confié les écoles aux municipalités est une mauvaise chose et qu'il faut revenir à l'État. Je n'y crois pas du tout, je crois que les municipalités ont fait un bon travail. Dire que c'est l'État qui doit investir dans les écoles, cela veut dire que... Voilà.

Là-dessus, je veux faire attention au discours. Je pense que les communes ont travaillé dessus, que c'est une priorité essentielle et qu'il faut mettre encore plus de moyens, donc faire des choix. Là, je te rejoins : c'est un choix qu'il faut faire, il faut prioriser sur l'école, mais il ne faut pas non plus attendre que l'État soit toujours là à chaque fois que nous avons de nouveaux projets. Il va falloir que nous fassions des choix. C'est dur, mais à nous de les faire. Là-dessus, je serai d'accord avec toi : le choix de l'école est essentiel à Quimper. »

Mme Assih : « Oui, je pense que nous sommes d'accord. Françoise ? »

Mme Dorval : « Nous sommes d'accord : réhabiliter les écoles, c'est coûteux. L'objectif de ce Plan école est justement de bien définir les besoins pour rationaliser ensuite au mieux les espaces. Dans les ateliers en cours, nous essayons justement de voir tous les locaux qui peuvent être mutualisés dans un groupe scolaire, entre les maternelles, les élémentaires, tout cela en lien avec le personnel enseignant et toutes les personnes qui interviennent dans les écoles. C'est voir comment nous pouvons ouvrir la salle polyvalente sur l'extérieur pour qu'elle puisse aussi être utilisée par des associations. C'est tout ce travail qui se fait au sein

du Plan école pour rationaliser au mieux, dans des budgets que nous savons qu'ils seront conséquents, essayer de le faire au mieux. »

M. Le Roux : *« Un adjoint aux finances est toujours émerveillé par l'envie, le dynamisme de ses collègues. C'est normal, et je les envie, je les envie ! »*

Rires dans l'assistante.

« Après, c'est vrai qu'il rappelle aussi toujours que nous ne pouvons faire qu'à partir des moyens que nous avons, et aussi, puisque nous avons été élus sur un projet, à partir de priorités politiques.

L'école est quelque chose qui n'avait pas forcément été perçu, sur l'aspect bâtementaire en tout cas, dans notre projet du besoin de rénovation des écoles. Nous l'avons un peu découvert et il a fallu l'intégrer. Nous n'avons pas un projet pédagogique, un projet pour les écoles, si nous n'avons pas aussi des locaux qui permettent de le faire dans de bonnes conditions. De fait, il y a quelques écoles où il est plus que temps de faire des travaux, et qui ne sont pas des travaux a minima, qui nécessitent une restructuration.

Avec tout cela, avec d'autres contraintes que nous avons, comme l'inflation que nous allons aujourd'hui être obligés de prendre en compte, nous sommes en train de travailler sur la PPI, qui permettra que les priorités politiques puissent se faire, et nous le ferons sur un plan qui sera plus que pluriannuel. Il s'agit aussi de marquer ce Plan école dans le temps long. Ce n'est pas que l'histoire d'un mandat, du reste du mandat, ou même de deux mandats : c'est sur un temps long, pour que ce soit inscrit et que cela puisse être poursuivi par les futures équipes municipales. »

Mme Assih : *« Il m'appartient de conclure ce beau débat. Le fait d'avoir peu de rapports ce soir nous permet de rester un moment sur certains d'entre eux.*

Il me semble que nous n'avons pas suffisamment abordé l'enjeu de ce rapport, qui est de pourquoi imaginer un Plan de l'École du XXIe siècle. Nous ne pouvons pas avoir une réponse uniquement bâtementaire, et les échanges ont beaucoup été axés autour du bâtementaire.

Pourquoi l'École du XXIe siècle ? Je suis désolée, Georges-Philippe, je comprends la nostalgie, parce que c'est vrai, on peut se dire : nous avons bien appris, et dans certains espaces du monde, dans des conditions bien moindres, nous apprenons encore bien. C'est une réalité. Pour autant, la société change, la société évolue, et il est aussi important que notre école soit adaptée aux évolutions.

Je vais donner un exemple qui sera parlant, qui n'est pas que du rêve ou de la paillette : l'accueil des élèves en situation de handicap. À notre époque, ils n'étaient pratiquement pas accueillis. Est-ce bien ? Non. Maintenant, nous sommes dans une politique davantage inclusive, pour laquelle nous faisons d'ailleurs difficilement face. Françoise l'a un peu abordé lorsqu'elle a abordé la question des mutualisations des locaux, qui s'imposent. Il ne s'agit pas de faire des surfaces complémentaires à tous crins, il s'agit d'avoir la possibilité d'accueil, à la fois des classes, des professionnels qui travaillent, et notamment des professionnels extérieurs qui investissent de plus en plus nos écoles. Cela, c'est vraiment nouveau depuis la loi de 2005, et nos écoles n'étaient pas adaptées à cela.

C'est un exemple concret qui nous permet de montrer pourquoi il est important d'avoir un nouveau référentiel des écoles, puisque c'est le but du projet : avoir un nouveau référentiel, non pour refaire toutes les écoles, mais pour le croiser avec la réhabilitation des écoles qui ont le plus de signes de vétusté. Les trois écoles prioritaires ont déjà été identifiées.

Pour répondre à la question de Philippe CALVEZ, ce n'est pas une question d'accessibilité ou non, parce qu'il y a eu une programmation de mise en accessibilité, notamment des bâtiments scolaires. Ce n'est pas terminé, mais c'est encore autre chose, puisque sur les écoles vétustes, qui présentent donc vraiment de gros besoins de réhabilitation, nous avons par exemple l'école de Penanguer, qui est accessible aux personnes à mobilité réduite. Nous voyons donc bien que la question est plus large.

Il est vrai qu'en fonction des périodes de construction des écoles, il y a quand même eu de la résistance, de la durabilité des travaux très différente. Quand nous voyons l'école Edmond Michelet, c'est une école qui présente vraiment des signes de vétusté, de corrosion, d'infiltration, qu'il faudra prendre en compte.

Concernant la réponse financière, Jacques l'a évoqué : ce sera sur du temps long. Il faut avoir cette honnêteté : nous ne pourrons pas dégager... Nous ne le pourrions pas, ni humainement ni scolairement. Je rappelle que sur la ville de Quimper, nous sommes dans une nécessité de faire des travaux en site occupé. Nous n'avons pas une école de référence dans laquelle nous déplaçons les élèves pendant le temps des travaux, comme cela se fait d'ailleurs dans certaines villes. Nous ne pourrions donc pas engager d'un coup des plans de réhabilitation lourde des écoles, même pour nos trois écoles. Il faudra les programmer. Cela sera un des enjeux de la révision de l'actualisation de la PPI, pour laquelle nous aurons à échanger pour le vote du budget au mois de mars 2023, sachant que le budget sera ce que nous pouvons engager dans l'année, mais c'est au niveau de la révision de la PPI que nous aurons une meilleure visibilité.

Pour faire ce plan de réhabilitation, il nous faut notre référentiel, dans lequel nous pourrions nous inspirer d'une manière locale sur les différentes évolutions des quartiers et les différents besoins.

J'ai un petit regret, vous voyez, c'est évidemment de ne pas avoir été considérée comme la mère Noël. C'est tout de même un comble, au vu de mon métier, de mes deux métiers d'origine.

Le second regret, c'est que j'ai moi aussi regardé les entretiens qui sont passés, et mon métier, ainsi que d'autres, est considéré comme "autres catégories". C'est un peu pour taquiner, mais il y a véritablement la question de la psychologie scolaire, de l'aide rééducative à dominante pédagogique ou rééducative sur le plan du comportement, et il y a aussi la question de la médecine scolaire. Il y a donc de nombreuses thématiques qui, au fil des échanges, nous permettent d'enrichir les points de vue, parce que ce sont des professionnels de l'Éducation nationale qui interviennent sur le temps scolaire.

Concernant l'aspect sécurité qui, selon notre collègue Karim GHACHEM, n'est pas suffisamment évoqué dans le rapport, c'est vrai, mais cela s'explique par deux raisons. La première a déjà été dite par vous-même, c'est que les choses ont été très largement entreprises sous le précédent mandat. C'est une réalité et cela a coûté cher. Il nous reste encore quelques écoles à équiper et nous n'allons pas attendre ce Plan de l'École du

XXIe siècle pour que l'ensemble des écoles soit sécurisé d'une manière satisfaisante. C'est donc pris en compte dans le cadre de nos politiques annuelles concernant cet aspect de sécurité, surtout concernant les risques d'intrusion dans les écoles.

Nous avons aussi lancé un groupe de travail en septembre de cette rentrée 2022 – d'ailleurs, si cela intéresse quelques élus des groupes d'opposition, il n'y a pas de souci – concernant la sécurité aux abords des écoles. Je dois dire que c'est peut-être la première fois que c'est vraiment formalisé d'une manière aussi transversale, parce que dans la collectivité, nous avons la difficulté d'avoir des projets transversaux et d'assurer vraiment cela, parce que chacun est très occupé par son quotidien et les missions qui sont les siennes. Nous travaillons ensemble, mais d'une manière très ponctuelle.

Ce Plan, et celui de la sécurisation aux abords des écoles, réunit principalement trois Directions. La responsabilité première, le pilotage, c'est la Direction de l'Éducation, parce qu'il s'agit d'abord de comportement et qu'il faut pouvoir inclure et faire intervenir tous les acteurs qui gravitent dans et autour de l'école, à commencer par les parents d'élèves (je parlais de participation).

La seconde Direction, et c'était un peu trop vu sous ce prisme, est celle de la Voirie, parce qu'il faut aussi prévoir des aménagements voirie.

La troisième Direction est celle de la Tranquillité publique. Nous avons maintenant une police municipale, elle intervient déjà d'une manière régulière aux abords des écoles pour réguler, pour informer, pour faire un travail de prévention, et pour intervenir d'une manière plus sévère lorsque cela est nécessaire.

C'est vraiment extrêmement attendu. Dans tous les conseils d'école, nous entendons parler de la question de la sécurité aux abords des écoles, du risque concernant la sécurité routière, des différents usages. J'en parlais un peu tout à l'heure, mais c'est aussi dans le quotidien des différents usages qui nécessitent de faire attention à la sécurité des différentes modalités de déplacement et d'arrivée à l'école. C'est donc en cours.

Sur l'aspect bâtementaire, je rejoins l'avis de Laurence VIGNON. Je ne suis pas dans le jugement, mais nous avons tout de même un parc bâtementaire des écoles qui n'est pas des plus satisfaisant. C'est une réalité. Là où je rejoins Karim GHACHEM, c'est qu'il y a des endroits où cela l'est davantage. Il se trouve que j'ai un peu circulé dans le Finistère, et notamment sur le Centre-Finistère, sur la circonscription de Morlaix 2, qui correspond à la plus grande circonscription du Finistère de l'Éducation nationale parce que c'est tout autour de Carhaix, toutes les communes autour de Carhaix. Je peux vous assurer qu'il y a là des écoles de très grande qualité sur le plan bâtementaire.

Donc oui, c'est une priorité politique. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu de priorité, mais du côté de la ville de Quimper, nous avons eu une habitude de travaux pendant la période des vacances scolaires de l'été, ce qui ne permettait pas des réhabilitations lourdes. En revanche, le côté positif est que la ville de Quimper a toujours beaucoup investi sur la Caisse des écoles, donc tout ce qui est fournitures scolaires, mais aussi actions éducatives, culturelles et sportives sur le temps scolaire. Je pense que cela a été une politique qui a été menée à travers les mandats, mais l'aspect bâtementaire sera maintenant planifié dans le temps, avec les possibilités qui seront les nôtres, mais en tout cas inscrites sur des priorités définies d'une manière assez rigoureuse et, je le pense, tout à fait fiable, et pas relativement fiable.

Je terminerai par la restauration. Ce matin, il y avait le retour des travaux NutriCHIC au Chapeau Rouge. J'ai assisté à une intervention d'un des professeurs médecins en nutrition du CHU de Rennes, qui était là et qui a participé à ces travaux. NutriCHIC, CHIC pour le CHIC, notre Centre Hospitalier Intercommunal de Cornouaille. C'est un petit jeu de mot, mais cela concerne l'amélioration de la restauration au sein des EHPAD. Je crois d'ailleurs que Claire était beaucoup pour ce travail-là dans les retours que j'en ai eus. C'était une journée extrêmement intéressante, et je pense que, quels que soient les publics et les âges, il y a des choses à prendre dans les travaux des uns et des autres. Le professeur SOMME, mais je ne veux pas me tromper dans son nom, évoquait tout ce qui est à travailler autour de la restauration. Cela viendra enrichir les travaux de l'École du XXI^e siècle, et c'est là qu'il faudra faire des passerelles.

Je vous donne les enjeux autour de la restauration, davantage pour réflexion. Il y a évidemment les enjeux culinaires, à savoir la cuisine, les saveurs, les qualités nutritives et nutritionnelles, le goût, la présentation, le travail hôtelier. C'est intéressant. Là, c'était par rapport à l'EHPAD : est-ce le soignant qui donne le repas ou est-ce un autre métier et un autre professionnel qui sert le repas ?

Il y a évidemment les aspects cliniques, qui étaient plus propres aux personnes âgées, mais pour les enfants, il y a la question de la nutrition. Je ne rentrerai pas sur les aspects plus cliniques.

L'aspect managérial va aussi être questionné du côté de nos écoles : le temps. Nous avons commencé à le faire en augmentant le temps de la pause méridienne. Cela faisait partie des aspects managériaux : le temps, l'organisation du travail, la valorisation, la place éventuelle d'autres personnels ou d'autres personnes. Ce n'est pas le cas dans nos restaurations, mais nous pourrions nous interroger, notamment au travers de notre PAT (Projet Alimentaire Territorial).

L'aspect environnemental, vous en avez un peu parlé. C'était volontairement sur l'architecture des lieux de restauration et le design : comment vivons-nous nos espaces de restauration demain ? Je trouve que ce sont de vraies questions qui se posent : comment présentons-nous les plats dans l'assiette aux enfants ?

L'aspect écologique, l'enjeu écologique est très présent et va évidemment traverser toutes les générations, dans la production, dans l'achat, dans l'acheminement, dans la question des déchets.

L'aspect politique, je trouvais cela intéressant, c'est pour cela que je vous en fais part. Pourquoi politique ? Quelle rémunération concernant les agriculteurs ? Ce sont de vraies questions sociétales qui se posent autour de la question de la restauration collective, et évidemment, tout ce qui est du côté des lois et règlements. Vous en avez parlé pendant les échanges.

Enfin, et je trouve que c'est vraiment intéressant, l'aspect éthique. Évidemment, si nous sommes sur l'École du XXI^e siècle, l'éthique du côté de l'enfant, ce n'était pas quelque chose qui était très questionné, c'est-à-dire, en réalité : a-t-il le droit de refuser ce que nous lui présentons ? Je n'en sais rien, je n'ai pas de question, mais pour la personne âgée, cela se pose réellement. Elle a le droit de ne pas vouloir ce que nous lui proposons au niveau de sa restauration, ou la manière dont nous présentons l'alimentation, si elle est trop mixée, etc.

Quels choix, quelle place au refus, quelle place à la participation de l'enfant à l'élaboration des menus ? Ce sont des choses qui se font déjà, mais comment le prévoyons-nous, ou pas, dans l'organisation globale ?

Je vais donc conclure sur le fait que oui, la question de l'accueil au niveau des écoles est une priorité pour l'équipe municipale. Cela ne signifie pas qu'elle ne l'a pas été auparavant, mais il s'agit là de prendre vraiment en compte l'ensemble des besoins qui se pose à nous et qui concerne l'avenir des enfants, des Quimpérois et des futurs Quimpérois.

Pour terminer ce travail, puisque j'ai bien parlé de l'aspect bâtementaire qui doit être adapté aux besoins nouveaux, nous avons parlé de la sécurité, nous avons parlé de la restauration, et je vais faire plaisir à Georges-Philippe FONTAINE parce que je vais aussi parler un petit peu d'apprentissage, parce que c'est bien la finalité. C'est d'abord le but premier de l'école : comment apprenons-nous à l'école et qu'y apprenons-nous ? Pour cela, j'ai demandé aux équipes de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation de lancer une démarche de projet éducatif global sur une période courte (l'année 2023) pour pouvoir mettre en cohérence ce qui existe déjà : le PEL (Projet Éducatif Local), le plan de végétalisation des écoles, un projet éducatif autour de la transition écologique, mais aussi du bien-vivre ensemble. Ce qui est un peu nouveau, même si cela devait exister, cela rejoint la question de la sécurité : c'est parfois difficile d'être dans une école. Il y a parfois des comportements qui ne sont pas adaptés, malheureusement souvent. Que nous investissions, que nous formions nos professionnels à gérer les conflits, à apaiser les tensions, c'est ce qui permettra demain (aujourd'hui déjà) à nos enfants de mieux apprendre.

Nous avons donc lancé toutes ces démarches parallèles, mais complémentaires, et je pense que c'est plutôt aller dans le bon sens, à la fois dans le sens du bien-vivre, tu l'as dit, mais aussi de la réussite du haut de ses compétences et de ses projets respectifs.

Voilà pour la conclusion que je voulais faire autour d'un dossier auquel je suis particulièrement sensible, vous imaginez bien. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Madame Valérie HUET
MORINIÈRE**

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Adoption d'un barème d'évaluation de la valeur des arbres

Ce rapport a pour objet de présenter le barème d'évaluation de la valeur des arbres et de proposer d'en faire un outil réglementaire de protection du patrimoine arboré quimpérois, qui viendra compléter le panel déjà existant, en particulier le PLU.

Repère dans l'espace et dans le temps pour l'Homme et la cité, l'arbre est élégant, solide, gracieux et beau à chaque saison. Au-delà de son attrait esthétique, paysager, l'arbre en ville présente de telles vertus qu'il s'impose aujourd'hui comme un partenaire urbain incontournable face aux enjeux climatiques. En effet l'arbre contribue au confort thermique, stocke du carbone, capte certains polluants, facilite l'infiltration des eaux pluviales, héberge la biodiversité.

L'arbre appartient au vivant, il s'inscrit dans le temps long, et subit en milieu urbain des contraintes qu'il convient de maîtriser pour lui permettre, à Quimper, de participer pleinement au patrimoine urbain, à l'attractivité et au bien-être dans la ville et ses quartiers. Ce n'est que depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle que les arbres sont sortis des parcs et des jardins privés pour embellir le domaine public. À Quimper, les plantations des allées de Locmaria, par exemple, datent de cette époque.

Aujourd'hui, 186 hectares sont boisés à Quimper (en grande partie des espaces urbains comptant les bois et les talus arborés) tandis qu'environ 3 000 arbres ont été recensés individuellement. La gestion de ce patrimoine nécessite une équipe et des savoir-faire spécifiques.

Le long des rues, les arbres sont soumis à une contrainte : on doit obligatoirement maintenir au-dessus des voies de circulation un gabarit libre de tout obstacle physique et visuel pour ne pas occulter la signalisation routière et permettre aux véhicules à grands gabarits, comme les poids lourds et les transports en commun, de circuler. Cette taille est le travail des élagueurs municipaux, au nombre de quatre. Dans le même temps, les arbres

subissent de multiples agressions, dégradations volontaires ou induites par les émissions des gaz d'échappements d'engins motorisés ou les particules, poussières et aérosols qui proviennent de la dégradation des matériaux (bâtiments, pneus, freins, chaussée). Les arbres deviennent plus sensibles et sont fragilisés. Il faut savoir qu'en ville, l'arbre d'alignement a une espérance de vie maximale d'environ 80 ans, ses conditions d'existence étant différentes de son semblable en forêt.

Les arbres vivent dans un environnement urbain. Leurs racines invisibles, non détectables, réparties parfois loin dans le sol, risquent de subir des dégâts irréversibles à la suite de travaux à proximité. Leur santé, leur longévité, leur stabilité peuvent alors s'en trouver très gravement compromises.

L'adoption d'un barème de calcul de la valeur de chaque arbre permettra de mieux les protéger :

- de façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité ;
- de façon curative, lors de constatation de dégâts.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine arboré, la ville de Quimper propose d'adopter ce barème d'évaluation de la valeur financière des arbres qui a été élaboré par l'association Plante & Cité, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne et l'association COPALME (association ayant pour objectif de promouvoir l'arboriculture et le métier d'arboriste grimpeur et de favoriser le partage des connaissances dans le domaine de l'arbre d'ornement). Plusieurs collectivités ont participé à l'élaboration du barème, qui a pour objectif de devenir une référence au niveau national.

Le barème de l'arbre s'articule autour de deux volets :

- la Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (VIE). Cet indicateur permet d'estimer la valeur pécuniaire d'un arbre, exprimée en euros ;
- le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED). En cas de dégâts occasionnés à un arbre, le BED permet de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement.

Le barème est accessible librement et gratuitement sur le site internet (www.baremedelarbre.fr). Il est composé d'un calculateur, qui prend en compte des données saisies par l'utilisateur mais incorporent aussi des données d'autres bases (sur les allergènes, les données écosystémiques...). Il se met donc continuellement à jour.

Cet outil est également un moyen de sensibiliser à l'importance des arbres en ville. Il peut aussi orienter des choix d'aménagement ou de gestion. En adoptant ce barème, la ville de Quimper se réserve le droit de l'appliquer, de façon préventive ou curative, à l'ensemble des arbres appartenant à la ville de Quimper et à tous ceux gérés par la collectivité. À la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation permettra de calculer le montant de l'indemnité du dédommagement que la ville de Quimper serait en droit de réclamer à l'auteur des faits (indemnité intégrant potentiellement le coût du remplacement de l'arbre).

À cette indemnité, la ville de Quimper se réserve le droit de rajouter tous les frais inhérents aux dégâts causés :

- frais pour la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et mécanique ;
- frais pour la réalisation de travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage ;
- frais pour la réalisation de travaux de replantation ;
- frais de gestion du sinistre (heures passées pour la constatation des dégâts, pour la gestion du dossier, etc.) ;

Le montant de ces frais sera calculé sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation (marché élagage/abattage, marché travaux d'aménagements paysagers) et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité. Ces frais seront ajoutés à l'indemnité de dédommagement due à la collectivité.

Ce barème n'est pas reconnu pour l'instant officiellement par l'État ou les assurances, mais son adoption par le conseil municipal permettra à la commune de le rendre opposable comme base de calcul de son préjudice en cas de réclamation soit directement auprès de l'auteur soit devant les tribunaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver le barème d'évaluation des arbres qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation ;
- 2 - d'approuver la possibilité d'ajouter à cette valeur financière l'ensemble des coûts détaillés ci-dessus, calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité.

Débats relatifs au rapport n°2

Mme Assih : *« Nous avons une proposition d'adoption d'un barème d'évaluation de la valeur des arbres, qui sera présenté par Valérie Huet Morinière. »*

Mme Huet Morinière : *« Je vais juste me permettre une remarque par rapport à ce que disait Yvonne sur la végétalisation des cours d'école. Bien évidemment, l'ombre apportée par les arbres est étudiée. Peut-être que les dermatologues s'étonnent que nous ayons planté des palmiers à Kerjestin, ce qui est le cas. C'est vrai que c'étaient les sujets les plus grands. En revanche, nous avons aussi planté beaucoup de feuillus, qui vont apporter de l'ombre, mais le temps de la croissance se voit un peu moins sur les photos. Qu'ils soient donc vraiment rassurés : c'est une préoccupation réelle dans la végétalisation des cours d'école. »*

Le rapport a pour objet de présenter le barème d'évaluation de la valeur des arbres et de proposer d'en faire un outil réglementaire de protection du patrimoine arboré quimpérois, qui viendra compléter le panel déjà existant, en particulier le PLU (Plan Local d'Urbanisme). La proposition de mise en place d'un barème de l'arbre s'inscrit dans la politique ambitieuse et réaliste de la Ville pour le développement et l'entretien de son patrimoine arboré. »

Mme Assih : *« Excusez-moi pour cet aparté, c'était juste pour rappeler que le rapport précédent était pour prise d'acte, il n'y avait pas besoin de passer au vote. Je l'avais indiqué en début de Conseil. »*

Mme Huet Morinière : *« Ce rapport détaille les avantages de ce nouvel outil pour notre ville, outil déjà adopté dans de nombreuses collectivités, entre autres Lyon, Rennes, Nancy, Orléans. Je souhaite profiter de ce rapport pour rappeler les fondements de nos politiques d'entretien de développement des arbres sur Quimper. »*

Nous considérons l'arbre comme un partenaire urbain irremplaçable face aux enjeux climatiques. En effet, je le rappelle, l'arbre contribue à la résilience climatique en créant des îlots de fraîcheur, nous en parlions, notamment dans les cours d'école, en captant le CO₂, en abritant la biodiversité. L'arbre est bien sûr esthétique, particulièrement en automne, période que nous avons choisie pour organiser cette année encore le troisième « Temps de l'arbre ».

Je vois qu'il y a encore des conversations sur le rapport précédent. Monsieur Ghachem, n'oubliez pas les arbres non plus.

« Le Temps de l'arbre » a encore été un beau succès cette année. Il nous a donné l'occasion, sur le territoire, d'enrichir notre culture commune de l'arbre et du végétal et de réaffirmer notre volonté politique et citoyenne. L'arbre appartient au vivant, il est symbole de vie, de longévité et de transmission d'une génération à l'autre. Nous l'illustrons avec la plantation des arbres de naissance, avec l'opération « Des enfants et des arbres », qui s'implantera cet hiver au Corniguel.

À Quimper, nous avons la chance que l'arbre ne soit jamais loin. Nous avons recensé près de 3 000 arbres isolés, et le double, donc près de 6 000 arbres d'alignement. Nous avons quatre kilomètres carrés d'espaces paysagers, deux kilomètres carrés de bois, 65 kilomètres linéaires de talus, sans compter les arbres des parcs et jardins, les espaces au sein des lotissements, les écoles, les cimetières. En parlant des cimetières, je voulais souligner le

remarquable fleurissement, encore cette année. Je remercie en ce sens les équipes des espaces verts de la ville.

Évidemment, l'arbre en ville est soumis à de nombreuses contraintes, qui sont à la fois aériennes, lorsqu'il faut élaguer les arbres pour assurer le gabarit routier, qui sont aussi au sol, avec le piétinement, avec un sol extrêmement compact, et qui sont encore souterraines. N'importe quelle intervention qui n'est pas étudiée pourra provoquer et fragiliser l'arbre, parfois de façon définitive.

Il existe un panel des villes vertes de France. Au sein des 50 plus grandes villes de France, la moyenne d'espaces verts s'établit à 51 mètres carrés par habitant. À Quimper, ce ratio s'élève à 67 mètres carrés, soit 16 mètres carrés supplémentaires d'espaces verts au-dessus de cette moyenne.

Comment la ville de Quimper protège et entretient, mais aussi développe son patrimoine arboré ? Nous réalisons évidemment des tailles raisonnées des abattages limités, qui se font toujours pour des motifs sécuritaires ou de sélection des sujets d'avenir.

La sécurité concerne avant tout des arbres malades qui menacent de chuter. En ce qui concerne les maladies, il est par exemple nécessaire d'arrêter les alignements monospécifiques, car dans ce cas, la maladie se propage à grande vitesse. C'est le cas sur les quais avec les marronniers et le chancre bactérien du marronnier.

Dans l'équipe, nous portons une politique ambitieuse de développement du patrimoine arboré, en plantant mieux et davantage. Notre ville va prochainement s'enrichir de nombreux arbres. Cette nuit et la nuit à venir, de grandes opérations de plantations sont prévues au niveau de la Gare-Parc, donc du pôle d'échanges multimodal. Au total, 264 sujets seront plantés.

Hier soir, il y avait une opération, tout à fait remarquable au niveau technique, de plantation de sujets très hauts. En l'occurrence, nous avons assisté à la plantation d'un pin sylvestre. C'était vraiment très impressionnant, d'autant que la météo était particulièrement venteuse. C'était tout à fait remarquable d'assister à cette plantation. Cette nuit encore, une bonne dizaine d'arbres seront installés dans leur fosse, avec grues et pelleteuses.

Actuellement, 269 plantations d'arbres sont prévues dans le projet de l'Eau-Blanche.

En ce qui concerne les futures Halles, s'il faut bien reconnaître que neuf sujets seront abattus, 30 seront plantés, avec une diversité plus adaptée aux changements climatiques et à l'environnement contraint. Quinze seront conservés.

En matière de plantation d'arbres, il faut également parler de l'acquisition récente de bois. En conseil municipal, nous avons passé l'acquisition du bois Edgar Quinet. Ce sera également le cas rue du Château, avec de nouveaux bois pour la ville.

L'hiver prochain, la Direction des Paysages, de la Végétalisation et de la Biodiversité plantera 700 arbres. Je cite également les cours d'école végétalisées : pour Frédéric Le Guyader, ce sont 500 plants cette année. Ici, je ne parle pas d'arbres, mais de plants. Il y a également la fête « Des enfants et des arbres », et sur les quais, évidemment, notre souci de renouveler à terme l'alignement d'arbres de haute tige.

Dans ce contexte, nous souhaitons protéger l'arbre à Quimper avec ce nouvel outil du barème de l'arbre, pour apporter une réponse face à des abattages brutaux, sauvages, et souvent clandestins, de la part de personnes malveillantes. Il s'agit parfois de propriétaires privés ou de professionnels. La Ville veut se doter de moyens opposables pour prévenir ces actes. C'est donc le sens du barème de l'arbre, qui permet de fixer la valeur économique d'un arbre selon de nombreux critères, entre autres son âge, l'espèce et l'environnement.

Ce barème a donc vocation à étudier et analyser l'impact potentiel de l'aménagement sur le patrimoine arboré, d'anticiper et prévenir les conséquences d'un chantier en recherchant des solutions alternatives pour protéger les arbres, d'évaluer les dégâts sur les arbres en phase de travaux. La philosophie du barème est d'anticiper tout aménagement urbain public ou privé en préservant et en donnant toute sa place à l'arbre. Il permet d'objectiver le pour et le contre de la conservation d'arbres dans l'aménagement.

Malheureusement, nous constatons que la valeur financière est pratiquement le seul outil à notre disposition pour faire vraiment porter la voix de l'arbre. Il ne s'agit pas d'imposer une compensation systématique, parce qu'une simple compensation reviendrait pratiquement à autoriser des abattages sauvages. La compensation n'est pas toujours réparation et reste la solution ultime en cas de dommages non anticipés.

Je souhaite également préciser que ce barème n'a pas vocation à être appliqué sur les abattages programmés par la Ville, selon les principes que j'ai évoqués : les dangers, les défauts de conception de l'arbre planté, avec des arbres qui n'ont pas l'espace suffisant pour leur croissance aérienne et racinaire.

Il faut donc avoir une vue d'ensemble sur la Ville et à Quimper. Comme vous l'avez compris, le patrimoine arboré à Quimper est bien entretenu et activement développé, notamment grâce à l'expertise de nos services.

Ce barème est un outil de prévention des dégradations qui ne sont pas du ressort de la Ville. C'est donc un nouvel outil pour assurer la place des arbres dans la ville, outil pour les élus et pour les services qui pensent un urbanisme durable et réaffirment ici leur conviction et leur action en matière de transition écologique.

Je vous invite donc à approuver le barème d'évaluation des arbres qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation, d'approuver la possibilité d'ajouter à cette valeur financière l'ensemble des coûts détaillés dans le rapport, calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité. »

Mme Assih : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? Guillaume Menguy. »

M. Menguy : « Merci, Valérie, pour cette présentation de la politique des espaces verts et des arbres de Quimper.

Quimper aime ses arbres depuis longtemps. Elle a un patrimoine considérable que nous devons, pour beaucoup, à la passion qui règne dans le service des Espaces verts, un patrimoine qui est local et qui a aussi été très diversifié, pour beaucoup sous l'impulsion de Jean-Hubert GILSON, que beaucoup connaissent ici. Il était directeur des Espaces verts et

avait commencé sa carrière à Menton. Il a amené à Quimper des projets plus méditerranéens qu'atlantiques.

Je pense que tout ce qui peut permettre de protéger les arbres doit être favorisé, mais comme l'a un peu laissé entendre Valérie tout à l'heure, c'est quand même un comble de devoir en arriver à donner une valeur financière à un arbre, qui a en soi une valeur inestimable, pour pouvoir le protéger. Néanmoins, faisons-le, puisque c'est probablement utile et un outil de plus.

C'est aussi un outil qui a une vertu pédagogique puisque ce soir, cela permet de parler de ces politiques qui sont souvent un petit peu délaissées. Nous en parlons lors de l'adoption des budgets, et je vais parler aux adjoints des finances, avec des budgets qui font parfois l'objet de variables d'ajustement vis-à-vis des autres budgets très régaliens de la commune. Mais, ce sont des politiques qui prennent évidemment plus d'ampleur en ce moment.

Ce projet et cette délibération ont donc une vertu pédagogique : mettre ce sujet sur la table, mais aussi alerter sur le fait que beaucoup du patrimoine arboré très urbain souffre quotidiennement de petites dégradations, petites pour les humains que nous sommes, qui sont souvent volontaires et qui conduisent à la mort de l'arbre à moyen terme. C'est de la petite délinquance, mais cela a une vraie conséquence. J'ignore si les auteurs de ces dégradations seront attrapés, parce que c'est toujours délicat, mais cet outil-là devrait permettre de faire de la pédagogie, et peut-être même de sanctionner ces dégradations.

Tout à l'heure, vous avez parlé du projet de la gare. Une des raisons de ce projet et de la retenue de ce groupement a justement été la présence très forte des arbres dans le projet. Ludovic JOLIVET et André GUENEGAN s'en souviennent. Le mât est planté, qui fait que quand les voyageurs vont arriver dans la ville par cette nouvelle gare, ils vont quasiment arriver dans un bois. À l'époque, nos services des espaces verts disaient : « Nous avons peut-être mis le curseur un peu haut », mais j'imagine que depuis, des travaux ont conduit à choisir précisément les essences et peut-être à répartir les arbres d'une manière opportune. En tout cas, c'est assez passionnant de voir le projet et les premières plantations se réaliser après avoir contemplé les plants il y a quelques années.

L'outil le plus utile, là où s'exercent d'ailleurs les plus grosses pressions sur les arbres, est évidemment l'outil réglementaire. Le vrai gardien des arbres, je crois que c'est David LESVENAN, lorsqu'il rencontre des aménageurs. Pardon, Valérie, ce n'est pas péjoratif. Je sais bien que tu es obnubilée par cela et que tu pourrais probablement passer ta nuit devant des arbres menacés, mais la menace la plus prégnante et la plus importante pour le patrimoine arboré se fait tout de même souvent dans ce cadre-là. Les pressions sur le patrimoine arboré, qu'il soit privé ou public, se font souvent dans le cadre de la réalisation des permis d'aménager ou des permis de construire. Et là, pour le coup, il faut tenir bon, parce que face à des pressions qui sont souvent d'ordre financier, il faut tenir pour maintenir un arbre, maintenir son système racinaire et son branchage. C'est une des parties passionnantes du travail de l'urbanisme, et il y a d'autres pressions.

Je pense que vous découvrez aussi avec un plaisir certain que tous les automnes, les feuilles tombent, ainsi que les courriers de certains quimpérois qui, agacés par ces chutes de feuilles, souhaitent que nous coupions des arbres. Là encore, les élus doivent tenir bon pour expliquer. Peut-être moins maintenant, parce que c'est moins à la mode de couper des arbres,

mais les élus, et notamment les élus municipaux, ont effectivement un rôle majeur pour protéger les arbres dans l'exercice de leurs compétences classiques.

C'est donc un outil de plus qui va vous aider, qui protégera encore les arbres, donc tant mieux. »

Mme Assih : *« Merci, Guillaume. Karim Ghachem. »*

M. Ghachem : *« J'ai bien aimé la présentation, le fait de rappeler qu'il est parfois nécessaire de couper des arbres pour que les autres arbres puissent mieux s'épanouir, et que ce n'est pas simplement lutter contre couper les arbres, mais comment entretenir le patrimoine arboré.*

Tu l'as dit : à Quimper, nous avons beaucoup plus d'arbres que la moyenne. Après, il n'y a pas que la quantité, il y a aussi la qualité et la diversité des essences. Sur ce point, nous sommes un peu moins bons que la moyenne, mais j'espère que cela s'améliorera sur la variété des essences qui sont plantées. »

Un intervenant demande sur quels critères se base monsieur GHACHEM.

M. Ghachem : *« Sur quels critères ? Sur les critères de toutes les conférences qu'il y a eu sur la forêt bretonne où nous valorisons la qualité des arbres selon les communautés de communes et les différents rapports. Nous ne sommes pas mauvais, mais nous ne sommes pas dans le top de ce côté-là, même si nous avons plus de patrimoine arboré. Mais, je ne suis pas là pour répondre directement. »*

Mme Assih : *« Voilà, c'est à l'attention de l'ensemble du conseil municipal ! »*

M. Ghachem : *« Oui. Ce n'est pas sur la politique de l'arbre, mais sur le barème de l'arbre, j'ai quelques réserves, je l'ai déjà dit. Sur le barème d'évaluation, j'aurais bien aimé que nous mettions « par défaut ». C'est-à-dire que c'est la base par défaut, que cela ne nous contraigne pas, même s'il y a la possibilité d'ajouter, mais une liste qui est assez exhaustive par défaut, puisque le barème proposé est un barème national.*

Nous en avons parlé : un pin maritime n'a pas la même valeur sur la façade maritime ou dans les Vosges, un chêne n'a pas la même valeur d'une région à l'autre. Le barème proposé a été fait de façon globale, et c'est normal. C'est un barème qui nous aide par défaut à avoir la valeur minimale. Ensuite, selon l'environnement, leur critère d'environnement ne va pas assez loin : si cela fait partie d'une diversité, d'un long alignement, cela a une valeur beaucoup plus forte. Si nous prenons ce barème et que nous votons la délibération comme telle, nous sommes un peu contraints par celui-ci. Même si ce n'est pas officiel, c'est dit dans la délibération. J'aurais préféré que ce soit mis par défaut, c'est-à-dire que si nous n'avons pas d'autres moyens d'évaluer la valeur de l'arbre, que nous utilisions ce barème, mais que ce barème ne soit pas la base de tout. C'était la première observation.

La seconde observation, là où je me réjouis, et nous en avons parlé, Guillaume le soulignait en commission, c'est que nous allons enfin intégrer la valeur du patrimoine arboricole dans les projets. Quand nous avons à faire de grands projets, il sera aussi valorisé, l'abattage sera pris en compte dans le coût global du projet. »

Mme Assih : « Je vais déjà proposer à Valérie de répondre, puis Daniel LE BIGOT et Georges-Philippe FONTAINE voulaient intervenir. »

Mme Huet Moriniere : « Je voudrais remercier Guillaume MENGUY d'avoir salué Jean-Hubert GILSON, qui a quitté la Direction des Paysages il y a déjà un bon moment. Je tenais aussi à dire qu'il soulignait votre connaissance, monsieur MENGUY, sur les arbres, et notamment les arbres de la ville. Aujourd'hui, c'est Albéric LEVAIN qui le remplace à la Direction.

Sinon, je pense que cela n'appelait pas trop de réponses, Karim. Y avait-il des points très particuliers ?

Par défaut : je pense que lorsqu'il s'agit d'arbres remarquables, ils seront répertoriés comme tels, donc leur valeur pourra être majorée. C'est sûr que cela donne une base, mais je pense néanmoins que l'environnement, la région, l'implantation nationale de là où émane la demande, seront pris en compte dans cette estimation. Jusqu'à présent, il y avait très peu d'outils. C'est quand même un outil qui est élaboré par Plante & Cité, Copalme et le CAUE77, donc des professionnels qui essayent de trouver l'outil. C'est un outil qui évolue, donc nous pouvons aussi nous baser là-dessus, surtout que plus les villes vont y adhérer, plus nous aurons des banques de données. C'est évidemment perfectible, mais je pense que c'est déjà une base tout à fait intéressante. »

Mme Assih : « Georges-Philippe FONTAINE, et peut-être Daniel LE BIGOT. »

M. Fontaine : « La question intervient sur le barème. Il est ce qu'il est, mais juridiquement, comment est-il fondé et comment sera-t-il appliqué ? Est-il opposable ? Est-il validé par la justice, la préfecture ? Est-ce qu'il ne s'applique que sur Quimper ou un peu plus loin ? Est-ce un barème que nous avons défini, nous, ou est-il plus général ? »

Mme Huet Moriniere : « En effet, ce barème n'est pour l'instant pas officiellement reconnu par l'État et les assurances, mais son adoption, plus sa généralisation dans de nombreuses communes de France, permettra de le rendre opposable comme base de calcul d'un préjudice en cas de réclamation et devant les tribunaux. Pour l'instant, ce n'est effectivement pas un calcul officiel. Le barème de l'arbre est facilement accessible sur le site dédié, mais ce ne sont souvent que les professionnels qui arrivent à aller jusqu'au bout de la procédure, parce qu'il y a tout de même des choses très particulières : il faut connaître le nom de l'essence en latin, la hauteur de l'arbre... C'est intéressant d'aller voir le barème de l'arbre sur le site. Pour l'instant, ce n'est donc pas un barème national officiel reconnu. »

Mme Assih : « Daniel LE BIGOT. »

M. Le Bigot : « Je ne vais pas revenir sur la nécessité de préserver les arbres dans notre cité, mais juste sur les quelques mots qui ont été évoqués. L'évolution climatique et la nécessité d'avoir de la fraîcheur dans les villes vont imposer la présence des arbres, beaucoup plus qu'actuellement. C'est une solution, c'est une manière de pouvoir répondre au réchauffement climatique que nous ressentons, et nous l'avons bien senti dans nos villes, en particulier cet été.

Le deuxième point important qui a été cité est la biodiversité. Nous avons une chute énorme de la biodiversité sur notre territoire. Or, la biodiversité trouve, pas exclusivement, mais elle

trouve quand même son nid et son habitat dans le patrimoine arboré. Pour pouvoir maintenir la biodiversité, il est vrai que l'arbre est indispensable.

Il y a le milieu urbain et le milieu rural, ou campagne. Nous ne gérons pas de la même manière les arbres dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Dans le milieu urbain, nous avons la voirie, nous avons des réseaux souterrains, nous avons plein de choses, et il est difficile d'expliquer aux racines des arbres qu'il ne faut pas aller dans le réseau d'eaux pluviales ou d'eaux usées, et qu'il faut rester à l'extérieur. Nous sommes donc obligés de faire attention à notre patrimoine.

Je me souviens aussi de la tempête d'octobre 1987, et je pense qu'un certain nombre d'entre vous s'en souvient également. Les arbres du Frugy se sont écroulés les uns après les autres. Petite information : à cette époque-là, j'étais sur le boulevard Kerguelen, et je les ai vus tomber les uns après les autres, comme un château de cartes. Ceux qui se rappellent aussi de cet épisode pourront se souvenir que dans l'année qui précédait, l'ingénieur en chef des jardins avait demandé un élagage et la coupe de certains arbres. Il avait signalé au service que les laisser comme cela représentait un danger en cas de vents forts. Cela n'a pas loupé, et dans l'année, cela lui a donné raison.

Je voulais simplement prendre cet exemple pour dire qu'effectivement, la gestion des arbres en milieu urbain nécessite parfois d'élaguer, de couper, de protéger. Nous ne sommes pas du tout dans la même notion qu'en campagne où un arbre qui tombe, il faut le laisser, parce qu'il va pourrir, il va donner lieu à l'habitat particulier des insectes. En ville, nous pouvons difficilement le faire, et il faut les protéger.

Au-delà de l'aspect financier du barème, c'est aussi une manière de poser, au niveau des assurances. Quand la Ville se porte en procès par rapport à un préjudice subi, c'est une manière de lui dire : nous avons prévenu, nous savons, la valeur d'un arbre, c'est cela. Je trouve que c'est une bonne reconnaissance de cette valeur vénale d'un arbre, même si ce n'est pas tout. »

Mme Assih : « *Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?*
(S'adressant à monsieur GRAMOULLE) *Gilbert, voulez-vous intervenir ?* »

M. Gramoullé : « *J'ai quelques remarques. La première est que je suis frappé, lorsque les visiteurs viennent à Quimper, ou nos amis, vos amis, quand ils viennent d'autres régions de l'hexagone, de constater combien Quimper est une ville verte et arborée. Cela les frappe, quand ils se déplacent dans la ville ou qu'ils en font le tour. Cela les impressionne positivement, je crois. Après, il est vrai que dans une ville, il y a la question de la maîtrise de l'espace, de l'évolution autour des projets, qui fait que la question doit être abordée d'une manière à la fois fine et stratégique.*

La seconde remarque, c'est que nous savons aujourd'hui, avec tout ce qui est paru sur les arbres depuis quelques années, et c'est un peu la leçon philosophie, qu'il y a une vraie solidarité entre les arbres. Sur un ensemble d'arbres, les arbres les plus puissants protègent les plus faibles ; les espèces les plus fortes protègent les plus fragiles. Il y a un équilibre. Dans la société, ces mécanismes-là, ce n'est pas toujours le cas, mais c'est comme cela qu'un certain nombre d'étudiants fréquentant les grandes écoles avaient choisi des parcours professionnels différents, en disant qu'ils mettaient leurs compétences et leurs savoirs au

service de la société pour combattre les inégalités. Même là-dessus, il y a à apprendre des arbres. C'est étonnant.

Troisième point : récemment, un très beau livre est paru, qui s'appelle « Faire bientôt éclater la terre », de l'écrivain américain Karl MARLANTES. C'est vraiment de la littérature populaire, c'est une saga qui se passe au début du XXe siècle. Pour rejoindre Georges-Philippe FONTAINE tout à l'heure, nous pouvons aussi parler du XXe siècle. C'est à la fois entre Mark TWAIN et le STEINBECK des « Raisins de la colère ». Il parle des forêts et du métier de bûcheron à faire rêver toute personne. C'est à la fois le côté sauvage de la nature et des arbres, et le côté de la maîtrise humaine autour, avec la tentative de créer une sorte d'équilibre ou de communion.

Évidemment, au-delà du barème - avec le côté mathématique nécessaire -, nous constatons ce soir que nous aimons tous les arbres, et c'est réjouissant. »

Mme Assih : *« Merci, Gilbert, merci à vous tous et à vous toutes pour ce joli débat. Je ne vais pas refaire le débat, mais simplement préciser que certes, les feuilles tombent et génèrent parfois des demandes, des sollicitations des habitants, mais nous avons aussi beaucoup de sollicitations quand les arbres sont coupés ou abattus parce que c'est nécessaire, comme nous l'avons dit.*

Pour reprendre les propos que j'ai tenus en début de Conseil, il sera important que nous trouvions des espaces d'information plus établis en amont de ces opérations auprès des arbres, parce que cela suscite souvent de l'incompréhension. Cet été, vers le mois d'août, j'ai eu énormément de courriels et courriers s'inquiétant des opérations sur les arbres.

Si nous voulons que notre politique de l'arbre soit mieux comprise, mieux partagée, il faudra aussi que nous donnions davantage d'informations au bon moment aux Quimpérois et Quimpéroises.

Vous aurez compris que c'est un outil qui nous permet de réguler notre politique de l'arbre sur notre ville. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 novembre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Protection d'objets mobiliers au titre des monuments historiques

La ville de Quimper conserve un patrimoine mobilier qui comprend des pièces d'orfèvrerie liturgique. Quatre de ces objets eucharistiques présentant un grand intérêt patrimonial seront présentés en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) en vue d'une protection au titre des monuments historiques (classement ou inscription).

L'autorisation du propriétaire est requise pour permettre la protection de ces objets dont la conservation présente un intérêt public. La protection au titre des monuments historiques a pour effet d'encadrer l'aliénation, le déplacement, la modification, la réparation et la restauration des objets mobiliers protégés en vue de leur préservation.

Les objets concernés sont :

- un ostensor en métal et pierres semi-précieuses, daté de 1870, réalisé par l'orfèvre Placide Poussielgue-Rusant sur un dessin d'Edouard Corroyer, conservé dans la sacristie de l'église Saint-Mathieu ;
- un ciboire du XVIIe siècle en argent de l'église de la Trinité à Kerfeunteun, en dépôt au presbytère Saint-Corentin ;
- un ciboire du XVIIe siècle en argent, conservé dans la sacristie de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul du Moulin Vert ;
- un plat de quête d'origine flamande, du XVIème siècle, qui était en usage à la chapelle de Ty Mamm Doué.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser la demande de protection au titre des monuments historiques de ces quatre objets propriété de la commune.

Débats relatifs à la commission « ville des savoirs et des temps libres » :

Débats relatifs au rapport n°4

Mme Assih : « *Concernant ce rapport, y a-t-il des demandes d'intervention ? Karim GHACHEM.* »

M. Ghachem : « *Cela va être rapide. Je réitère la demande que je fais à chaque conseil municipal. Pourrions-nous avoir, à chaque fois, le montant demandé par l'association et le montant qui a déjà été attribué ? C'est juste une question de forme. Cela avait été accordé.* »

Mme Assih : « *Oui, je suis entièrement d'accord. D'une manière générale, nous allons le rappeler, et d'une manière spécifique, je ne peux pas répondre. Je pense que l'adjoint à la culture a en mémoire le montant de l'année dernière. En tout cas, nous allons déjà apporter la réponse sur le présent rapport.* »

Une intervenante : « *Il ânonne derrière le mur. Je crois que j'entends bien : " C'est le même ".* »

Mme Assih : « *Il ne devrait pas ânonner, il ne devrait pas entendre la question. Je ne voulais pas entendre ce qu'il disait. D'une manière générale, il faut effectivement y veiller. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Absence d'intervention Les collègues peuvent revenir.* »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 novembre 2022
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions aux associations culturelles - année 2022

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 15 000 €.

Madame Noémie PUILLANDRE-COLLARD et monsieur Bernard KALONN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

1 – à verser, au titre de l'année 2022, sur la ligne comptable n° 6574.810.33, les subventions détaillées par bénéficiaire dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de **15 000 €**;

Associations	Objet de la subvention	Propositions
CULTURE BRETONNE		
Evel Just	Fest Noz Kalanna 2022	5 000 €
THEATRE, DANSE, CIRQUE		
Très Tôt Théâtre	Frais d'occupation du Théâtre de Cornouaille	10 000 €

2 - à signer l'avenant venant modifier la convention financière en cours entre la ville de Quimper et Très Tôt Théâtre.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINO**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB dans le quartier prioritaire de la politique de la ville - Quartier de Kermoysan - Quimper

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties au bénéfice des habitants de Kermoysan pour la période 2023, en lien avec la prorogation du contrat de ville jusqu'en 2023. En contrepartie l'OPAC de Quimper Cornouaille s'engage dans un programme d'actions en lien avec la gestion urbaine de proximité.

Le contrat de ville 2015-2022 dispose d'un pilier spécifique dédié à la prise en compte du cadre de vie des habitants du quartier prioritaire de Kermoysan. Plusieurs actions peuvent être développées dans ce cadre, notamment concernant la collaboration entre la collectivité et l'OPAC. En l'espèce, la loi de finances pour 2016 a réaffirmé le bénéfice de l'abattement de 30 % de la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont bénéficiaient les organismes HLM pour leur patrimoine situé dans l'un des 1 500 quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En complément de la mobilisation préalable des moyens de gestion de droit commun des bailleurs, l'abattement de TFPB doit permettre l'engagement ou le renforcement de moyens spécifiques, adaptés aux besoins des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, les organismes HLM doivent s'engager sur des objectifs et un programme d'actions pour améliorer le niveau de qualité de service rendu aux locataires, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

Madame Isabelle ASSIH et messieurs Marc ANDRO, David LESVENAN, René BILLEN et Claude LE BRUN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n° 3 à la convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) permettant la prorogation de l'abattement jusqu'en 2023.

Débats relatifs à la commission « ville solidaire et inclusive » :

Mme Assih : « Nous passons maintenant aux deux rapports de la Commission ville solidaire et inclusive, présentés par Matthieu STERVINO. »

M. Stervinou : « Cette Commission n'a que deux rapports aujourd'hui, avec un premier rapport sur le troisième avenant à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans le quartier prioritaire de la politique de la ville, le quartier de Kermoyan.

Le second rapport, le n° 6, vous propose de nous engager dans la labellisation de la « Ville amie des aînés ».

En ce début de conseil, nous avons passé beaucoup de temps à parler des écoles et des enfants. C'est bien sûr essentiel, mais aujourd'hui, sur la ville, il faut savoir qu'un quart de nos habitants a plus de 60 ans. Demain, en 2032, un tiers de nos habitants aura plus de 60 ans. Derrière cette date symbolique, qui est celle du départ en retraite avant les années 2010, se cachent bien sûr des réalités diverses, des réalités bien différentes. Nous avons aujourd'hui les actifs, de jeunes retraités, des bénévoles engagés dans la cité, dans les associations, les partis politiques également, bien sûr.

En parallèle, l'analyse des besoins sociaux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) nous alerte sur plusieurs points. Le premier est la progression importante à venir des plus de 75 ans, qui pose la question de la dépendance et de la prise en charge. Deuxième alerte, il s'agit de cette population, qui est malheureusement de plus en plus isolée, et dans des situations de plus en plus précaires. La troisième alerte de l'ABS (Analyse des Besoins Sociaux) porte sur la fracture numérique, qui touche particulièrement nos aînés.

La démarche « Ville amie des aînés » est une démarche dans laquelle la Ville s'est engagée il y a longtemps. Dès 2010, la Ville a commencé à y réfléchir, avant de s'engager en 2011 dans un diagnostic qui a été posé avec le laboratoire de sociologie de l'UBO (Université de Bretagne Occidentale) et qui lui a d'ailleurs valu d'être primée à de nombreuses reprises. Je crois que Laurence a pu se déplacer au Québec et en Turquie pour recevoir ces récompenses pour une ville de Quimper qui innovait, bien avant que le réseau français des Villes amies des aînés se constitue.

Cette démarche est inspirée par l'OMS et se propose de répondre aux attentes des populations de plus de 60 ans dans une démarche transversale, sur les thématiques du transport, du logement, de la citoyenneté, de la santé, du sport, de la sécurité, de la communication, tous les champs qui concernent les politiques publiques locales.

Deuxième point important : il s'agit de l'aspect consultatif. Il s'agit de faire avec les personnes de plus de 60 ans, nos aînés.

Aujourd'hui, nous souhaitons relancer la dynamique en intégrant la démarche « En route vers le label », dont vous avez la description dans le rapport. Il s'agit de nous engager sur un certain nombre de critères. Il faut que la Ville s'engage à répondre aux défis démographiques du XXI^e siècle, à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de

l'âge. Cela engage aussi la collectivité dans une gouvernance multipartenariale, à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés et à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Durant une année, cette démarche « En route vers le label » se propose de prendre connaissance de 111 indicateurs qui nous permettront d'évaluer à la fois les points forts et les points à améliorer, par rapport aux engagements attendus du label.

Bien sûr, il s'agit aussi de s'appuyer sur les expériences d'autres villes adhérentes à ce réseau.

Les avantages de ce label sont nombreux. Je l'ai dit, il permettra d'intégrer un réseau de collectivités engagées dans la même démarche. Il s'agit vraiment d'échanger sur les bonnes pratiques. Il nous permettra de mobiliser, d'aller chercher des aides financières, que nous avons déjà identifiées à la fois dans les processus méthodologiques, mais aussi pour la création de projets sur notre territoire. Bien sûr, il s'agira aussi de professionnaliser notre démarche, et il nous permettra de changer de braquet, avec un effet levier qui, je pense, nous permettra d'associer le plus grand nombre d'habitants.

Il s'agira bien sûr aussi, pour la ville de Quimper, de bénéficier d'un label, de bénéficier de plus d'attractivité. Dès à présent, nous savons que nous avons sur notre territoire une population qui a plus de 60 ans et qui augmente, mais nous savons aussi que nous avons un territoire attractif, avec une ville agréable, en bord de mer, qui saura attirer dans les années à venir. Il s'agit donc de préparer tout cela. »

Mme Assih : *« Nous reprenons les rapports dans l'ordre. Pour le rapport n° 5, il faut que les administrateurs de l'OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) quittent la salle de Conseil, c'est-à-dire moi, David LESVENAN, René BILIEN, Marc ANDRO, Claude LE BRUN, au moins pendant le temps des échanges et du vote. Nous reviendrons à l'issue de ce rapport. C'est donc Gilbert GRAMOULLE qui prend la suite. »*

M. Gramoullé : *« Nous attendons donc que les membres du Conseil d'administration de l'OPAC aillent dans la salle d'à côté.*

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le rapport n° 5 ? Je n'en vois pas. Nous pouvons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté.

Nous pouvons donc demander aux personnes qui ont quitté la salle de revenir pour les échanges et le vote sur le rapport n° 6. »

Débats relatifs au rapport n°6

Mme Assih : *« Nous passons maintenant au rapport n° 6. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Georges-Philippe FONTAINE. »*

M. Fontaine : *« Je me souviens que lorsque Laurence VIGNON dirigeait, ou présidait, ce que nous appelions à l'époque le CCAS, et que j'essayais d'assister à son assemblée, c'est elle qui avait initié cette adhésion à « Ville amie des aînés ». Si nous rentrons dans un processus de*

labellisation, il va falloir remplir un certain nombre de critères qui nous permettront d'avoir cette labellisation – ce que je souhaite de tout cœur, ne vous méprenez surtout pas : plus nous aurons de labels, plus je serai content, d'abord pour les aînés qui sont chez nous, et peut-être, un jour, pour moi, égoïstement.

Avons-nous une idée du nombre d'items de la labellisation qu'il faut obtenir ? Et, toujours de façon prosaïque, de droite méchante, libérale, avons-nous une idée des coûts que cela va engendrer, d'obtenir cette labellisation, en remplissant les critères nécessaires ? Parce que j'ai une idée, une approche. »

Mme Assih : *« Je tiens tout de même à m'inscrire en faux : même quand on est de gauche, on est rigoureux sur les finances. Pour la question, je laisse Matthieu STERVINOU répondre. »*

M. Stervinou : *« C'est effectivement une bonne question parce que nous avons à travailler sur de nombreux critères (111 points), qui demanderont que nous soyons potentiellement accompagnés. Aujourd'hui, nous avons une idée, à la fois du coût, mais surtout des aides qui vont pouvoir nous être apportées par le réseau français des « Villes amies des aînés ». Les aides potentielles peuvent aller jusqu'à 18 000 euros. Aujourd'hui, nous attendons bien sûr la validation du Conseil pour nous engager dans le label, mais nous sommes en train d'interroger, de consulter différents organismes qui pourraient nous accompagner dans la labellisation. Nous sommes à peu près à un coût identifié de 20 000 euros. »*

Mme Assih : *« Pas mal. Merci, Matthieu, pour ces précisions. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Cela semble susciter l'adhésion, Matthieu.*

Je profite d'ailleurs de ce rapport pour rappeler Quimper a obtenu le titre de « Ville amie des enfants » en juillet 2021. Cette candidature se faisait sans contrepartie financière, sans engagement financier. Elle oblige après, au travers des différents programmes dont nous avons pu parler dans le cadre du rapport concernant l'École du XXI^e siècle. C'est aussi un plaisir de pouvoir travailler en coopération avec d'autres villes mobilisées autour de ces sujets. J'imagine que c'est également le cas pour « Ville amie des aînés ». C'est un des intérêts : ce n'est pas qu'avoir le titre ou la labellisation, mais c'est aussi de développer les échanges de bonnes pratiques et la coopération. »

M. Stervinou : *« Nous avons à peu près 60 villes aujourd'hui engagées dans cette démarche vers le label. Nous travaillons dès à présent avec d'autres villes pour affiner notre diagnostic. »*

Mme Assih : *« Très bien. Philippe CALVEZ. »*

M. Calvez : *« Je voulais savoir qui était le ou la X. »*

Mme Assih : *« Pour les représentants : en titulaire, Matthieu STERVINOU, et en suppléante, Christelle QUERE. Si vous en êtes d'accord, nous allons pouvoir voter à main levée par rapport à ces propositions.*

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

J'ai été très inspirée par NutriCHIC, mais je ne vais pas faire de zèle. Il y avait toute une partie sur la participation des personnes âgées, dans leur vie, dans ce qu'il leur est proposé

au quotidien. Ce qu'il me semble très marquant dans cette candidature, c'est de donner la parole aux personnes concernées, donc aux personnes âgées, pour l'aménagement de l'espace public, de l'accueil sur la ville. C'est d'abord un label participatif, c'est une démarche participative, et c'est d'ailleurs l'une des premières qui a été menée.

Puisque vous êtes convaincus, nous allons passer au vote. »

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Labellisation 'Ville amie des aînés'

La ville de Quimper est adhérente au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) depuis 2012, sans pour autant avoir franchi le cap de la labellisation. Il est proposé d'intégrer en janvier 2023 la démarche « en route vers le label » afin d'obtenir la labellisation officielle Ville Amie des Aînés (VADA) en 2024.

La démarche Ville Amie des Aînés est un processus qui s'inspire de l'approche de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) « vieillir en restant actif ». Cette démarche a pour objectif d'aider les villes, les communautés d'agglomération, les métropoles... à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité. Une ville amie des aînés encourage le vieillissement actif en optimisant la santé, la participation et la sécurité des citoyens âgés, pour améliorer leur qualité de vie.

La ville de Quimper est engagée dans la démarche Ville Amie des Aînés depuis 2011 et adhérente au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) depuis 2012, sans pour autant avoir franchi le cap de la labellisation. Cette démarche s'appuie sur la transversalité des actions d'une collectivité et implique l'ensemble de ses services. Entre 2011 et 2014, la ville a mené un certain nombre d'actions répondant au label VADA : mise en place d'un dispositif d'accompagnement des aidants familiaux, participation à un concours valorisant la démarche partenariale avec l'unité de sociologie de l'UBO, forum « se déplacer en toute liberté, moyens et méthode ». Par ailleurs, la collectivité mène des actions en faveur des aînés (mobilité, habitat, lutte contre l'isolement...) qui ne sont pas valorisées dans le cadre du label VADA.

Afin de permettre à la ville de Quimper d'enclencher la démarche de labellisation et d'évaluer sa position par rapport aux attendus du label, il est proposé de s'engager dans la démarche « En route vers le label ». Il permet à la collectivité pendant une période d'un an,

renouvelable une fois, de prendre connaissance des 111 indicateurs du label et d'évaluer les points forts et les points à améliorer par rapport aux engagements attendus et d'envisager une candidature au label en 2024, si les critères obligatoires sont remplis :

- Ma ville/collectivité s'engage pour répondre au défi démographique du 21^{ème} siècle ;
- Ma ville/collectivité s'engage à consulter et impliquer les habitants dans la construction d'une politique de l'âge ;
- Ma ville/collectivité s'engage dans une gouvernance multi partenariale ;
- Ma ville/collectivité s'engage à élaborer un état des lieux transversal sur l'usage du territoire par les aînés ;
- Ma ville/collectivité s'engage à réaliser un plan d'action pour soutenir le vieillissement actif et en bonne santé.

Le RFVAA accompagne la collectivité dans la complétude de l'outil et la guide pour qu'elle atteigne les critères obligatoires. Plus la collectivité atteint de critères, plus le niveau de labellisation est important : Platine, Or, Argent et Bronze.

La méthodologie de la démarche villes amies des aînés s'appuie sur le « Protocole de Vancouver ». Le RFVAA a proposé une nouvelle traduction de ce dernier afin de favoriser une meilleure appropriation du programme en France. Cette méthodologie s'appuie sur différentes étapes :

- La planification : impliquer les décideurs politiques, créer le comité de pilotage et le comité technique, nommer le chargé de projet ;
- Le portrait de territoire : rédiger un document permettant d'instaurer une vision partagée du territoire. Cette étape peut faire l'objet d'une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires ou l'intervention d'un stagiaire en master ;
- Le diagnostic participatif et l'audit technique : recueillir la parole des habitants et des professionnels sur les huit thématiques :
 - La participation citoyenne et l'emploi ;*
 - Le lien social et la solidarité ;*
 - La culture et les loisirs ;*
 - L'information et la communication ;*
 - L'autonomie, les services et les soins ;*
 - Les espaces extérieurs et les bâtiments ;*
 - L'habitat ;*
 - Les transports et la mobilité.*

Cette étape peut faire l'objet d'une bourse en faveur de l'ingénierie de développement d'une politique de l'âge pour les territoires ou de l'intervention d'un stagiaire en master.

- La construction et la mise en place d'un plan d'action : rédiger un document qui définira les objectifs et les actions prioritaires retenus par le COPIL.

Il est proposé la constitution :

- d'un comité de pilotage : élus et DGA référents des 8 thématiques, du cabinet ; de retraités quimpérois, des représentants d'associations et d'organismes publics ;
- d'un comité technique : l' élu référent et le chargé de mission VADA, le service communication, les chefs de services des thématiques concernées ;
- de groupes de travail animés par un technicien référent sur la thématique : habitants, partenaires.

Le calendrier prévisionnel proposé est un démarrage de la planification en janvier 2023, le portrait de territoire et le diagnostic participatif et l'audit technique au 1^{er} trimestre 2023, la construction et la mise en place d'un plan d'action au 3^{ème} trimestre 2023 pour une demande de labellisation en 2024.

L'accompagnement de la démarche de labellisation VADA pourra être effectuée par un prestataire référencé par le réseau. Des fonds spécifiques pourront être sollicités.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'entériner l'engagement de la ville de Quimper dans la démarche « en route vers le label » en 2023 ;
- 2 - de valider la constitution des différents comités et l'échéancier proposés.

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la maire : monsieur Matthieu STERVINOU et madame Christelle QUERE siégeront, respectivement comme représentants titulaire et suppléante de la commune de Quimper, au sein de l'association « Réseau Francophone des Villes amies des aînés ».

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Indemnisation d'agents victimes d'outrages et de rébellion

Trois agents de la police municipale ont été victimes d'outrage et de rébellion par un individu en état d'ivresse manifeste qui a été condamné par le Tribunal judiciaire à leur verser 300 € chacun au titre de leur préjudicemoral. L'auteur des faits ne s'étant pas acquitté de ces sommes, il est proposé que la commune indemnise les agents, au titre de la protection fonctionnelle, qui sera en droit de réclamer à l'auteur le remboursement des sommes versées.

Le 26 novembre 2021, trois agents de la police municipale, messieurs POLVENT, GIRARD et HAMIDI, ont été victimes d'outrage et d'actes de rébellion lors d'une intervention en soirée auprès d'un individu pratiquant une mendicité agressive, en état d'ivresse, à proximité du Carrefour market en centre-ville de Quimper. L'individu a été interpellé et placé en garde à vue. Les trois agents concernés ont déposé plainte pour ces faits.

Par courriers du 27 novembre 2021, les agents concernés ont adressé une demande d'octroi de la protection fonctionnelle au titre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 à madame la maire, qui leur a été accordée.

Par ordonnance du 5 mai 2022, le Tribunal judiciaire de Quimper a condamné l'auteur des faits à verser la somme de 300 euros à chacun des trois agents en réparation de leur préjudice moral. Toutefois l'auteur des faits ne s'est pas acquitté des sommes auxquelles il a été condamné malgré le délai de 2 mois qui lui était imposé par le jugement pour y procéder.

Aussi, par courriers du 15 juillet 2022, les trois agents de la police municipale ont sollicité de la commune la prise en charge de l'indemnisation qui leur a été accordée par le Tribunal et dont l'auteur des faits ne s'est pas acquitté soit la somme de 300 euros chacun.

En vertu de l'article L134-5 du code général de la fonction publique :

*« La collectivité publique est tenue de protéger l'agent public contre les atteintes volontaires à l'intégrité de sa personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou **les outrages** dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. **Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.** »*

Dans le cas où un agent est victime notamment d'outrage, sa collectivité doit l'indemniser du préjudice qui est en résulté, y compris lorsque l'auteur des faits a été condamné mais qu'il ne s'est pas acquitté des sommes mises à sa charge soit parce qu'il est insolvable, soit parce qu'il s'est soustrait à l'exécution de la décision de justice. Il convient de préciser qu'en application de l'article L134-8 du code général de la fonction publique, la collectivité est subrogée aux droits des agents victimes pour obtenir de l'auteur des faits la restitution des sommes versées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser aux agents de police municipale la somme de 300 € chacun, au titre du préjudice moral subi lors des faits d'outrage et de rébellion, en application de l'ordonnance d'homologation statuant sur l'action civile en date du 5 mai 2022 du Tribunal correctionnel de Quimper.

Débats relatifs à la commission « ressources et évaluation des politiques publiques » :

Débats relatifs au rapport n°8

M. Menguy : « Cette délibération aborde un marché à près de 600 000 euros pour retenir un maître d'œuvre pour un projet important : les travaux divers sur les quais. Ce sont 7,5 millions de travaux au total qui étaient envisagés pour ce projet, qui prévoit l'aménagement des quais rive droite et rive gauche, le remplacement du pont du Théâtre – indispensable et attendu –, le réaménagement de ponts (Sainte-Catherine et Saint-François), et l'aménagement des arrêts de bus de la rue du Parc, et non de la place de la Résistance, sauf à ce que vous vouliez refaire les arrêts de bus de la place de la Résistance, qui sont récents. Je pense qu'il y a une erreur dans la délibération. Cette dernière avait déjà été soulignée dans la délibération du mois de juin. Là, cette délibération concerne bien les arrêts de bus de la rue du Parc. Est-ce bien cela ? Comme il s'agit de l'acte attribuant le marché, cela a peut-être un petit impact si on se trompe d'endroit...

Ce sont donc des projets nécessaires, parce que les espaces urbains et l'éclairage public sont vieillissants, et que les besoins d'améliorer les déplacements piétons et doux sont évidemment primordiaux au centre-ville et attendus par tous. Je rappelle néanmoins que la délibération de présentation de ces projets au conseil municipal du mois de juin était une ligne jaune sur une carte. C'est un peu flou : une schématisation à l'extrême d'un projet de 7,5 millions d'euros.

Aujourd'hui, nous n'en savons pas beaucoup plus que ce qui avait été annoncé en juin dans ce rapport. Ce que nous arrivons tout de même à comprendre, avec le peu d'éléments que nous avons à ce stade, c'est la certitude que la création de cette voie cyclable rive gauche ne se fera pas sur les voies de circulation, mais sur le stationnement existant. Il s'agit donc de la suppression nette de 90 places de stationnement en centre-ville sur le plat, en connexion immédiate avec les commerces, sans aucune compensation.

Il avait été évoqué une vague compensation dans le cadre d'une faisabilité de la disparition de ces places au parking de Lattre de Tassigny, en haut de la rue des Douves. Vous voyez que nous ne sommes pas à la compensation entre le haut de la rue des Douves et les places de stationnement sur le plat des quais. Je rappelle qu'à l'échelle de l'hyper centre-ville, 90 places, c'est colossal, quand on sait que la place de la Résistance, ce sont 120 places. 90 places, 120 places... Vous imaginez l'effet de la suppression d'une place de la Résistance, ce que cela peut donner comme effet sur le centre-ville.

Le choix qui est donc fait, qui se matérialise aujourd'hui par la passation de ce marché pour retenir ce maître d'œuvre, c'est donc la suppression du stationnement contre celui d'une réflexion plus globale sur la circulation automobile, piétonne et cyclable, sur cette « deux fois deux voies » qui traverse le centre-ville de part et d'autre de l'Odéon.

Je ne comprends pas bien, puisqu'en introduction de ce conseil municipal, vous avez évoqué, madame la maire, les objectifs de la COP 27 et l'implication de Quimper dans les efforts mondiaux. Nous partageons cela : l'objectif d'efforts locaux et individuels dans le cadre global qui s'impose à nous, mais là, avec ce rapport, nous n'y sommes pas.

Je pense sincèrement que le premier effet de ce projet ne portera pas sur la réduction des émissions de CO2, mais se fera sentir sur le commerce du centre-ville. Pourtant, je ne crois pas que nous manquions de place sur les quais pour satisfaire à la fois les ambitions écologiques que vous affichez, l'attractivité commerciale et le verdissement des quais, en replantant l'alignement qui a été affecté, puisqu'une partie de l'alignement a disparu, et pourquoi pas en verdissant aussi la rive gauche des quais, plus qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous vous l'avions déjà dit lors du conseil municipal de juin, lorsque ce rapport avait été présenté : je crois qu'avec ce rapport, nous ne satisfaisons pas les objectifs environnementaux auxquels nous sommes tous attachés, qui s'imposent à nous et qui sont d'une importance primordiale dans la course du monde aujourd'hui. Par contre, je crois que nous allons indéniablement réduire l'attractivité commerciale du centre-ville. »

M. Ghachem : *« Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit. Je souhaite approfondir sur le grand projet des mobilités sur Quimper. C'est vrai qu'il est attendu et que nous manquons d'un schéma global. Mon intervention concerne plus une interrogation d'actualité que la délibération en elle-même, parce que la réfection des ponts est essentielle et très attendue, cependant nous parlions aujourd'hui de l'engorgement du centre-ville et je crois depuis quelques semaines, et même quelques mois, je n'ai rarement vu la ville aussi engorgée dans toutes ses entrées et sorties. Les raisons sont multiples.*

Aujourd'hui, il s'agit d'un sujet préoccupant qui ressort dans toutes les discussions que nous avons avec les Quimpérois et les Quimpéroises. Je l'expérimente moi-même : j'ai mis plus longtemps à aller à Rosporden que mes collègues qui viennent d'Hennebont. J'ignore les raisons, mais je pense qu'il est nécessaire qu'il y ait une expression là-dessus : comment pouvons-nous imaginer le désengorgement de la ville en ayant toutes les mobilités présentes ? »

M. Jolivet : *« Stratégiquement, c'est intéressant. Vous avez déjà présenté ce projet au mois de juin de façon très cachée. Vous ne faites pas trop de tambours et de trompettes là-dessus, contrairement à ce que nous avons pu connaître dans les années passées sur des plans transport ou une piste cyclable, à laquelle il faut bien sûr arriver. Je ne renierai pas ce que j'ai pu dire au mois de juin sur ce dossier.*

Là, vous passez cette délibération entre une première partie de conseil où il n'y pas beaucoup de sujets, ensuite nous restons pendant une heure, deux heures, sur des sujets importants, où nous avons bien discuté et où chacun a donné son avis. Et puis, un peu « par dessous les fagots », vous arrivez avec cette délibération sur une sorte de début de plan transport, appelons-le clairement.

J'avais eu l'occasion de le dire au mois de juin : pourquoi pas ? Pourquoi ne pas se débarrasser d'un certain nombre de voitures, du stationnement, à condition de compenser ? Isabelle ASSIH avait été relativement claire en disant : " Non, je comprends. On le fera peut-être, mais en tout cas, ce n'est pas prévu ". Enfin, « pas tout de suite », mais l'intérêt, c'est de pouvoir le faire simultanément. Guillaume MENGUY l'a dit : 90 places, ce n'est pas rien. Nous allons perdre des places à la Glacière, avec les Halles, en nombre à peu près similaire, ou à quelque chose près. Nous allons abattre des arbres.

Bref ! Vous êtes en train de faire une politique très verte, avec beaucoup de green washing. Finalement, je suis en train de me demander si vous êtes vraiment dans cette optique-là. Vous êtes en train de passer cette délibération de façon presque fortuite. Vous supprimez des places

de stationnement. La semaine dernière, vous avez eu l'occasion de reparler de l'état du commerce quimpérois, qui va plutôt pas mal, en disant – et d'autres l'ont dit avant – que le centre-ville aura sa revanche par rapport aux grands hypermarchés, et c'est le cas. Mais là, avec le coup que vous portez aux commerces quimpérois... C'est beau de les mettre en avant, mais avec le manque de stationnement, vous savez très bien que vous lui portez un coup fatal.

Je resterai sur la même position, puisque, a priori, vous n'allez pas changer d'avis, et ce ne sont pas de petits aménagements que nous pourrions faire par-ci et par-là qui vont changer les choses. Nous perdons 90 places, nous perdons des places à la Glacière. Madame la maire, il faut les compenser le plus vite possible. Vous ne pouvez pas engager les travaux maintenant si vous n'êtes pas simultanément en mesure de nous prouver le contraire et de faire en sorte que ceux qui veulent venir faire leurs courses à Quimper puissent le faire tout de suite.

Vous allez impacter durablement le commerce quimpérois, mais cela, c'est dans vos gênes, et cela ne change pas !

Je comprends bien que cela vous gêne, mais finalement, vous n'avez pas changé : vous êtes contre la voiture. Vous avez beau parler de verdissement... Vous savez, Quimper est une ville avec une densité qui est faible (750 habitants au kilomètre carré), et la voiture est nécessaire à Quimper. »

[Réactions dans la salle]

M. Jolivet : « Non, a priori, vous n'écoutez pas. »

Mme Assih : « Si. Je rappelle le conseil à l'ordre pour vous écouter. »

M. Jolivet : « Très bien, madame, il était temps. De toute façon, quand on vous touche de près, vous réagissez automatiquement. Quand vous ne bronchez pas, c'est qu'on ne vous a pas touchée. Votre ADN est comme cela : vous n'avez pas changé. Vous êtes des briseurs du commerce du centre-ville. Cela le prouve encore ce soir. »

Mme Assih : « Je me disais que tout se passait bien, et tout à coup, cela dérape. Parler de l'ADN, c'est tout de même un peu limite ; de gênes, c'est plus que limite, je dois le dire. Là, c'est moi qui ai la parole. Je vais la redistribuer, car je sais qu'Annie LE CAM voulait intervenir avant moi. Je vous répondrai tout à l'heure. »

Mme Le Cam : « Je suis complètement d'accord avec mes collègues sur le flou artistique de ce projet. Nous n'avons toujours pas compris. A priori vous prévoyez un réaménagement du pont Sainte-Catherine, enfin je ne sais pas trop, puisque vous mettez : " Compris aménagement continuité piétonne rue Sainte-Catherine ". Qu'est-ce que cela signifie ? Vous refaites le pont ou vous le mettez en voie piétonne ? Qu'est-ce que cette petite phrase veut dire ? »

Mme Assih : « Comme tout va bien, je vais effectivement donner la parole à Françoise DORVAL, avant de répondre d'une manière globale aux différentes interpellations. »

Mme Dorval : « Je reviens sur les 90 places perdues évoquées par Guillaume MENGUY. Je voulais tout de même rappeler qu'il y a quelques mois, nous avons évoqué l'étude de stationnement qui a été faite dernièrement par Mazars qui nous indiquait que dans les parkings,

717 places étaient disponibles en moyenne entre 9 heures et 19 heures, ce qui représente 51 % de l'offre des parkings en ouvrage.

Dans notre projet global, il y a plusieurs actions en faveur des mobilités alternatives : le développement de l'offre pour les transports en commun, l'aménagement du (Pôle d'Échanges Multimodal (PEM), et là, une piste bidirectionnelle est proposée. Le but est de favoriser les déplacements à vélo. Automatiquement, un report modal se fait : plus il y aura de personnes en vélo, moins il y aura de voitures. Sinon, cela ne sert à rien.

Nous avons eu l'occasion d'en parler aussi : une voiture prend environ une dizaine de mètres carrés en stationnement, alors qu'un vélo, ce n'est même pas un mètre carré. Automatiquement, quand on développe le vélo, il y a une diminution et un report modal qui se fait, et il y a donc moins de voitures. À Quimper, ce ne sont pas les places de parking qui manquent. »

Mme Assih : « David LESVENAN voulait répondre à certaines interpellations, notamment concernant les bouchons actuellement. »

M. Lesvenan : « Oui, un petit éclairage ponctuel. Karim GHACHEM, comme tu le sais nous avons les travaux du PEM en cours. Nous avons aussi un report qui se fait par rapport aux zones de Troyalac'h et du Rouillen, où nous ramenons effectivement un peu de circulation en centre-ville, temporairement. Nous avons quelques petits problèmes ponctuels qui sont liés aux travaux que nous pouvons faire par ailleurs, et donc à l'amélioration que nous aurons et dont nous pourrions tous profiter dans peu de temps.

Un petit éclairage sur la question d'Annie LE CAM : nous allons retravailler l'aménagement piéton sur le pont Saint-Catherine afin de pouvoir conforter la circulation piétonne entre la rue de Sainte-Catherine et la rue Gradlon. C'est aussi pour cela que nous avons pris un cabinet avec une feuille de route qui sera adaptée au fur et à mesure. Nous donnons un cadre général, et nous aurons l'occasion de le préciser sur certains aspects, comme celui-là, au fur et à mesure de l'étude et des travaux. »

M. Le Bigot : « Je suis un peu désolé pour les camarades de l'opposition, mais je vous trouve terriblement « has been ». Cela faisait longtemps que je n'avais pas entendu un discours si éculé, si vieux, si en dehors des réalités d'aujourd'hui. Que Monsieur JOLIVET garde ses propos, il les a toujours eus, c'était ceux-là, nous connaissons son conservatisme en la matière, donc il n'y a pas lieu de s'affoler, mais je suis beaucoup plus étonné sur les propos tenus par son collègue, monsieur MENGUY, qui pratique lui-même le vélo sur la ville de Quimper. Cela m'étonne donc de le voir rentrer dans cette discussion de cette manière-là. Mais bon, c'est comme cela. Il y a des enjeux politiques. Avant de penser à l'intérêt de la ville et à l'intérêt du territoire, les enjeux politiques sont là, et nous voyons bien que vous cherchez un angle d'attaque en disant : " Nous allons déstabiliser une majorité avec un sujet qui a marché en 2014. Ce qui a marché en 2014, il n'y a pas de raison, cela va encore marcher dans les années 2020 et quelques. "

Non, je suis désolé, les choses ont changé. Aujourd'hui, la demande de la population est vraiment très précise sur les mobilités actives. Il s'est passé des choses, aujourd'hui. Je suis encore désolé pour les climatosceptiques, mais l'évolution climatique est là, elle est entendue, elle est vue. Faire quelque chose par rapport aux déplacements actifs tels que le vélo ou la marche à pied est devenu une réalité. Tout le monde l'entend, les gens du centre-ville comme les autres. Les commerçants comme les autres savent également qu'ils participent à cet effort-

là. Vouloir dire que c'est la voiture qui fait marcher le commerce, je pense que c'est terriblement ancien.

Aujourd'hui, si vous vous mettez par exemple devant la préfecture, vous voyez le flux de circulation qui a été évoqué par Karim GHACHEM, qui encombre la voirie. Je ne le conteste pas, il y a un encombrement. Moi, je fais du vélo, je passe facilement, sans aucun problème, mais je vois bien que les voitures sont arrêtées pendant un bon bout de temps. Pour 90 voitures qui passent, il y a une personne dans chaque voiture. Et encore, quand je dis 90, je pense que c'est plus que cela.

À un moment donné, soyons raisonnables. Si aujourd'hui, nous voulons que la ville vive, il faut justement la désengorger de la voiture afin de permettre aux gens de venir en ville autrement : par le bus – Marie-Pierre JEAN-JACQUES l'a évoqué à plusieurs reprises – la marche à pied ou encore le vélo. Bien évidemment aussi – et cela a été dit par madame la maire à plusieurs reprises – des places de stationnement sont prévues en proximité proche du centre-ville, permettant aux gens de déposer leur voiture. Nous le verrons du côté de l'hippodrome et ailleurs, mais cela permet de déposer la voiture et de venir, autrement qu'avec la voiture, jusqu'au centre-ville. Il serait tout de même bien que vous arriviez un petit peu à rajeunir vos discours et à sortir de vos schémas. »

Mme Postic : *« Dans le cadre des rapports qui nous ont été soumis, nous avons plutôt vu la ville de Quimper, « Ville amie des aînés ». Dans le projet tel que vous nous le présentez – mais sans doute est-il incomplet dans cette présentation – j'ai l'impression que c'est un plan transport, comme le disait mon collègue, ou en tout cas, un plan d'aménagement du centre-ville qui n'est inclusif ni des personnes âgées ni des personnes à mobilité réduite. Il ne faut pas se voiler la face : l'accessibilité aux centres-villes et aux commerces des centres-villes pour les personnes âgées ou à mobilité réduite passe par le moyen de transport individuel et non par les moyens de transport forcément collectifs.*

Le projet tel qu'il est présenté, c'est la suppression de places de stationnement pour les personnes âgées qui veulent venir en ville, soit sur le plan culturel (Katorza, par exemple), soit pour les commerces du proche environnement. Se déplacer dans la ville de Quimper pour les gens qui ont des problèmes de mobilité, ce n'est pas facile non plus.

Par ailleurs, dans le cadre de l'aménagement du PEM, il y a aussi de nombreuses places de stationnement dans le quartier de la gare qui ont été supprimées pour soi-disant réaménager des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite, parce qu'il faudra des places de stationnement plus adaptées, mais aussi des places de stationnement d'arrêt minute pour les commerçants.

Dire que nous sommes des has been, que nous sommes des vieux... La ville de Quimper doit aussi se mettre à la disposition et accessible aux personnes âgées et à mobilité réduite. Supprimer des places de stationnement pour privilégier le cyclisme n'est pas la solution, parce qu'aujourd'hui, je connais peu de personnes âgées qui sont cyclistes, c'est la réalité. C'était peut-être le cas il y a 40 ans, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. En tout cas, je pense que ce projet, tel qu'il est présenté, n'est pas un projet inclusif, mais un projet exclusif des personnes les plus vulnérables du centre-ville de Quimper. »

Mme Assih : « Je vous rappelle juste que la question des places de stationnement sur le pôle d'échanges multimodal était dans le projet que nous avons reçu. Il faut tout de même avoir cette honnêteté-là.

Je reconnais le travail des équipes, y compris quand il est positif, et celui du pôle d'échanges multimodal est un travail vraiment positif. Mais, sur les places de stationnement, nous n'avons pas modifié le projet. »

M. Ghachem : « Ce qui me dérange le plus, c'est que nous signions un marché sans trop connaître le projet. Vous dites que cela sera évolutif au fur et à mesure, mais sur l'aménagement Sainte-Catherine, etc., ce n'est pas clair, même dans les réponses apportées. Sur le plan transport, j'étais totalement pour, donc je n'ai aucun problème là-dessus.

Toutefois, vous nous dites que les places de stationnement qui vont être supprimées seront compensées, et ensuite, nous avons un discours disant qu'il ne faut pas les compenser. Il est certain que le discours n'est pas clair. »

Mme Assih : « Personne n'a dit cela. Je préciserai à la fin. »

M. Ghachem : « Alors, j'ai mal compris. La place de la voiture en centre-ville doit être repensée parce qu'une voiture prend plus de place qu'un vélo. Ce sont des faits, je suis d'accord, mais d'un côté, vous dites que ce ne sera pas compensé tout de suite, et en même temps, dès que les collègues de l'autre opposition parlent des places de stationnement en centre-ville, vous dites presque : " Il y a de la place, donc elles ne sont pas nécessaires ". Pourquoi les compenser si elles ne sont pas nécessaires ?

C'est ambigu, c'est flou. Soit nous assumons totalement – et nous pouvons le faire – qu'il n'y a pas besoin de ces places en centre-ville et que nous changeons les modalités, soit nous disons : " Il faut les compenser et il faut les compenser en même temps que le projet ". Faire les deux distinctement, je trouve que ce n'est pas clair, et cela revient à dire quelque chose et faire autre chose, et cela me dérange. »

Mme Assih : « Je préciserai ces éléments-là en conclusion. »

M. Menguy : « Les places qu'évoque Françoise DORVAL existent, évidemment. Cela fait des années que nous en parlons, mais ce sont des places en ouvrage. Nous parlons là de places d'hyper proximité, quasiment devant les façades des commerces. Ce n'est pas la même chose que des places dans d'autres types de parking. Les deux choses ne sont donc pas comparables.

Quant à Daniel LE BIGOT - qui est un vieux renard de la politique -, je respecte sa rhétorique qui vise effectivement à nous ramener des années en arrière, à l'époque d'un débat qui n'a plus lieu aujourd'hui. Ce n'est pas le combat des réformateurs et des conservateurs, pas du tout. Nous disons juste qu'il y a un espace formidable. Ces quais sont une chance pour la ville, une chance merveilleuse. Ce projet-là n'utilise pas ce capital. Le seul projet de cette ligne jaune un peu floue sur la carte est de faire une piste cyclable sur une rive des quais. Pour autant, tu le dis, Daniel LE BIGOT, quand tu regardes le flux sur les quais, tu vois des voitures qui traversent la ville avec une personne par voiture. Nous savons, et les services le savent, qu'il y a environ 30 à 40 % de ce flux qui ne fait que traverser la ville, qui ne vient pas pour se garer en ville. Les bouchons dont nous parlions tout à l'heure ne sont pas du flux de destination pour le centre-ville, mais du flux de passage.

C'est cela que je ne comprends pas dans votre projet : vous vous attaquez au stationnement, qui fait pourtant vivre le centre-ville, alors que vous ne vous occupez pas des flux. Vous laissez, de part et d'autre de l'Odéon, cet espace qui mérite beaucoup mieux que cela pour les années qui viennent, à la fois pour les piétons, pour les vélos, mais aussi pour les voitures et pour le stationnement, pour que les commerces restent accessibles. Cela, vous ne vous en occupez pas.

Je partage ce que dit Karim GHACHEM : 7,5 millions d'euros TTC de projet, un marché de 600 000 euros pour une maîtrise d'œuvre... J'ai regardé, ce sont des gens compétents, ils travaillent dans de nombreux territoires, ils ont mené des projets magnifiques. Je ne doute donc pas qu'ils sauront produire quelque chose d'intéressant, mais si dès le point de départ, l'objectif n'est pas le bon, et que nous supprimons le stationnement sans regarder le flux, à mon avis, nous ratons l'objectif. Et, ce n'est pas le vieux contre le moderne. »

Mme Assih : *« J'ai compris que vous n'étiez pas tous d'accord entre vous. Vous n'avez pas tout à fait les mêmes hypothèses les uns et les autres. J'en reparlerai tout à l'heure.*

Écoutez, je maintiendrai ce projet du côté de la cohérence. Nous savons où nous allons, je vous rassure. Je tiens à redire ce que j'ai dit en propos liminaires : en matière de transition, il ne s'agit pas d'opposer les usages. Je pense que c'est ce qui a bloqué notre ville de Quimper avec ce fameux plan de transport. Vraiment, cela a été délétère en termes d'amélioration du quotidien, et surtout d'amélioration des mobilités et de l'intermodalité des déplacements.

Je reviendrai sur le choix du stationnement et non d'une voie de circulation. Je reviendrai aussi sur le côté flexible du projet dans les usages à moyen et long termes. Je pense vraiment que nous allons vers une très belle amélioration, qui est attendue des Quimpérois qui nous en parlent très régulièrement.

Je reviens là-dessus, mais nous allons maintenant laisser aussi parler les élus de la majorité, qui sont nombreux. Philippe BROUDEUR, Françoise RICHARD, Marc ANDRO et Gilbert GRAMOULLÉ. Commençons par vous quatre. »

M. Broudeur : *« Je voulais dire une chose : l'exagération, ce n'est pas la vérité, monsieur JOLIVET. Quand nous parlons d'hyper proximité, monsieur MENGUY, nous ne sommes pas ici à Bordeaux, à Marseille ou à Nantes, nous sommes à Quimper. Nous ne sommes loin de nulle part.*

Je veux quand même rassurer les Quimpéroises et les Quimpérois. Où est-ce que nous pouvons nous garer à Quimper ? Effectivement, il y a des parkings en ouvrage. La Tour d'Auvergne est à 150 mètres des Halles ; la Tourbie est à 150 mètres de la cathédrale ; Théodore Le Hars est en plein centre-ville ; de Lattre de Tassigny est à proximité immédiate, c'est pareil. Je ne parle même pas de la Glacière, où là, nous sommes carrément dans l'hyper centre.

Que voulons-nous ? Voulons-nous l'ancien système où nous garons notre voiture en double file devant le magasin pour acheter des cigarettes, ou je ne sais quoi ? En fonction de ce que nous avons à faire en centre-ville, je crois qu'il y a quand même suffisamment de places pour stationner.

D'ailleurs, Françoise DORVAL l'a très bien dit : les parkings en ouvrage sont sous-utilisés. Il y a donc de la place à Quimper. Vous faites peur aux Quimpérois et Quimpéroises en disant qu'il n'y a pas de place. " Les gens se demandent où ils peuvent se garer à Quimper. " En fait,

ce sont les usages et les façons d'utiliser le stationnement qui sont à modifier, ce ne sont pas les stationnements. Les stationnements, ils sont là. Il faut quand même rassurer avant tout. »

Mme Richard : *« En tant que présidente de la commission d'accessibilité – où l'Association des Retraités et Personnes Âgées de Quimper (ARPAQ) est d'ailleurs représentée, donc cela concerne évidemment beaucoup de personnes en mobilité réduite – je vous invite à lire les comptes rendus des commissions d'accessibilité depuis cinq, six ans et plus. Dans les revendications exprimées, ce que j'ai lu et entendu depuis deux ans, ce n'est jamais le stationnement qui a été évoqué. Ce qui est évoqué en premier, c'est l'accessibilité de la voirie, c'est-à-dire les bandes roulantes pour les personnes à mobilité réduite. C'est vraiment la revendication principale. Ce ne sont pas les places de parking.*

Au contraire, nous avons revu les nouveaux droits d'accès au centre-ville en dotant certaines personnes d'un macaron, et il y a eu des places accessibles aux personnes handicapées qui ont été créées. Cependant, nous trouvons maintenant ces places vacantes. Il faut savoir qu'elles étaient parfois occupées par des personnes avec un civisme qui laisse douter.

Je voulais aussi dire que se garer sur les quais, quand on est une personne à mobilité réduite, c'est très dur, parce que vous ne pouvez pas sortir de la voiture. Que vous ayez un fauteuil ou que vous soyez une personne âgée qui a du mal à se déplacer, cela n'est pas possible. Quand on est à mobilité réduite, on va se garer sur un parking plutôt que le long des quais. »

Mme Assih : *« Merci, Françoise RICHARD qui, je le rappelle, est déléguée aux personnes en situation de handicap et qui sait de quoi elle parle puisqu'elle est au quotidien en relation avec les associations et les commissions ad hoc. »*

M. Andro : *« Ce débat me fait beaucoup rire. Je l'ai suivi depuis les années 90, et c'est toujours dramatique à cause du stationnement. Nous avons à nouveau le droit à la même chose. L'objectif affiché ici est de faire une piste cyclable bidirectionnelle à partir de la gare, et cela ira plus loin vers l'avenue de la Libération ou le long de l'Odet, vers le Cap-Horn et Locmaria. Cela pourra continuer vers Kerguelen, Corniguel, etc. C'est sur cette partie-là que nous souhaitons faire cette piste bidirectionnelle. Nous allons effectivement la prendre sur des espaces de stationnement. C'est de cela qu'il s'agit.*

Si nous amenons 100 vélos de plus en centre-ville, cela ne fait pas 100 voitures, cela fait 70/80 voitures, avec des bobos friqués qui sont sur leurs vélos, donc de bons consommateurs pour les commerçants du centre-ville.

[Rires dans l'assistance]

Moi, je pense que si nous faisons ce truc-là, nous pouvons nous donner comme objectif d'en avoir 200. C'est donc bénéfique pour le commerce du centre-ville. »

M. Gramoullé : *« Ah, les vieux démons, les réflexes conservateurs ! Apparemment, il n'y a pas d'autre choix que de ressortir les vieux slogans. Ne sait-on jamais ? Que cela marche pour créer des peurs dans la population.*

En fait, ce projet est simple, c'est un point d'équilibre entre les différentes mobilités et la transition écologique. C'est ce point d'équilibre qui est important. Concernant la question des

places de parking, il y aura effectivement des compensations, de fait, en temps voulu, que ce soit autour des nouvelles Halles ou que ce soit autour de ce projet-là.

Si j'ai bonne mémoire, mais je me trompe peut-être, au mois de juin, il me semble qu'une partie importante de l'opposition proposait de supprimer l'automobile de tout le quai Duplex, c'est bien cela ? »

Mme Assih : « *Non, une file. »*

M. Gramoullé : « *Une file, oui. Si cela avait été fait, pourquoi pas ? Ce n'était pas un projet inintéressant. La question de l'avenir du commerce du centre-ville aurait pu se poser, c'est vrai, parce que les questions, les problèmes seraient posés en d'autres termes.*

Je pense donc qu'avec le projet que nous mettons en place – qui est somme toute équilibré et assez modeste – ce n'est pas la question du commerce et de son avenir qui se pose. Je pense que vous confondez avenir du commerce et fonds de commerce politicien. Ce n'est pas pareil.

À chaque fois, c'est pareil, et cela m'étonne. De votre part, cela me désespère un peu, parce qu'en filigrane, il s'agit toujours de faire peur. Moi, cela m'échappe comme type d'argument, parce que franchement, il n'y a pas de raison d'avoir peur. N'ayez pas peur ! Nous bougeons sur ce projet, nous bougeons sur la ville par étape, avec sang-froid, avec méthode, et nous irons, comme pour le reste, au bout de ce projet. »

Mme Assih : « *Merci, monsieur le premier adjoint. Y a-t-il d'autres élus qui ne se sont pas exprimés ? Matthieu STERVINO.* »

M. Stervinou : « *Je voulais répondre à Valérie POSTIC sur la question de la « Ville amie des aînés », dont nous avons parlé tout à l'heure. Il se trouve qu'en avril 2013, un atelier « Se déplacer en toute liberté » s'est tenu, et associait justement les usagers. À l'époque, les attentes des aînés étaient une amélioration du réseau de la QUB, donc HandiQUB, Flexo Soirée – ce que nous avons mis en place avec Marie-Pierre JEAN-JACQUES –, QUB Noz, et une adaptation des quais à tout type de mobilité. Il y avait aussi un point sur la tarification solidaire qui était mis en avant. Je pense qu'aujourd'hui, le vélo participe à bien vieillir, vieillir en bonne santé, à condition que tout cela puisse se faire en toute sécurité, et c'est ce que nous proposons avec ce projet. »*

M. Troglia : « *Je vais compléter ce que j'ai entendu. Marc ANDRO disait qu'il avait l'impression d'entendre les mêmes choses depuis 30 ans. Je ne vais pas pouvoir le dire, parce que je ne suis pas là depuis assez longtemps, mais en tout cas, j'ai l'impression que ce sont toujours les mêmes ressorts un peu usés que nous entendons : le vélo qui va tuer les commerçants, le vélo qui va tuer la situation des personnes à mobilité réduite. À un moment, il faut arrêter. Il faut se renseigner un peu avant et discuter avec des gens. Vous verrez que c'est justement exactement l'inverse.*

Nous pourrions prendre les choses une par une, mais je ne vais pas le faire. Pour le stationnement, vous avez peur de cette suppression et compensation de places de stationnement. Nous l'avons dit tout à l'heure : une étude a montré qu'il y avait, dans le pire des cas, 400 places de stationnements libres, à l'exception de deux moments dans l'année. Nous ne l'inventons pas, ce sont des chiffres. Nous avons effectivement des efforts à faire pour améliorer

cela, pour que les gens soient mieux orientés vers les endroits où il y a du stationnement, parce que vous avez raison, il faut toujours pouvoir se garer à Quimper, c'est vraiment important.

À aucun moment, faire une piste cyclable bidirectionnelle n'est un prétexte pour empêcher les gens de venir en voiture au centre-ville. Il sera toujours possible de venir au centre-ville en voiture.

Vous-mêmes, nous n'allons pas le rappeler, mais vous avez tout de même fait des tests de pistes cyclables ambitieux, à l'époque.

[En réponse à une remarque hors micro] Oui, c'est une expérimentation. En centre-ville, route de Coray, même chose : vous avez essayé, puis vous avez laissé tomber. Guillaume MENGUY, vous disiez que vous ne vouliez pas faire cela, mais plutôt " mener une réflexion plus globale sur la circulation en centre-ville ". Vous réfléchissez depuis 2014, mais nous, au bout d'un moment, nous avons une autre stratégie : ce n'est pas la réflexion, c'est l'action. On va peut-être arrêter de dire que nous avons du retard à Quimper et essayer de le rattraper. C'est ce que nous commençons à faire avec ce projet. Ne vous inquiétez pas, nous aurons bientôt des choses à vous proposer. Nous arrêtons de réfléchir au bout d'un moment, nous faisons confiance aux chiffres ainsi qu'aux personnes dont c'est le métier de faire des études, de proposer des choses.

Sur la place des personnes à mobilité réduite, là aussi, il n'y a pas un mois où nous ne créons pas de nouvelles places pour les personnes à mobilité réduite. C'est un sujet vraiment important. Nous en créons vraiment régulièrement. Contrairement à ce que vous dites, une piste cyclable bidirectionnelle est aussi un moyen de donner plus d'espace à toutes les autres mobilités, et en priorité, pour éviter les problèmes de cohabitation. Vous le savez, dans les grandes villes notamment, et même ici, il y a des problèmes entre piétons et vélos. Le but est justement de résorber cela, faire en sorte que les piétons se retrouvent en sécurité. C'est vraiment un projet inclusif pour les personnes à mobilité réduite, qui n'auront plus de vélos à côté, et aussi pour les piétons, qui seront plus en sécurité.

Pour le commerce, même chose. Si tout le monde développe des réseaux cyclables, c'est justement pour les commerçants. PROCOS ou d'autres instituts ont montré que le panier moyen des cyclotouristes est supérieur aux autres. Encore une fois, nous pourrions toujours venir à Quimper en voiture si nous le souhaitons. Ce n'est donc pas du tout un projet anti-stationnement, anti-commerce, anti-PMR ou anti-personnes âgées. À Quimper, il y a plusieurs personnes âgées, même très âgées, qui ne peuvent justement pas prendre le bus parce qu'elles ont des problèmes d'arthrose, parce qu'elles ont du mal à marcher. Je peux vous donner les noms si vous voulez. C'est justement le vélo qui leur permet de se déplacer. Je ne parlerai même pas de mobilité à assistance électrique.

Je comprends que ce soit difficile à saisir, ce sont des sujets un peu complexes... Nous essayons de faire confiance à des cabinets d'étude et à l'expérience d'autres villes. Cela permet d'améliorer la place de chacun et chacune, et pas uniquement des cyclistes. »

Mme Assih : « Bien. On ne s'entend plus. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention pour que je puisse conclure après ? Ludovic JOLIVET et Uisant CRÉQUER. »

M. Jolivet : « Ce qui est très clair, c'est que nous ne sommes pas contre le vélo, nous ne sommes pas contre les pistes cyclables. »

Mme Assih : « Excusez-moi, je vous ai interrompu. J'ai dit que nous n'étions pas pour non plus. »

M. Jolivet : « Mine de rien, par en dessous, tu es aussi pas mal. Un peu sournoise, mine de rien, notre collègue maire. »

Mme Assih : « Cela, c'est une insulte. »

M. Jolivet : « Non, non. C'est la façon dont tu le fais. »

Mme Assih : « C'est une insulte. Cela sera noté au procès-verbal. »

M. Jolivet : « Ce sera noté, il n'y a pas de problème, parce que c'est enregistré. »

Mme Assih : « Maintenant, je vous écoute et je vous demande un peu de retenue dans la terminologie. »

M. Jolivet : « Je dis que parfois, vous êtes sournoise, madame la maire, voilà. Je peux le répéter encore une fois. Je ne suis pas du tout intimidé à mon âge. D'accord ? Et puis, j'ai été à votre place, je sais comment c'est. Quand j'étais là, je devais aussi supporter tout ce monde-là. Donc, cela ne me fait pas peur du tout. Ne faites pas la maîtresse !

Je voulais juste vous dire que nous ne sommes ni contre le vélo ni contre les pistes cyclables. Elles sont presque incontournables. Nous vous demandons juste ici de compenser à l'unité près. C'était le choix que nous avons fait au mois de juin. Lorsque nous avons eu l'occasion d'évoquer ce plan transport en 2014, les Quimpérois ne l'ont pas accepté. Aujourd'hui, nous pouvons imaginer l'évolution et le réchauffement climatique, nous pouvons accepter tout ce que nous voulons. Nous ne sommes pas « has been ». Nous avons une ville, cher Daniel LE BIGOT, qui - contrairement à d'autres comme Brest ou Lorient où il y a une densité de population, avec 3 600 personnes à Brest, 2 600 personnes au kilomètre carré à Lorient – est à 750 personnes au kilomètre carré. Nous avons besoin d'avoir un réseau de transport, mais c'est plus complexe chez nous. Nous avons aussi besoin d'avoir de la voiture : quand on habite Kervao ou Kergadonna, quand on habite jusqu'à la Voie romaine, nous avons besoin de voiture pour venir travailler ou même aller à la crèche. C'est une réalité.

Moi, je ne suis pas contre le vélo, et je loue parfois l'engagement de Patrick TROGLIA dans cette affaire, mais nous vous demandons tout simplement de compenser les places perdues. 90 places sur les boulevards Dupleix, 90 ou 100 places par rapport au projet de la Glacière et des Halles, cela commence à cumuler.

Vous arrivez à mi-mandat, ça y est, et il va falloir rentrer dans la concrétisation, et les choses vont commencer à se désagréger un petit peu. Voilà la réalité. Jusqu'à présent, vous avez un peu « serré les fesses ».

Nous serons et nous sommes contre ce projet tel qu'il est présenté aujourd'hui. C'est clair. »

Mme Assih : « Oui, c'est clair, tout comme il est clair que nous sommes vraiment dans le dérapage verbal. Je ne l'accepterai pas et je demanderai à revoir encore le règlement, parce qu'en termes de sanction, vos propos ne sont pas acceptables. Nous ne « serrons pas les fesses », nous ne sommes pas « sournois ». Je ne veux pas ce genre de vocable au sein du

conseil municipal. Là, vous n'avez plus la parole, c'est terminé ! J'assure la police du conseil municipal. Cela est clair, du côté du dérapage verbal, monsieur JOLIVET. Comme quoi, on peut être ancien maire et continuer ses dérapages.

Maintenant, Uisant CRÉQUER voulait intervenir. »

M. Créquer : « Par rapport aux remarques et aux sujets qui ont pu être remontés par les minorités, je crois que nous avons un sujet de co-construction qui est intéressant : c'est l'usage de ces places. Le nombre de places n'est pas forcément le facteur le plus important, c'est plutôt : que faisons-nous de ces places-là ? Encore récemment, j'ai pu me garer sur les quais pour aller boire un verre dans un bar du centre-ville, alors que potentiellement, j'aurais pu parcourir une distance beaucoup plus grande. Si cette place avait été réservée à de la mobilité réduite, j'aurais fait cet effort et j'aurais laissé cette place à un usager qui peut justement avoir des soucis de déplacement.

Je pense donc que ce qu'il reste à construire, c'est quel usage et que faisons-nous des places restantes ? Pourquoi ne pas étendre le nombre de places à mobilité réduite en proximité immédiate ? Quand nous disons qu'il y a deux types de places, des places un peu plus éloignées, nous parlons de 150 mètres. Actuellement, nous avons un usage de ces places qui n'est pas du tout orienté. C'est là où je pense que nous avons encore un terrain de construction à faire, qui peut tenir compte des remarques qui ont été remontées sur les aînés, sur l'accessibilité handicap. Il s'agit de vraiment orienter, de ne pas rester sur un nombre. Finalement, c'est un peu sur cela que nous devons construire. »

Mme Assih : « Merci pour ces échanges. Je vais donc conclure. D'abord, sur l'aspect de la transparence : il n'y a aucun souhait de dissimuler quoi que ce soit. Au contraire, nous sommes fiers de ce rapport. Je crois qu'il faut le dire. Le débat a eu lieu en juin. Je vous l'ai dit, je l'ai dit à Philippe CALVEZ quand je l'ai vu en réunion préparatoire au conseil municipal, je l'ai dit à Guillaume MENGUY en début de conseil : nous avons tenu ce conseil avec peu de rapports, parce que nous ne voulons pas prendre de retard sur ce projet. Les choses sont claires.

Je voudrais rappeler que ce projet est un projet qu'il faut inscrire dans la perspective des autres grands projets, qui vont des Halles jusqu'à la réhabilitation de l'Eau-Blanche. Il y a un fil conducteur, il y a une histoire qui s'écrit. Là, ce n'est pas pour l'École du XXIe siècle, mais pour le Quimper du XXIe siècle, puisque si nous partons des Halles, qui vont donc être à proximité du Steïr, que nous arrivons sur les rives de l'Odét, il faut pouvoir faciliter et prévoir cette intermodalité des déplacements, d'où la piste bidirectionnelle. C'est un engagement de campagne, dans notre plan vélo, qui va notamment nous permettre de rejoindre l'Eau-Blanche à Creac'h Gwen.

Nous traversons l'Odét pour, côté quai Duplex, pouvoir avoir une piste bidirectionnelle, puis nous passons devant le futur théâtre Max Jacob réhabilité, qui va rapidement démarrer (premier semestre 2023).

C'est quand même une ultra nécessité de relier le PEM à de l'intermodalité de déplacement. Que vous soyez en accord ou en désaccord sur l'endroit où nous faisons la piste bidirectionnelle, il aurait quand même été un peu idiot de laisser ce PEM sans connexion du côté des modalités de déplacement. Ce n'était pas pensé, nous le faisons. Cela est important.

Quand nous continuons sur le pôle d'échanges multimodal - je reviendrai sur la circulation actuelle au centre-ville -, nous allons également, avec la renaturation des berges de l'Odet et tout ce qui va nous permettre d'accéder en mobilité active, des deux côtés (berges de l'Odet, mais aussi avenue de la Libération) pouvoir relier, avec le moyen de déplacement que nous souhaitons, la future grande salle événementielle, d'une manière libre d'utilisation de notre moyen de locomotion. C'est la première chose : remettre ce projet dans un projet d'aménagement global de la ville de Quimper.

Ensuite, sur ce rapport, je veux rappeler qu'il y a, vous l'avez dit, trois grands projets en un, à savoir : la création de la piste cyclable bidirectionnelle, le changement total du pont du Théâtre, et à terme, l'aménagement des quais boulevard Kerguelen pour pouvoir replanter des arbres de haute tige, auxquels nous sommes évidemment tous attachés, et particulièrement Valérie HUET-MORINIÈRE.

Est-ce qu'il fallait prendre sur le stationnement ? C'est un peu la question que j'entends, notamment chez Guillaume MENGUY. Nous avons vraiment pris la décision de maintenir en l'état actuel les deux fois deux voies de circulation aux véhicules, qu'ils soient légers ou de transport en commun, parce que pour l'instant, nous sommes dans une utilisation de ces voies : elles sont nécessaires à la circulation en centre-ville.

Il est difficile de faire des conclusions sur une étape de projet, puisque nous sommes en plein chantier du côté du pôle d'échanges multimodal. Actuellement, nous avons les deux voies de circulation : une qui va vers le quartier Sainte-Thérèse – pour l'instant, puisque nous pouvons partiellement accéder devant la pharmacie, et c'est d'ailleurs ce qui crée des bouchons de l'autre côté de la voie – et une qui permet de passer le pont Firmin. Il me semble plus raisonnable de maintenir les deux voies de circulation.

D'ailleurs, je redis ce qu'a dit David LESVENAN : c'est vrai qu'actuellement il y a vraiment un problème de circulation, notamment sur les coups de 17 heures. Nous allons évaluer les changements éventuels à l'arrêt des travaux concernant l'échangeur du Rouillen pour voir si c'était un report de circulation. Je le dis pour information : il faut aussi voir que c'est une phase du chantier où nous demandons aux automobilistes qui viennent de l'avenue de la Libération de passer par le parking de stationnement de la gare, ce qui crée de véritables difficultés d'usage entre les véhicules qui passent pour se déplacer et les personnes qui viennent chercher les voyageurs à la gare. Nous avons donc une conjonction de plusieurs phénomènes qui crée cette difficulté actuelle. À nous de continuer à être en lien permanent et espérer même réduire les délais d'aménagement provisoire du chantier pour pouvoir fluidifier ce secteur-là davantage.

Nous avons donc fait le choix de prévoir cette piste bidirectionnelle sur l'espace de stationnement. Ludovic JOLIVET, dans son argumentation – de ce que j'en comprends – est contre le projet parce qu'il tient à la compensation des places, en tout cas en nombre, à l'identique. Je me suis effectivement engagée à reconstituer cette offre de stationnement. On peut me dire, ce qui est vrai : " Vous nous dites qu'il y a une étude de stationnement qui montre qu'il y a actuellement toujours des places libres, une offre de stationnement disponible pour l'habitant de Quimper et pour le visiteur ". C'est vrai, sauf que nous ne savons pas comment les comportements vont évoluer, et nous avons notamment la difficulté qu'elles sont certes libres, mais parfois, elles ne sont pas visibles ou accessibles. L'une des premières mesures concernant le stationnement – je l'avais déjà dit – c'est d'améliorer et de moderniser la signalétique pour accéder aux parkings disposant de places libres. C'est une des priorités.

Ensuite, nous nous étions engagés sur l'étude des compensations, notamment sur le parking de Lattre de Tassigny. Une consultation pour une offre de faisabilité afin d'agrandir ce parking et recréer une offre de stationnement à proximité des quais vient d'être lancée. Ce n'est donc pas de l'hypothétique, ce n'est pas du scénario. Ce sont vraiment des questions qui sont prises en compte d'une manière sérieuse. Le bureau d'études retenu sera connu début 2023. Aujourd'hui, la demande est d'étudier techniquement, financièrement et réglementairement la faisabilité de créer un étage supplémentaire sur la partie basse de ce parking. Évidemment, avec ce bureau d'études, nous resterons attentifs aux autres propositions qu'il serait amené à faire par rapport à la question du stationnement.

Il ne s'agit donc pas d'opposer les moyens de déplacement les uns aux autres. Il s'agit d'être dans cette étape de transition, qui permet surtout l'intermodalité des déplacements. De mon point de vue, nous en sommes là, en 2022, concernant la ville de Quimper.

Cela a déjà été dit, mais je voudrais quand même insister : l'argument inclusif n'est vraiment pas à retenir. Bien sûr qu'il y a des habitudes et que ces dernières pourront être modifiées, que les personnes soient âgées ou pas. La plupart du temps, les personnes âgées ne peuvent plus utiliser leur véhicule, et notamment en soirée, pour des problèmes de déficience ou de perte d'acuité visuelle, tout simplement. C'est d'ailleurs pour cela que dans ce qui est proposé depuis un an avec le QUB Noz, elles ont une alternative. Beaucoup de personnes âgées n'ont pas de moyen de locomotion par véhicule léger et nous ont réclamé de pouvoir accéder à leurs loisirs en soirée avec un autre moyen de déplacement, à savoir le transport en commun. Nous y sommes donc extrêmement attentifs.

Pour être vraiment très ferme sur cet aspect-là, la démarche que nous venons de voter collectivement de « Ville amie des aînés » nous permettra d'avoir un point particulier autour des besoins de déplacement, mais aussi de stationnement des personnes âgées, quand ils seront exprimés.

Voilà donc trois projets en un, qui s'inscrivent dans un cadre global de Quimper de demain, de Quimper du XXI^e siècle. Je suis absolument confiante par rapport à ce projet. Il faut un peu de courage, parce que ce seront des travaux qui viennent après ceux du pôle d'échanges multimodal. Je suis confiante, parce qu'extrêmement régulièrement, pour ne pas dire quotidiennement, les habitants nous interpellent sur cette nécessité. Lorsque nous sommes en point travaux avec les autres acteurs du pôle d'échanges multimodal, ils nous redisent la même chose : l'importance d'avoir des connexions, et des connexions pour les cyclistes, en démarrant par la gare. Ce n'était pas prévu et nous allons le faire.

Quant à la question relative à la voie de circulation et au stationnement, je tiens à redire ce qui a déjà été dit en juin, y compris pour le pont du Théâtre qui va être ouvert aux différentes modalités de déplacement. Les choses seront faites de manière à ce que si à un moment donné, nous pensons qu'il faut aussi réduire les voies de circulation de deux à une, par exemple, pour faire circuler les bus en site propre, un jour, c'est une des difficultés que nous pourrions avoir, nous aurons des solutions. Les choses seront possibles, mais ce n'est qu'à l'issue des études de déplacement au niveau du centre-ville que les choses pourraient évoluer. À l'heure actuelle, nous avons deux voies de circulation pour les véhicules, qu'ils soient légers ou des bus, d'une manière non séparée, non différenciée. Nous aurons notre piste cyclable bidirectionnelle, nous aurons un trottoir piéton également. Je crois que nous aurons vraiment fait un pas en avant.

Je terminerai par la question des commerces. Je crois vraiment que nous travaillons activement autour d'une dynamisation du centre-ville. Nous savons que pour que le commerce soit vivant au centre-ville – et je tiens à dire qu'il n'y a pas que les commerces du centre-ville, il y a aussi les commerces des quartiers, et Valérie DURRWELL travaille vraiment d'une manière très rapprochée avec chaque quartier de la ville – il faut agir sur tous les leviers. Sur le logement en particulier, il faut qu'il y ait de la vitalité. Des programmes ont été entamés sous le mandat précédent et nous continuons, de manière extrêmement active, avec David LESVENAN et Marc ANDRO, à développer les programmes de logement sur le centre-ville.

Il nous faut également des services, cela concerne notamment l'accès à la santé. Nous avons des projets qui seront présentés dans assez peu de temps, je l'espère. Et puis, nous avons les projets d'attractivité, notamment du côté de la revitalisation de la rue du Chapeau rouge et du secteur de la Providence, ce qui nous permet de bien continuer les boucles commerciales. Je sais qu'il y a un repas organisé ce soir pour inaugurer, en interne, la future boutique de chez Ravy, qui va occuper tout l'étage de la galerie du Chapeau rouge. Je crois déjà savoir que nous aurons de très bonnes nouvelles concernant la location des cellules sur le rez-de-chaussée.

Enfin, je terminerai sur la question des commerces en disant : « sortons un peu des clichés ! » Il n'y a pas d'un côté la droite qui aime le commerce, et d'un autre, la gauche qui agit contre. Cela n'a vraiment aucun sens. Nous consommons également, vous comprenez ? Nous avons aussi beaucoup travaillé sur les questions de tranquillité publique, et ce n'est pas fini. Il faut toujours être humble sur cela, mais c'est vraiment un ensemble de mesures qui vont nous permettre à la fois d'accéder au centre-ville, mais aussi de s'y déplacer en toute quiétude.

Pour pouvoir continuer à travailler avec les commerçants, j'ai prévu d'engager cette année, pour l'année 2023, non pas les Assises de la tranquillité et de la sécurité publique, mais les Assises du commerce, qui auront donc lieu en octobre 2023. Dans les services, nous commençons à élaborer une méthode pour préparer ces Assises, et nous allons évidemment associer très rapidement les associations de commerçants à l'élaboration de ce temps fort, qui nous permettra à la fois d'avoir un diagnostic de l'existant, mais aussi des perspectives, et de construire collectivement des moyens pour y parvenir. »

Débats relatifs au rapport n°10

M. Le Roux : *« Le rapport n° 10 arrive enfin au conseil municipal. Il était très attendu. Il s'agit de proposer au conseil municipal de valider l'adhésion à l'Agence France Locale (AFL) Société Territoriale. Deux modifications seront à apporter dans ce rapport. Je vous les indiquerai un petit peu plus tard.*

Pour ceux qui n'étaient pas au conseil communautaire, l'AFL a été créée en 2013 par un groupe d'élus locaux de diverses tendances politiques, que ce soit Alain JUPPÉ, Gérard COLLOMB, Jérôme GUEDJ ou Jacques AUXIETTE, entre autres.

L'adhésion à l'AFL nous permettra de diminuer la dépendance aux banques pour se financer, et donc d'augmenter notre capacité à développer des projets. L'objectif fondamental de cette société et de cette coopération est d'offrir un accès à la ressource aux collectivités locales dans les meilleures conditions et en toute transparence. Pour information, à fin octobre, ce sont 575 collectivités locales qui ont adhéré à l'AFL, dont plusieurs dans le Finistère.

Pouvons-nous avoir confiance dans ce groupement ? Il faut savoir que l'AFL a inscrit dans son pacte d'actionnaires le principe de prudence. C'est un élément central.

Il faut savoir qu'il y a eu une création de deux sociétés. La première est la société AFL Société Territoriale. C'est la société à laquelle nous vous proposons d'adhérer. Son objet est simplement de fixer les orientations générales qui sont données à sa filiale. La seconde société est la structure opérationnelle qui prête aux collectivités territoriales, principalement par émission d'obligations sur les marchés financiers. Cette deuxième société est une société composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance. Le directoire est composé de ceux qui dirigent la société, ce sont des personnes issues du secteur bancaire. Le conseil de surveillance est composé d'administrateurs indépendants et, bien sûr, de quelques administrateurs désignés par l'AFL Société Territoriale. Cette dissociation des fonctions fait que nous ne sommes pas juges et parties : chacun a vraiment son rôle dans ces sociétés.

D'autre part, comme règle de prudence, il y a eu des limites de taux d'endettement ou de désendettement pour les collectivités qui rentrent dans la société, pour éviter de mettre en difficulté l'ensemble de la structure.

Je vous disais qu'il y avait des modifications sur l'annexe que vous avez. Cette annexe permet de vérifier que nous sommes en dessous des seuils demandés. Pour les collectivités comme les nôtres, c'est 12 ans, dans l'annexe. La ville de Quimper (et non QBO, comme indiqué dans l'annexe) est à 3,4 ans de taux de désendettement, donc largement au-dessous des 10 ans, qui sont vraiment le seuil maximum pour faire partie de l'AFL.

Par ailleurs, l'AFL est contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers, puisque c'est un organisme de financement qui émet des obligations sur les marchés. D'autre part, nous pouvons nous dire que la souscription de capital est un coût, mais ce n'en est pas un : c'est à la fois un investissement – et non une dépense – et le moyen de répondre aux obligations réglementaires de sécurité des institutions financières, qui est aussi une garantie pour les prêteurs et pour l'ensemble de la collectivité.

C'est une société où nous ne prenons pas de risque. Le risque est très faible car en effet L'AFL est notée AA- sur les marchés financiers par Standard & Poor's, ce qui est une très bonne notation, le maximum étant AAA.

C'est ainsi que pour la dernière émission, qui a eu lieu début novembre pour 500 millions d'euros, il y a eu trois fois plus de demandes, puisqu'il y a eu des demandes pour 1,7 milliard d'euros. C'est bien un signe que nous sommes dans la prudence.

Pourquoi adhérer ? D'abord, il s'agit d'une diversification de nos sources de financements. En effet, n'avoir que les banques pour nous financer nous expose potentiellement à des difficultés pour emprunter. Cela a par exemple été le cas en 2008 ou en 2012, lorsque les crises financières ont créé un assèchement sur le marché interbancaire. Pour le coup, tout le monde s'est replié et les prêts ont aussi été bloqués. Sans revenir si loin, actuellement, nous sommes aussi dans une période un peu difficile pour emprunter. Vous l'avez entendu, les communes aux alentours ont pu donner leur cas : en fonction des périodes, les banques ont proposé des emprunts à taux variables, dans une période où nous sommes sur une augmentation générale des taux. Les banques centrales, obligées de serrer la vis à cause de l'inflation, augmentent leurs taux. Mécaniquement, suivent peu après les établissements bancaires qui rentrent dans ce système-là.

Nous arrivons donc dans une période où l'emprunt est compliqué. À taux variable, nous y arriverons probablement, mais à taux fixe, c'est plus compliqué, avec aussi toutes les histoires de limite des taux variables, de taux d'usure, etc. Avoir un établissement comme l'AFL est une diversification qui nous permet de garder des capacités pour emprunter.

Emprunter auprès de l'AFL, c'est aussi tout simplement un acte de bonne gestion, dans la mesure où les taux constatés, en comparaison des banques, sont plus faibles que les banques. C'est donc une économie pour la collectivité et pour les Quimpérois. Nous avons calculé qu'avec l'investissement que nous faisons, nous aurons un retour sur investissement qui se fera en quelques années. Cela dépend du différentiel (0,10, 0,20), mais c'est un différentiel que nous retrouverons quand même relativement rapidement.

Nous sommes une collectivité qui pense que la coopération est une bonne chose. D'une part, cela permet d'avoir une liberté par rapport aux banques : quand les banques ferment les vannes, nous avons des solutions pour continuer nos projets. D'autre part, cette coopération est aussi le moyen de travailler ensemble pour trouver des solutions dans les contextes difficiles. Nous le voyons aujourd'hui : l'AFL travaille à ces solutions et en propose dans le cadre d'une difficulté à emprunter aujourd'hui.

C'est pour cela que nous vous proposons d'approuver cette adhésion à l'Agence France Locale Société Territoriale, et donc d'investir une somme de 384 000 euros, calculée selon deux critères : soit le taux d'endettement, avec un pourcentage, soit le budget moyen sur trois années. Le plus haut d'entre les deux nous donne la contribution. La contribution calculée est donc de 384 000 euros, mais cette entrée en capital pourra être versée en 10 années successives. C'est ce que nous vous proposerons de faire.

Il y a de nombreuses démarches administratives sur lesquelles je passe, mais la délibération prévoit également de désigner les représentants de la collectivité. Là aussi, les modifications n'ont pas été réalisées. Nous restons donc dans l'idée de ce qui a été dit lors du conseil communautaire, pour essayer d'éviter d'être juge et partie : nous proposons que le représentant titulaire soit Uisant CREQUER, le suppléant à ma place, et que le suppléant à la place de madame la maire soit le premier adjoint, Gilbert GRAMOULLE. C'est à modifier dans le rapport.

Le dernier point plus notable à signaler, c'est aussi l'octroi d'une garantie autonome à première demande. C'est également ce qui fait que ceux qui sont d'accord pour souscrire des obligations sur les marchés ont confiance en l'AFL : toutes les collectivités se portent garantes pour l'ensemble de l'AFL, mais à proportion des emprunts auxquels elles ont souscrit dans l'AFL ».

Mme Assih : « Y a-t-il des demandes d'intervention ? »

Mme Lévy-Gérard : « Je ne vais pas m'étendre sur les échanges du conseil communautaire et je vais être homogène avec la position que j'y ai tenu, comme vous vous en doutez.

Je voudrais juste rappeler rapidement les trois raisons pour lesquelles je reste convaincue que ce choix n'est pas le bon, le premier étant qu'à mon sens, la collectivité n'a vraiment pas compétence à devenir actionnaire dans une société, encore moins coopérative. Je pense que ce n'est pas notre rôle. Gilbert GRAMOULLE, n'en prend pas ombrage, c'est un clin d'œil que je te fais : sur le précédent mandat, je t'ai connu poète, là, je te vois banquier, et c'est vrai que ce

n'est pas là que je t'attendais. Je reste convaincue que c'est aussi la démonstration que nous n'avons pas à être sur ce secteur-là.

Le deuxième point est que vous parlez de challenger, en tout cas, d'être capable d'avoir une concurrence sur les prêts. Je maintiens que nous avons suffisamment de banques sur notre territoire pour ne pas être obligés d'aller en chercher à l'autre bout de la France. Sur l'argumentaire qui vise à dire que c'est un peu assurer nos économies ou assurer la capacité d'emprunt, notamment par rapport à des taux sur un marché financier, cela ne tient pas. De toute façon, nous serons sur les marchés financiers, que ce soit avec l'AFL ou avec les banques. L'AFL sera aussi sur les marchés financiers, il y aura aussi cette prise de risque et il y aura aussi ces contraintes-là, quelle que soit l'évolution.

Enfin, vous nous assurez qu'il y a une sécurité au regard des actionnaires qui sont à l'AFL. Moi, je considère que non, il n'y a pas de sécurité à être actionnaire dans une société bancaire comme celle-là. Je ne vais pas non plus dire qu'il y a un risque inconsidéré, et pourtant, l'adjoint aux finances a insisté sur ces risques que nous ne prenions pas. Je pense que ce risque existe et que la collectivité n'a pas à être sur ces risques-là. Je suis désolée, mais il y a quelques années, la ville de Paris, était aussi sans danger, et nous voyons que finalement, la ville de Paris, n'est pas si sûre que cela. Des choix politiques ou des organisations politiques peuvent amener des collectivités dans des situations dramatiques.

Pour ces trois raisons, je ne voterai pas pour cette délibération. »

Mme Assih : « Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Jacques LE ROUX, peut-être avez-vous une réponse à apporter ? »

M. Le Roux : « Oui. Dire que nous n'avons pas vocation à devenir actionnaire, nous le sommes déjà de fait, à plusieurs reprises, y compris de sociétés où nous avons pris un risque. Par exemple, lorsque la SAFI (Société d'Aménagement du Finistère) s'est dissoute. De fait, il y avait un mali, qui n'était pas très important, c'est vrai, mais il y avait un mali de liquidation.

Cela m'étonne que vous n'acceptiez pas non plus le risque, surtout quand il est si minime, quand c'est un calcul entre l'avantage que nous en retirons et le risque qui est là. Ce rapport est totalement favorable au fait que nous puissions adhérer sans avoir trop de problèmes.

L'AFL est aussi soumise aux marchés financiers, mais les règles sont malgré tout un peu différentes. L'aspect coopératif, la capacité à emprunter, les histoires de ratios de sécurité, les ratios Bâle III qui ont été mis en place après la crise de 2008, en particulier, font qu'il y a plus de facilités pour un organisme comme l'AFL d'être toujours conforme à ses obligations, par rapport, parfois, aux banques qui se refinancent entre elles et qui se refinancent avec d'autres points de repère.

Il y a une petite chose qui m'étonne quand même. Vous nous dites : " Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que nous avons fait ". Quand on dit : " Il y a assez de banques locales qui pourraient nous financer ", je vous rappelle que pendant votre mandat, le premier prêt était auprès de la Société Générale, puis il y en a eu quatre auprès de la Banque Postale, deux auprès de la Caisse d'Épargne. Je ne crois pas que les sièges soient tout à fait dans le Finistère. Il y a quand même eu un prêt auprès du Crédit Agricole et deux auprès d'Arkéa. Nous pouvons vous reconnaître cela, mais 30 %, ce n'est quand même pas beaucoup par rapport à une ambition de faire marcher le local.

Il y a autre chose. Nous sommes quand même assez attentifs à ce que l'argent qui nous est confié par les Quimpérois quand ils payent leurs impôts ou leur contribution soit bien géré, et que nous puissions faire les économies qui puissent être faites pour qu'un maximum de projets soit réalisé. En particulier, nous avons fait une autre économie, c'est-à-dire que vous aviez demandé à un organisme de noter la solidité financière de la collectivité, donc nous étions notés. Comme je le disais tout à l'heure, c'était pareil pour l'AFL. Cela nous coûtait 9 000 euros. Cela ne sert pas à grand-chose. Nous avons donc économisé cela aussi. À la place, cela permettra de payer une partie des 34 000 euros que nous allons payer pendant dix ans, et plus après, ce que nous économiserons sur les emprunts.

Je reste donc convaincu que c'est de bonne gestion, que c'est le bien de la collectivité que nous défendons. Il n'y a pas de raison d'avoir peur, là non plus, de cet organisme. »

M. Jolivet : *« Cela fait toujours plaisir d'entendre la confiance que tu évoques, mon cher Jacques LE ROUX, mais elle est toute relative, bien évidemment.*

Deuxième chose : effectivement, quand il y a eu la baisse des dotations de l'État en 2014, il y a eu toutes les crises, et il fallait, notamment pour l'affaire de la notation, faire de gros efforts pour pouvoir avoir un blanc-seing. Il fallait que nous soyons notés, c'était plus facile pour emprunter. Je ne nie pas toute la difficulté que peuvent avoir les collectivités locales – probablement pas la commune de Quimper ni la communauté d'agglomération – qui sont moins outillées que nous pour aller chercher de l'argent.

À l'époque, nous avons un bon résultat : nous avons des gestions extrêmement sérieuses, nous avons fait de gros efforts en baisse de dotations et en baisse de la dépense publique, et il nous fallait cette carte. C'est pour cela que nous avons demandé à être notés, dans le but d'emprunter le mieux et le plus facilement possible. C'était effectivement la somme que tu évoques.

Je rappelle que la fois dernière, au conseil communautaire – pour ceux qui n'étaient pas là – Jacques LE ROUX m'a reproché de ne pas être au courant de cette affaire, alors que cela avait été abordé au conseil municipal de Quimper qui, finalement, n'a lieu que ce soir. »

M. Le Roux : *« Je me suis excusé. »*

M. Jolivet : *« Oui, et j'ai accepté les excuses, Jacques LE ROUX, parce que tu as voulu faire un effet de manche, mais il y avait aussi notre collègue Marc ANDRO qui rigolait beaucoup ».*

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Signature de marchés publics après consultation

Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.

Lors de sa séance du 17 octobre 2022, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- *Maitrise d'œuvre infrastructure et ouvrage d'art sur les quais de l'Odet*

Le marché a pour objet de retenir un maître d'œuvre en charge du réaménagement des quais de l'Odet avec la création d'une piste cyclable bidirectionnelle, la construction d'un nouveau pont du Théâtre, l'aménagement du boulevard Kerguelen avec la reconstitution d'un alignement d'arbres, le réaménagement des trottoirs fortement dégradés, la remise en état des Ponts Sainte-Catherine et Saint-François, un éclairage de mise en valeur de quais et le réaménagement de la station de bus, rue du Parc.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. L'ensemble du périmètre du présent marché nécessite une conception et une cohérence de conception urbaine et technique d'ensemble, ne permettant pas la division en lots distincts.

L'opération est scindée en deux tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique :

Une tranche ferme :

- aménagement des quais ;
- démolition et reconstruction du pont du Théâtre ;

- ponts Ste Catherine et pont St François - (compris aménagement continuité piétonne vers rue Ste Catherine) ;
- avant-projet station bus rue du Parc.

Une tranche optionnelle :

- Station bus rue du Parc (à partir du PRO)

L'attributaire est le groupement SCE (mandataire : 4 rue Viviani CS 26220 44262 Nantes cedex 2) - AEI - ATELIER COUP D'ECLAT sur la base d'un forfait de rémunération provisoire de 599 476,24 euros HT réparti comme suit :

- Tranche ferme : 576 618,27 € HT (taux de rémunération : 9,57 %) ;
- Tranche optionnelle : 22 857,98 € HT (taux de rémunération : 5,49 %).

- Fourniture et livraison de carburant sans plomb 95 et de gazole pour la station-service de la ville de Quimper

Le marché a pour objet la fourniture et la livraison de carburant sans plomb 95 et de gazole pour la station-service de la ville de Quimper.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations se décomposent en deux lots :

Lot	Désignation
01	Fourniture et livraison de carburant SP95
02	Fourniture et livraison de Gazole

Chacun des lots constitue un accord-cadre avec un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-12 d du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de marchés subséquents.

Chaque accord-cadre sera attribué à trois opérateurs économiques maximum et conclu à compter de sa date de notification pour une période initiale d'un an, reconductible tacitement trois fois.

La durée du chaque période de reconduction est d'un an, à l'exception de la quatrième et dernière période qui durera jusqu'au 31 juillet 2026 inclus. L'accord-cadre prendra donc fin au plus tard le 1er août 2026.

À titre indicatif, les commandes annuelles sont estimées comme suit :

Estimations	Lot 01	Lot 02
Périodes 1- 2 et 3	95 000 litres	170 000 litres
Période 4	65 000 litres	115 000 litres

Les montants maximums sont les suivants :

Montant maximum	Lot 01	Lot 02
Périodes 1- 2 et 3	220 000 €HT	410 000 HT
Période 4	150 000 € HT	275 000 € HT
TOTAL	810 000 € HT	1 505 000 € HT

Les attributaires sont les suivants :

Pour le lot 01 :

BRETECHE OUEST sise ZA Les Achards – 26, rue de l’Océan 85150 La Chapelle Achard sur la base du détail estimatif de 25 758,00 euros HT.

Compagnie pétrolière de l’Ouest sise 11 route de Pompierre 44 186 Nantes sur la base du détail estimatif de 25 771,35 euros HT.

Pour le lot 02 :

BRETECHE OUEST sise ZA Les Achards – 26, rue de l’Océan 85150 La Chapelle Achard sur la base du détail estimatif de 19 464,00 euros HT.

Compagnie pétrolière de l’Ouest sise 11 route de Pompierre 44 186 Nantes sur la base du détail estimatif de 19 500,20 euros HT.

Après avoir délibéré (48 suffrages exprimés dont 9 voix contre et 39 voix pour), le conseil municipal décide d’autoriser madame la maire à signer ces marchés publics.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Décisions de la maire prises par délégation du conseil municipal

En application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, madame la maire de Quimper a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil municipal dans les conditions fixées par la délibération n°4 du 22 juillet 2020.

Conformément à l'article L.2121-23 du même Code, madame la maire informe le conseil municipal des décisions suivantes, prises par elle dans le cadre de la délégation :

NUMÉRO D'ORDRE	DATE	INTITULÉ
344.22.08 DPEL	29/08/2022	Acquisition d'un véhicule d'occasion servant au transport de marchandises - Association Objectif Emploi Solidarité – 17 000,00 € TTC
345.22.08 DFCP	29/08/2022	Avenant n°3 au marché de Travaux d'entretien, de rénovation ou de petite construction par corps d'état séparés - Lot 10 : courants fort - faible - SSI - Entreprise EERI / Sans incidence financière
346.22.09 DPEL	02/09/2022	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0B2014101 - Remplacement des menuiseries extérieures de la MPT d'Ergué Armel à Quimper - ATLANTIQUE OUVERTURE - 57 383,00 € HT
347.22.09 RC	02/09/2022	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de la salle de "Prat Maria" située 17 rue du Léon à Quimper au profit de l'association ARPAQ
348.22.09 DPEL	02/09/2022	Ventes de biens de la collectivité sur les sites Internet Webenchères et AgoraStore de 2018 à 2022
349.22.09 DDC	02/09/2022	Mise à disposition de l'Ephémère (Jardin de l'Evêché) du 25 juin au 27 août 2022

350.22.09 DPEL	02/09/2022	Déplacement de deux raccordements d'eau potable au stade de Penvillers à l'entrée sud - VEOLIA – 11 398,76 € HT
351.22.09 DPVB	02/09/2022	Avenant 1 au marché d'interprétation de l'état des milieux aux jardins familiaux de la Terre Noire et de Kerlan Vras - INOVADIA - 1 496,00 € HT
352.22.09 DIMEP	05/09/2022	Avenant 1 au marché de réfection de l'estacade des Acadiens - SARL BELLOCQ PAYSAGES - 4 976,00 € HT
353.22.09 DEE	06/09/2022	Conventions d'occupation de locaux scolaires sur l'année 2022-2023
354.22.09 DEE	06/09/2022	Convention d'occupation de l'accueil de loisirs de Kérogan par le CEMEA Bretagne
355.22.09 DDC	06/09/2022	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à Laëtitia Dichet du 23 au 25 octobre 2022
356.22.09 DGS	08/09/2022	Bail professionnel - Société d'Aménagement du Finistère - locaux 4 rue du 19 mars 1962 à Quimper
357.22.09 DDS	09/09/2022	Location, mise en place et démontage d'un écran plein jour - Halle des sports Ergué Armel - SIWA - 17 660,20 € HT
358.22.09 DFP	09/09/2022	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 7 000 000 €
359.22.09 RC	09/09/2022	Mise à disposition du box n°12 situé à la Maison des Association Pierre Waldeck-Rousseau au n° 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h à Quimper au profit de l'association Très Tôt Théâtre
360.22.09 RC	09/09/2022	Mise à disposition du box n° 17 situé à la Maison des Association Pierre Waldeck-Rousseau au n° 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h à Quimper au profit de l'association Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active (CEMEA)
361.22.09 RC	09/09/2022	Mise à disposition du box n° 2 situé à la Maison des Association Pierre Waldeck-Rousseau au n° 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h à Quimper au profit de l'association MJC de Kerfeunteun
362.22.09 RC	09/09/2022	Mise à disposition du box n° 21 situé à la Maison des Associations Pierre Waldeck-Rousseau au n° 1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h à Quimper au profit de l'association Al'Terre Breizh
363.22.09 DPVB	09/09/2022	Mise à disposition de terrains - Site de Kerlan Vian
364.22.09 DPEL	09/09/2022	Accord-cadre - Evacuation et retraitement des déchets industriels non dangereux et dangereux - CHIMIREC - 40 000,00 € HT maximum
365.22.09 DFCP	09/09/2022	Avenant n°3 au marché de fourniture et livraison de mobilier scolaires - Lot 01 - DPC - sans incidence financière
366.22.09 DFCP	09/09/2022	Fourniture de matériels pour le théâtre de Cornouaille et le pôle Max Jacob - Entreprise SPECTACULAIRES - Entreprise SVM - Entreprise SLI MUSIC - Entreprise AUDIOLITE - 175 357,44 euros HT
367.22.09 DFCP	09/09/2022	Fournitures et livraison de végétaux et bulbes - Pépinière CAILLAREC - Entreprise CHAUVIRE - Entreprise VERVER EXPORT - 127 500 euros HT maximum
368.22.09 DPEL	13/09/2022	Marché subséquent à l'accord-cadre n° 0V19001 - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement à la Poste de Penhars - ANTEA GROUP - 46 750,00 € HT

369.22.09 DDC	13/09/2022	Tarifs des produits dérivés de la Maison du patrimoine - jeu de société
370.22.09 RC	13/09/2022	Mise à disposition de l'espace Denise Larzul situé sis 3 allée Louise Michel à Quimper au profit de l'association Breizh Nat
371.22.09 DFCP	13/09/2022	Crédit Agricole du Finistère - Emprunt de 4 millions d'euros - Programme d'investissement 2022
372.22.09 DGS	19/09/2022	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile sous franchise- Monsieur Albert GUENNO
373.22.09 DGS	19/09/2022	Décision relative à une demande d'indemnisation en responsabilité civile sous franchise- SURAVENIR ASSURANCES
374.22.09 DFCP	19/09/2022	Fourniture de matériels pour le théâtre de Cornouaille et le Pôle Max Jacob - SPECTACULAIRES - S.V.M - SLJ MUSIC - AUDIOLITE - 175 357,44 € HT
375.22.09 RC	19/09/2022	Mise à disposition des locaux situés au n° 10 bis Avenue de la France Libre à Quimper au profit de l'association Collectif Trans en Finistère Sud (CTEFS)
376.22.09 DPEL	19/09/2022	Accord-cadre - Diagnostic et dimensionnement structurel des ouvrages en béton du groupe scolaire de Kerjestin - AKILA INGENIERIE PAYS DE LA LOIRE - 32 000,00 € HT maximum
377.22.09 DEE	19/09/2022	Conventions d'occupation locaux scolaires 2022-2023
378.22.09 DIMEP	19/09/2022	Avenant n°1 au marché pour l'abonnement, la fourniture et la maintenance de la solution de gestion des droits de place GEODP-PLACIER avec module paiement CB GEODP-MPOS - SOGELINK - Sans incidence financière
379.22.09 DDC	20/09/2022	Mise à disposition du Prieuré de Locmaria à l'ESTIA, syndicat de copropriété le 18 octobre 2022
380.22.09 DFCP	20/09/2022	Avenant n°1 au marché de "Fourniture et de livraison de pneumatiques rechapés pour tous les véhicules, engins spéciaux et motoculture du parc de véhicules de la Ville de Quimper" - société KERTRUCKS PNEUS - sans incidence financière
381.22.09 DFCP	22/09/2022	React Eu - Demande de subvention opérations de mobilité
382.22.09 DFCP	26/09/2022	Mise à disposition de logiciels et services, la réparation et la fourniture de pièces détachées nécessaires au bon fonctionnement des horodateurs et à l'application de la politique de stationnement mise en place par la ville de Quimper - FLOWBIRD - 210 000 € HT
383.22.09 DDC	26/09/2022	Mise à disposition du théâtre Max Jacob du 9 octobre au 18 décembre 2022
384.22.09 DFCP	26/09/2022	Fourniture et livraison de deux véhicules utilitaires de type fourgon tôle 2 à 3 places motorisation électrique - BRETAGNE AUTOMOBILE - 136 296,06 € TTC
385.22.09 DFCP	26/09/2022	Aménagement du Boulevard de France dans le cadre du Nouveau Plan de Rénovation urbaine - EUROVIA - TPC OUEST - BOUYGUES ENERGIES SERVICES - JARDIN SERVICE - 1 840 602,55 € HT
386.22.09 RC	26/09/2022	Mise à disposition de l'espace Jean-Antoine Chaptal, situé 6 Avenue des oiseaux à Quimper, au profit de l'association Les chemins de la voix

387.22.09 RC	26/09/2022	Mise à disposition d'un garage situé sis 20 Rue Pierre Brossolette à Quimper au profit de l'association Marcheur de Cornouaille
388.22.09 RC	26/09/2022	Mise à disposition d'une pièce de 20.20m ² située sis 7 Rue de la déesse à Quimper au profit de l'association Tournoi Interscolaire
389.22.09 DPEL	26/09/2022	Mise à disposition de la salle de "Prat maria" située 17 Rue du Léon à Quimper au profit de l'association Maison de Quartier du Moulin Vert
390.22.09 DDS	26/09/2022	Remise en conformité de la cage de lancers - zone d'entraînement de Penvillers - MARTY SPORTS - 14 938,08 € HT
391.22.09 DDC	26/09/2022	Fourniture et livraison de boîtes de conservation pour le service des archives - SAS CAUCHARD - 18 000 € HT maximum
392.22.09 DDC	28/09/2022	Mise à disposition de locaux au Conservatoire de musique sur l'année scolaire 2022-2023
393.22.09 DGS	28/09/2022	Convention de mise à disposition de locaux - Mairie annexe d'Ergue-Armel - La Poste
394.22.09 RC	30/09/2022	Mise à disposition d'un bureau (14.71m ²) au 71 avenue Jacques Le Viol à Quimper au profit de l'association OSCAC
395.22.09 DFCP	30/09/2022	Ouverture d'une ligne de trésorerie de 7 000 000 EUR
396.22.09 DEE	30/09/2022	Conventions d'occupation de locaux scolaires sur l'année 2022-2023

Le conseil municipal en prend acte.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 10

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022 (accusé de réception du 25/11/2022)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Adhésion au groupe Agence France Locale et engagement de garantie première demande

L'Agence France Locale (AFL) est un modèle d'établissement de crédit créé par et pour les collectivités avec pour mission de faciliter leur accès au financement. Il permet aux collectivités adhérentes de se financer sur le marché obligataire. Le montant de l'adhésion est de 384 100 € pour le budget principal avec un versement étalé sur 10 ans.

L'adhésion à l'AFL répond à l'objectif de diversification des modes de financements. Spécialiste du marché obligataire, l'AFL est en capacité de proposer des conditions de financement performantes pour les raisons suivantes :

- elle se finance presque exclusivement sous forme d'émission obligataire : le marché obligataire est plus performant que le marché bancaire classique ;
- les marges bancaires appliquées sur les financements proposés sont plus performantes. Cela s'explique par le fait que l'AFL n'a pas d'actionnaires à rémunérer et ne dispose pas de coûts de structure aussi élevés.

Présentation du Groupe Agence France Locale

Institué par les dispositions de l'article L.1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*) et créé en 2013, le Groupe Agence France Locale est composé de deux entités juridiques distinctes :

- l'Agence France Locale - Société Territoriale, société anonyme à conseil d'administration, dont le siège social est situé 41 quai d'Orsay, 75007 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 799 055 629 (la *Société Territoriale*) ;

- et l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649 (l'Agence France Locale).

Les grands axes de la gouvernance du Groupe Agence France Locale

La gouvernance de la Société Territoriale

Conformément à l'article L.1611-3-2 du CGCT tel que modifié par l'article 67 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la Société Territoriale est la société dont les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (EPL) sont actionnaires (les Membres). Société-mère de l'Agence France Locale, elle est en charge des décisions institutionnelles et stratégiques du Groupe.

Composé de 10 à 15 administrateurs, nommés pour un mandat de 6 ans, le Conseil d'administration de la Société Territoriale a vocation à assurer la variété de son actionnariat afin de préserver les équilibres de représentation entre les différents types d'entités qui composent la Société Territoriale, avec un collège regroupant les régions, un collège regroupant les départements, et un collège regroupant les communes, EPCI à fiscalité propre et EPT mentionnés à l'article L. 5219-2 du CGT, chaque catégorie d'entités ayant le pouvoir d'élire un nombre d'administrateurs qui est déterminé de manière proportionnelle (en fonction du poids de la catégorie d'entité concernée dans la dette publique locale par rapport au montant total de la dette publique supportée par l'ensemble des Membres à la date de réexamen). Concernant les syndicats mixtes ouverts, ils désigneront dans leur délibération d'adhésion, le collège auquel ils souhaitent être rattachés.

Société anonyme, la Société Territoriale réunit également chaque année son assemblée générale au sein de laquelle chaque collectivité territoriale, groupement et EPL Membre est invité en sa qualité d'actionnaire et peut solliciter des informations sur la gestion et les perspectives de la Société, et plus largement du Groupe Agence France Locale.

La gouvernance de l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est la filiale de la Société Territoriale. Établissement de crédit spécialisé, l'Agence France Locale assure l'activité opérationnelle du Groupe. La direction de l'Agence France Locale est assurée par un Directoire, actuellement composé de trois personnes, professionnels reconnus du secteur bancaire des collectivités locales. Le Directoire agit sous le contrôle permanent du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale.

Le Conseil de Surveillance, composé de personnalités indépendantes du secteur bancaire, des finances locales et de représentants de la Société Territoriale (eux-mêmes issus des entités Membres) s'assure de la qualité et de la cohérence des orientations prises par l'établissement de crédit du Groupe.

Les conditions préalables à l'adhésion au Groupe Agence France Locale

I. Les conditions résultant du CGCT

L'article D.1611- 41 du CGCT créé par le Décret n°2020 556 du 11 mai 2020 relatif à l'application de l'article L 1611-3-2 du CGCT précise les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales, leurs groupements et les EPL peuvent devenir actionnaires de la Société Territoriale.

Il détermine des seuils qui s'appliquent à leur situation financière et à leur niveau d'endettement. En effet, leur capacité de désendettement constatée sur l'exercice N-2 doit être inférieure à des seuils qui s'inspirent des plafonds nationaux de référence définis par l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2019 à 2022 et qui sont calculés sur les trois derniers exercices (années N-4, N-3, N-2). Si ces seuils sont dépassés, la marge d'autofinancement courant calculée sur les trois derniers exercices (années N-4, N-3, N-2) doit être inférieure à 100%.

Conformément aux exigences de l'article D.1611-41 -3°, une note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération précisant l'effectivité du respect des critères définis à l'article D.1611-41 est adressée avec la convocation de l'assemblée aux membres de l'assemblée délibérante. Elle est annexée à la délibération.

II. Les conditions résultant des statuts de la Société Territoriale et du Pacte d'actionnaires

Exigence de solvabilité du candidat à l'adhésion

L'adhésion à la Société Territoriale est également conditionnée par le respect de critères financiers définis par le Conseil d'Administration de la Société Territoriale, sur proposition du Directoire et avis du Conseil de Surveillance de l'Agence France Locale, et qui permettent de réaliser la notation de toute entité candidate à l'adhésion.

Apport en capital initial

L'apport en capital initial (l'ACI) est versé par toute entité devenant membre du Groupe Agence France Locale. Cet ACI correspond à la participation de l'entité considérée au capital de la Société Territoriale, déterminé sur la base de son poids économique.

Ce versement, obligatoire pour rendre effective l'adhésion de l'entité candidate à la Société Territoriale, permet de respecter le niveau de capitalisation requis par les autorités de contrôle du secteur bancaire et d'assurer l'activité d'établissement de crédit spécialisé de l'Agence France Locale.

L'ACI peut être acquitté intégralement lors de l'adhésion de l'entité, ou réparti par un versement au maximum sur dix années successives ou selon un calendrier aménagé en fonction du recours à l'emprunt auprès de l'AFL de ladite entité.

Le montant et les modalités de versement de l'ACI sont déterminés conformément aux stipulations des statuts de la Société Territoriale et du Pacte du Groupe Agence France Locale.

Le montant de l'ACI pour une adhésion au cours de l'année (n) et à la date des présentes, s'établit comme suit :

Max ($0,9\% \times [\text{encours de dette (exercice (n-2))}]$) ;
 $0,3\% \times [\text{recettes réelles de fonctionnement (exercice (n-2))}]$.

Le montant définitif est arrondi à la centaine supérieure afin d'éviter l'apparition de rompus lors de la réalisation des augmentations de capital de la Société Territoriale.

Le montant de l'ACI pour la commune de Quimper s'élève à 384 100 €.

Présentation des modalités générales de fonctionnement des Garanties consenties (i) par la Société Territoriale et (ii) par chacun des membres du Groupe Agence France Locale

La création du Groupe Agence France Locale a pour fondement essentiel la recherche par les collectivités territoriales, leurs groupements et les EPL d'un mode de financement efficace, répondant à des contraintes fortes de transparence et satisfaisant à l'intérêt général.

Pour ce faire, un double mécanisme de garantie a été créé par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, permettant d'assurer aux créanciers la pérennité du Groupe et, par voie de conséquence, la reconnaissance des investisseurs pour les titres financiers émis par l'Agence France Locale. Le mécanisme instauré a ainsi pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (soit principalement les emprunts obligataires émis par elle).

Au titre de cette garantie, chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale.

Ce mécanisme de double garantie se décompose comme suit :

- la Société Territoriale renouvelle annuellement une garantie aux bénéficiaires des créanciers de l'Agence France Locale à hauteur d'un montant défini par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance ;
- une garantie autonome à première demande est consentie par chaque entité membre chaque fois qu'elle souscrit un emprunt d'au moins d'un an de terme auprès de l'Agence France Locale ou le cas échéant cédé sur le marché secondaire à l'Agence France Locale par un tiers prêteur. Cette garantie est organisée au profit exclusif des créanciers de l'Agence France Locale déclarés éligibles à la garantie (un *Bénéficiaire*).

Le montant de la garantie correspond, à tout moment, au montant de l'encours de dette du Membre (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires). Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt

s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès de l'Agence France Locale ou cédé par un tiers prêteur.

La garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale. La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par le Membre auprès de l'Agence France Locale, augmentée de 45 jours.

Chacune des deux garanties peut être appelée par deux catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires. La garantie consentie par le Membre peut également être appelée par la Société Territoriale. Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Documentation juridique permettant

- ***L'adhésion à la Société Territoriale***

L'assemblée délibérante de l'entité souhaitant adhérer au Groupe Agence France Locale autorise l'exécutif à signer :

- un contrat d'ouverture de compte séquestre sur lequel pourront être éventuellement effectués les versements de l'ACI ;
- les bulletins de souscription lors de chaque prise de participation au capital de l'Agence France Locale (versements effectués pour le paiement de l'ACI) ;
- l'Acte d'adhésion au Pacte qui sera transmis après le versement de la 1^{ère} tranche d'apport en capital et comme suite au Conseil d'Administration de la Société Territoriale qui actera formellement l'entrée au capital du nouveau Membre.

A l'issue de ce processus, l'entité est actionnaire de la Société Territoriale.

- ***Le recours à l'emprunt par le Membre***

Afin de garantir la qualité de la signature de l'Agence France Locale et par voie de conséquence l'accès à de bonnes conditions de financement des Membres du Groupe Agence France Locale, l'octroi d'un crédit par l'Agence France Locale est soumis aux mêmes règles d'analyse financière que tout autre établissement de crédit et conformes aux exigences réglementaires.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale et au Pacte et ce, afin que la collectivité puisse, chaque année, contracter un ou plusieurs emprunt(s) auprès de l'Agence France Locale, l'assemblée délibérante autorise expressément et annuellement l'exécutif à signer l'engagement de garantie afférent à chaque emprunt souscrit.

La présente délibération porte adhésion à la Société Territoriale et approbation de l'engagement pour la durée du mandat (Garantie à première demande – Modèle 2016.1 en

annexe) afin que l'entité considérée puisse dès son adhésion effective solliciter un ou plusieurs prêt(s) auprès de l'Agence France Locale.

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

Vu le livre II du code de commerce,

Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 ;

Vu les annexes à la présente délibération ;

Vu la note explicative de synthèse sur l'adhésion soumise à délibération visée à l'article D. 1611-41, 3° du CGCT et précisant l'effectivité du respect des critères mentionnés à l'article D. 1611-41° du CGCT figurant en annexe ;

Après avoir constaté qu'elle respecte effectivement les critères mentionnés à l'article D. 1611- 41 du code général des collectivités territoriales ;

A/ Après avoir délibéré (6 abstentions ; 42 suffrages exprimés dont 37 voix pour et 5 voix contre), le conseil municipal décide :

1 - d'approuver l'adhésion de la commune de Quimper à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

2 - d'approuver la souscription d'une participation au capital de l'Agence France Locale – Société Territoriale d'un montant global de 384 100 euros (l'ACI) de la commune de Quimper, établi sur la base des comptes de l'exercice (2021) :

- en excluant les budgets annexes suivants : tous ;

- en incluant les budgets annexes suivants : aucun ;

- [encours de dette (2021)] : EUR 42 677 653

3 - d'autoriser l'inscription de la dépense correspondant au paiement de l'ACI au chapitre 26 [section investissement] du budget de la commune de Quimper ;

4 - d'autoriser madame la maire à procéder au paiement de cette participation au capital de l'Agence France Locale - Société Territoriale et selon les modalités suivantes : Paiement en 10 fois :

- année 2022 : 38 500 euros ;

- année 2023 : 38 400 euros ;
- année 2024 : 38 400 euros ;
- année 2025 : 38 400 euros ;
- année 2026 : 38 400 euros ;
- année 2027 : 38 400 euros ;
- année 2028 : 38 400 euros ;
- année 2029 : 38 400 euros ;
- année 2030 : 38 400 euros ;
- année 2031 : 38 400 euros.

5 - d'autoriser madame la maire à signer le contrat de séquestre si ce compte devait être ouvert pour le versement des tranches d'apport en capital ;

6 - d'autoriser madame la maire à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires ;

7 - d'autoriser madame la maire à prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à l'adhésion et à la participation de la commune de Quimper à l'Agence à l'Agence France Locale – Société Territoriale ;

B/ En ce qui concerne la représentation de la commune de Quimper à l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale, une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir après appel de candidatures, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les nominations ont pris effet immédiatement et il en a été donné lecture par madame la maire : monsieur Uisant CREQUER et monsieur Gilbert GRAMOULLE y siégeront respectivement comme représentants titulaire et suppléant.

C/ Après avoir délibéré (6 abstentions ; 42 suffrages exprimés dont 37 voix pour et 5 voix contre), le conseil municipal décide :

8 - d'autoriser le représentant titulaire de la commune de Quimper à l'Agence ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

9 - d'octroyer une garantie autonome à première demande (ci-après « la Garantie ») de la commune de Quimper à l'Agence dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour chaque exercice du mandat est égal au montant maximal des emprunts que la commune de Quimper est autorisé(e) à souscrire pour chaque exercice ;

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la commune de Quimper auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;

- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;

- et si la Garantie est appelée, la commune de Quimper s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de cinq jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par la maire sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et sous réserve que le montant maximal de chaque Garantie soit égal au montant tel qu'il figure dans l'engagement de garantie.

10 - d'autoriser madame la maire ou son représentant, pendant le mandat, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune de Quimper, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

11 - d'autoriser madame la maire à :

- prendre et/ou signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de la garantie autonome à première demande accordée par la commune de Quimper aux créanciers de l'Agence France Locale bénéficiaires des Garanties ;

- engager toutes les procédures utiles à la mise en œuvre de ces actes et documents ;

12 - d'autoriser madame la maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 17 novembre 2022

**Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 25/11/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/11/2022
(accusé de réception du 25/11/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

Les dépenses nouvelles détaillées et présentées par budget sont financées soit par des lignes de dépenses imprévues, soit par suppression de crédits antérieurement votées.

I/ Les dépenses nouvelles financées sur le budget principal

Dépenses financées par la provision pour dépenses imprévues (chapitre 022) :

020.6531.210	Indemnités des élus liées à l'augmentation du point d'indice	6 500 €
020.64111.210	Rémunération du personnel	100 000€
	Total	106 500€

Dépenses nouvelles financées par des économies réalisées sur d'autres chapitres :

412.60632.711	Fournitures pour buts stade N.Kervahut (financées par les crédits travaux dans les équipements de proximité)	3 400 €
411.6228.711.7113	Prestations externes SSIAP (financées par les crédits subventions associations sportives)	16 380 €
	Total	19 780 €

II/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

- **Sur le budget principal**

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre des dotations aux amortissements et aux provisions.

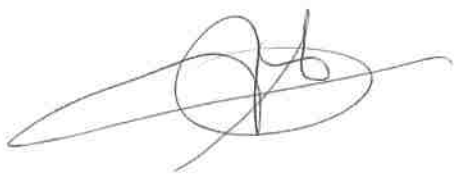
- | | |
|--|-----------|
| - Dotations aux amortissements et aux provisions
(chapitres D040 et R042) | 224 143 € |
|--|-----------|

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
de Quimper du 17 novembre 2022**

Signature de la maire et du ou des secrétaires de séance :
(article L2121-15 du CGCT)

L'ordre du jour étant épuisé, madame la maire clôt la séance.

La maire de Quimper, Isabelle ASSIH :	Le ou les secrétaires de séance :	
<i>Signature :</i> 	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	HENRY	Nolwenn
	<i>Signature(s) :</i> 